

# **BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE**

## **Rapport annuel 2010**

### **Nos valeurs**

#### **L'attachement à notre région**

Implantée sur sept départements, l'Aube, la Marne, la Haute-Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges, la Banque Populaire Lorraine Champagne dispose d'un réseau de 147 agences et centres d'affaires au service de ses clients. Son rôle économique dans la région est de plus en plus apprécié des milieux industriels, professionnels et institutionnels. Avec les trophées « Stars et Métiers » ou encore les trophées de la dynamique agricole, la Banque participe activement au rayonnement de sa région.

#### **L'engagement coopératif**

Banque coopérative, notre Banque est née au début du XX<sup>ème</sup> siècle de l'idée selon laquelle la mise en commun de capitaux, même modestes, la volonté et le savoir-faire d'hommes et de femmes de la région entrepreneurs peuvent faciliter l'accès au crédit. Elle s'est depuis fortement développée en gardant vivants ses principes fondateurs.

Le capital de la Banque Populaire Lorraine Champagne est aujourd'hui détenu par plus de 180 000 sociétaires dont les représentants, tous acteurs de l'économie régionale, siègent au conseil d'administration.

En devenant sociétaires, nos clients deviennent partenaires de leur Banque. Par leur apport, ils aident la banque dans son développement et son action au sein de nos régions.

Ils sont régulièrement informés des faits marquants de la vie de la banque, sont invités aux réunions de sociétaires de leur agence et conviés à l'Assemblée générale.

Par les recommandations qu'ils prodiguent, ils participent à l'expansion de leur banque et bénéficient d'une rémunération avantageuse des parts sociales.

#### **Des décisions prises localement**

Tout en disposant de l'avantage de la puissance d'un grand Groupe, chaque Banque Populaire bénéficie d'une autonomie qui lui donne l'avantage irremplaçable de pouvoir prendre les décisions sur place.

La direction générale a l'ensemble des pouvoirs de gestion. Ses directeurs de secteurs, de groupes et d'agences détiennent une large délégation de crédit.

#### **L'adossement à un Groupe puissant**

Le Groupe BPCE est le deuxième groupe bancaire en France, avec 36 millions de clients, 8 millions de sociétaires et 125 000 collaborateurs. Constitué des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne, et de filiales spécialisées expertes dans leur domaine d'activité, il exerce tous les métiers de la banque commerciale et de l'assurance, d'une part, et apporte des solutions dans la banque de financement, de gestion et de services financiers, d'autre part.

Son modèle de banque universelle repose sur une architecture à trois niveaux :

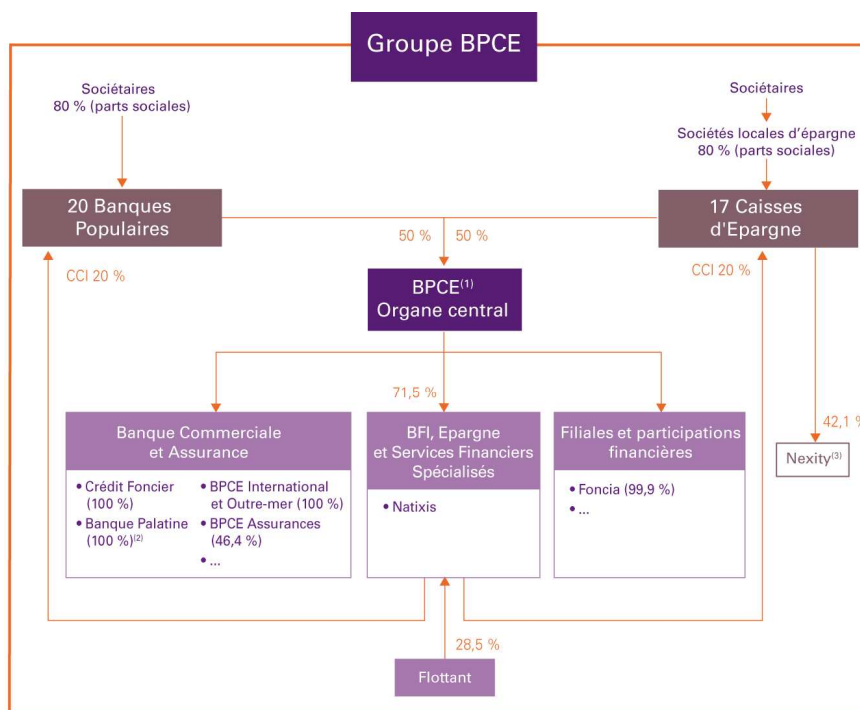
- les deux réseaux coopératifs des 20 Banques Populaires et 17 Caisses d'Épargne, qui sont des acteurs incontournables au cœur des régions ;
- l'organe central BPCE, en charge de la stratégie, du contrôle et de l'animation du groupe ;
- des filiales dont Natixis - structure cotée au CAC 40 -, le Crédit Foncier, la Banque Palatine, BPCE International et Outre-mer...

Un système de garantie et de solidarité bénéficie à l'ensemble des établissements de crédit affiliés à BPCE.

Animées par une même ambition, les entreprises du groupe s'investissent, innovent et s'allient pour aider leurs clients à concrétiser leurs projets, leur apporter le meilleur service dans la durée, satisfaire des attentes nouvelles, promouvoir une société entreprenante et solidaire.

Le Groupe BPCE s'appuie sur l'engagement de leurs équipes et leur dynamique collective pour devenir le groupe des banques préférées des Français et de leurs entreprises.

### Organigramme simplifié du Groupe BPCE



<sup>(1)</sup> Détention par l'État d'actions de préférence sans droit de vote  
<sup>(2)</sup> Détention par BPCE (91,7 %) et par le Crédit Foncier (8,3 %)  
<sup>(3)</sup> Via CE Holding Promotion

## 1. Rapport de gestion

### 1.1 Présentation de l'établissement

#### 1.1.1 Dénomination, siège social et administratif

La société a pour dénomination Banque Populaire Lorraine Champagne.

Le siège social est fixé à Metz (Moselle), 3, rue François de Curel.

La circonscription territoriale de la société s'étend aux régions Lorraine et Champagne-Ardenne à l'exception du département des Ardennes.  
 La société a été créée en 1907.

#### 1.1.2 Forme juridique

La société est une société anonyme coopérative de banque populaire à capital variable régie par les articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires, la loi du 10 septembre 1947 portant statut de

la coopération, les titres I à IV du livre II du code de commerce, le chapitre Ier du titre I du livre V et le titre III du code monétaire et financier, les textes pris pour leur application, ainsi que par les présents statuts.

### **1.1.3 Objet social**

---

La Société a pour objet :

- de faire toutes opérations de banque avec les entreprises commerciales, industrielles, artisanales, agricoles ou libérales, à forme individuelle ou de société, et plus généralement, avec toute autre collectivité ou personne morale, sociétaires ou non, d'apporter son concours à sa clientèle de particuliers, de participer à la réalisation de toutes opérations garanties par une société de caution mutuelle constituée conformément à la section 3 du chapitre V du titre I du livre IV du code monétaire et financier, d'attribuer aux titulaires de comptes ou plans d'épargne-logement tout crédit ou prêt ayant pour objet le financement de leurs projets immobiliers, de recevoir des dépôts de toute personne ou société et, plus généralement, d'effectuer toutes les opérations de banque, visées au titre I du livre III du code monétaire et financier.
- d'effectuer toutes opérations connexes visées à l'article L. 311-2 du code monétaire et financier, fournir les services d'investissement prévus aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du code précité et exercer toute autre activité permise aux banques par les dispositions légales et réglementaires. A ce titre, elle peut notamment effectuer toutes opérations de courtage d'assurance et plus généralement d'intermédiation en assurance.
- d'effectuer tous investissements immobiliers ou mobiliers nécessaires à l'exercice de ses activités, souscrire ou acquérir pour elle-même tous titres de placements, prendre toutes participations dans toutes sociétés, tous groupements ou associations, et plus généralement, effectuer toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

### **1.1.4 Date de constitution, durée de vie**

---

Immatriculée en date du 26 septembre 1956, la durée de la société est fixée à 99 ans, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Metz sous le numéro 356801571.

### **1.1.5 Exercice social**

---

L'exercice social a une durée de 12 mois du premier janvier au 31 décembre. Les documents juridiques relatifs à la Banque Populaire (statuts, procès-verbaux d'assemblées générales, rapports des contrôleurs légaux) peuvent être consultés au greffe de la chambre commerciale du Tribunal de Grande Instance de Metz (57).

### **1.1.6 Description du Groupe BPCE et de la place de l'établissement au sein du Groupe**

---

La Banque Populaire Lorraine Champagne est affiliée à BPCE. Organe central au sens de la loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE est constituée sous forme de SA à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à hauteur de 40% par les Banques Populaires. La Banque Populaire Lorraine Champagne en détient 2,75% (3,32% des droits de vote).

BPCE est notamment chargée d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au

bon fonctionnement des établissements du Groupe. Elle détermine aussi les orientations stratégiques et coordonne la politique commerciale du Groupe dont elle garantit la liquidité et la solvabilité.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de Groupe. Elle détient et gère les participations dans les filiales.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources des Banque Populaires et de réaliser toutes opérations financières utiles au développement et au refinancement du Groupe. Elle offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du Groupe.

### **1.1.7 Information sur les participations, liste des filiales importantes**

La Banque Populaire Lorraine Champagne contrôle 15 structures qui se répartissent de la façon suivante : 7 filiales ont une vocation commerciale et s'inscrivent dans le prolongement ou en complément de l'activité de leur maison-mère, tandis que les 8 autres ont une vocation patrimoniale. Ce sont des sociétés de moyens qui portent tout ou partie des immeubles d'exploitation et des équipements.

Dans la première catégorie figurent :

#### **EUROCAPITAL SAS**

- Société par actions simplifiée, au capital de 30 000 000 €, créée le 26 janvier 2000.
- Activité : société de capital-risque.
- La Banque Populaire Lorraine Champagne détient 62,67 % du capital d'EUROCAPITAL SAS.
- Cette société a toujours été bénéficiaire depuis sa création en 2000. Les résultats proviennent des plus-values de cession et des intérêts perçus sur obligations convertibles. Le portefeuille comprend une quarantaine de lignes, principalement auprès d'entreprises en Champagne et en Lorraine.
- Elle est gérée par une équipe spécialisée mise à sa disposition par la Banque à travers la filiale COFILOR.

#### **COFILOR SARL**

- Société à responsabilité limitée, au capital de 8 000 €, créée le 02 juillet 1984.
- Activité : action de formation, analyses et conseils dans le domaine financier, conseil et intermédiation dans les opérations de cessions d'entreprises, gestion de portefeuille.
- La Banque Populaire Lorraine Champagne détient 99,2 % du capital de COFILOR SARL. Société Lorraine de conseil financier est prestataire de services pour Eurocapital SA, à laquelle elle facture des honoraires. L'exploitation est équilibrée et les bénéfices sont régulièrement mis en réserve.

#### **LUXEQUIP BAIL SA**

- Société anonyme de droit Luxembourgeois, au capital de 3 500 000 €, créée le 20 février 2001.
- Activité : réalisation d'opérations de leasing, achat, vente location, financement de biens mobiliers et toutes autres opérations accessoires à cette activité.
- La Banque Populaire Lorraine Champagne détient 100 % du capital de LUXEQUIP BAIL SA. Société de crédit-bail mobilier de droit luxembourgeois. Ses résultats sont bénéficiaires.

#### **LORGECI SARL**

- Société à responsabilité limitée, au capital de 76 250 €, créée le 20 mai 1980.

- Activité : aide au développement du commerce international.
- La Banque Populaire Lorraine Champagne détient 99,98 % du capital de LORGECCI SARL.  
LORGECCI assiste les entreprises exportatrices ou importatrices. Son activité s'exerce uniquement dans les pays limitrophes.  
Ses résultats sont bénéficiaires et la situation bilancielle se caractérise par une grande liquidité.

#### **PLUZIX SAS**

- Société par actions simplifiée, au capital de 200 000 €, créée le 31 décembre 2001.
- Activité : conception, réalisation et animation de sites internet et autres applications des technologies nouvelles de l'information et de la communication.
- La Banque Populaire Lorraine Champagne détient 85 % du capital de PLUZIX SAS. Sa clientèle est formée par des organismes appartenant au Groupe Banque Populaire.

#### **ICT SARL**

- Société à responsabilité limitée, au capital de 8 000 €, créée le 06 février 1997.
- Activité : intermédiation en transactions immobilières et sur fonds de commerce, gestion, promotion immobilière, marchands de biens.
- La Banque Populaire Lorraine Champagne détient 99,80 % du capital d'ICT SARL. Ses résultats sont positifs et très réguliers.

#### **JUCA SAS**

- Société par actions simplifiée, au capital de 40 000 €, créée le 21 décembre 1995.
- Activité : prise de participations dans toutes sociétés, en particulier dans le domaine immobilier et toutes prestations de gestion à ces sociétés, l'achat, la vente, et la gestion de biens immobiliers et mobiliers lui appartenant, ainsi que l'activité de marchands de biens et toutes activités similaires, connexes et annexes.
- La Banque Populaire Lorraine Champagne détient 100 % du capital de JUCA SAS.

Dans la seconde catégorie constituée de 8 autres filiales à vocation patrimoniale, nous avons :

#### **SEGIMLOR SARL**

- Société à responsabilité limitée, au capital de 2 000 678 €, créée le 30 décembre 1974.
- Activité : acquisition d'immeubles, de matériels et d'équipements destinés à être loués à sa maison-mère ainsi que la prise de participations dans des sociétés industrielles, commerciales ou financières.
- La Banque Populaire Lorraine Champagne détient 99,99 % du capital de SEGIMLOR SARL.  
Son bilan totalise 25 millions d'€ au 31.12.08 et se répartit à parts presque égales entre les immobilisations corporelles et les participations financières.  
SEGIMLOR détient la totalité du capital de la SAS «Sociétariat Banque Populaire Lorraine Champagne» :

#### **SAS «Sociétariat Banque Populaire Lorraine Champagne»**

- Société par actions simplifiée, au capital de 5 000 000 €, créée le 20 juillet 2006.
- Activité : régulation du capital social de la Banque Populaire Lorraine Champagne par souscription ou remboursement de parts sociales, acquisition ou cession de titres de placement ou participation.

### **SCI ESPACE CHARLEMAGNE**

- Société civile immobilière, au capital de 4 560 000 €, créée le 29 juin 1995.
- Activité : propriété, gestion et exploitation par location d'immeubles.
- La Banque Populaire Lorraine Champagne détient 99,99 % du capital de SCI ESPACE CHARLEMAGNE. Possède neuf locaux d'exploitation ainsi qu'un des immeubles qui fait partie du tènement formant le siège social.

### **SCI FRANCOIS DE CUREL**

- Société civile immobilière, au capital de 152 000 €, créée le 18 octobre 1999.
- Activité : achat, prise à bail et location de tous immeubles, biens et droits immobiliers, droits sociaux, ainsi qu'à leur administration et exploitation.
- La Banque Populaire Lorraine Champagne détient 99,99 % du capital de SCI FRANCOIS DE CUREL. Propriétaire de six locaux d'exploitation.

### **SCI MAZARIN**

- Société civile immobilière, au capital de 3 048,98 €, créée le 09 septembre 1985.
- Activité : acquisition de tous immeubles et leur exploitation par voie de location, ladite activité ayant exclusivement un caractère civil.
- La Banque Populaire Lorraine Champagne détient 99,5 % du capital de SCI MAZARIN. Détient les murs de l'agence dite Les 2 Ponts à Châlons-en-Champagne.

### **LA TUILERIE**

- Société civile de construction-vente, au capital de 1 000 €, créée le 15 mars 2007.
- Activité :
  - \* acquisition ou construction de tous immeubles,
  - \* vente en totalité ou par lots de ces biens,
  - \* location de ces immeubles à titre accessoire.
- La Banque Populaire Lorraine Champagne détient 50 % du capital de LA TUILERIE.

### **PARKING CHARLES DE GAULLE SNC**

- Société en nom collectif, au capital de 152 449 €, créée le 27 décembre 1994.
- Activité : prise de concession, aménagement intérieur, entretien et exploitation du parking de la Place de la Gare à Metz.
- La Banque Populaire Lorraine Champagne détient 49,2 % du capital de SNC PARKING CHARLES DE GAULLE. Formée entre le Groupe Foncière des Régions, majoritaire, et la Banque Populaire Lorraine Champagne pour l'exploitation du parc de stationnement de la place de la Gare à Metz, la concession d'une durée de trente ans a pris effet en 1995.

### **LOCAGARE SNC**

- Société en nom collectif, au capital de 15 200 €, créée le 24 novembre 1995.
- Activité : prise en crédit-bail, acquisition gestion et exploitation par location d'emplacements de stationnement dans le parking situé à Metz, Place Charles de Gaulle.
- La Banque Populaire Lorraine Champagne détient 99 % du capital de LOCAGARE SNC. Cette société en nom collectif est crédit-preneur d'un contrat de crédit-bail portant sur le financement d'une partie des places de stationnement du parc Charles de Gaulle.

## GESPAR

- Société civile, au capital de 30 400 €, créée le 22 mai 1995.
- Activité : acquisition et gestion de places de stationnement et propriété par tous moyens et/ou l'exploitation sous toutes ses formes, de tous biens immobiliers et ensembles fonciers à usage industriel, commercial, professionnel et d'habitation. A ce titre, elle détient par voie d'amodiation, 45 places du parking de la gare Charles de Gaulle à Metz.
- La Banque Populaire Lorraine Champagne détient 50 % du capital de GESPAR.

## 1.2 Capital social de l'établissement

### 1.2.1 Parts sociales et Certificats Coopératifs d'Investissement

---

Le capital de la Société est variable. Il est divisé en parts sociales et en certificats coopératifs d'investissement (CCI) d'une valeur nominale de 8 euros chacun, entièrement libérés et tous de même catégorie.

Le capital social de la Banque Populaire Lorraine Champagne s'élève à 347 500 000 euros au 31 décembre 2010 et se compose de 34 750 000 parts sociales de 8 euros de valeur nominale, entièrement souscrites par les sociétaires et de 8 687 500 CCI de 8 euros de valeur nominale détenus en totalité par Natixis.

#### Evolution et détail du capital social de la BPLC

Au 31 décembre 2010	Montant en K€	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les sociétaires	278 000	80	100
CCI détenus par Natixis	69 500	20	0
<b>Total</b>	<b>347 500</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Au 31 décembre 2009	Montant en K€	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les sociétaires	213 000	80	100
CCI détenus par Natixis	53 250	20	0
<b>Total</b>	<b>266 250</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Au 31 décembre 2008	Montant en K€	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les sociétaires	143 000	80	100
CCI détenus par Natixis	35 750	20	0
<b>Total</b>	<b>178 750</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### 1.2.2 Politique d'émission et de rémunération des parts sociales

---

Les parts sociales sont nominatives et inscrites en comptes individuels tenus dans les conditions réglementaires.

Elles ne peuvent recevoir qu'un intérêt qui est fixé annuellement par l'Assemblée générale, sans que son montant puisse excéder le taux maximum mentionné à l'article 14 de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

L'Assemblée générale peut valablement décider une opération d'échange, de regroupement, d'attribution de titres, d'augmentation ou de réduction du capital, de fusion ou autre opération sociale, nonobstant la création de rompus à l'occasion d'une telle opération ; les propriétaires de titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis pour participer à l'opération doivent, pour exercer leurs droits, faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente des titres ou droits nécessaires.

Sont admis comme sociétaires participant ou non aux opérations de banque et aux services de la Banque Populaire toutes personnes physiques ou morales.

Les sociétaires ne sont responsables qu'à concurrence du montant nominal des parts qu'ils possèdent.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée générale.

### **Intérêt des parts sociales versé au titre des exercices antérieurs:**

Exercice	2008	2009	2010*
Taux versé aux sociétaires	3,75 %	3 %	3 %
Montant	5 323 698 €	5 155 627 €	7 433 486 €

*\*sous réserve de la validation lors de l'Assemblée générale du 31 mai 2011*

L'intérêt à verser aux parts sociales au titre de l'exercice 2010, proposé à l'approbation de l'Assemblée générale est de 3%, soit un montant global de rémunération estimé à 7 433 486 €.

### **Rémunération des certificats coopératifs d'investissement :**

Exercice	2008	2009	2010*
Taux versé aux sociétaires	1,80 %	1,05 %	1,29 %
Montant	4 468 750 €	2 795 625 €	3 648 750 €

*\*sous réserve de la validation lors de l'Assemblée générale du 31 mai 2011*

La rémunération au titre de l'exercice 2010 proposée à l'approbation de l'Assemblée générale est estimée à 3 648 750 €, en soit un taux de 1,29 %.

## **1.3 Organes d'administration, de direction et de surveillance**

### **1.3.1 Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu de ces circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.



### **1.3.1.1 Composition**

Les administrateurs représentent l'ensemble des sociétaires, ils doivent donc se comporter comme tel dans l'exercice de leur mandat.

Ils s'assurent du respect des règles légales relatives au cumul des mandats en matière de sociétés et s'engagent à participer objectivement et avec assiduité aux débats du Conseil. S'agissant des informations non publiques dont ils pourraient avoir connaissance dans l'exercice de leurs mandats, ils sont tenus à une obligation de confidentialité et au respect du secret professionnel.

Ils doivent avoir un crédit incontesté et informer le conseil de toute situation de conflit d'intérêt même potentiel. Plus généralement ils sont tenus à un devoir de loyauté envers la Banque Populaire.

#### **Président**

Monsieur Raymond Oliger – Président de la Fédération des Banques Populaires - Metz

#### **Président d'honneur**

Monsieur Michel Hellenbrand – Avocat - Metz

#### **Vice-présidents**

Monsieur Yves Dubief – Industrie textile - Vosges

Monsieur Michel Gay – Electricité industrielle - Marne

Madame Danielle Nicolas – Chef d'entreprise de services - Nancy

Monsieur Jean-Marie Procureur – Concessionnaire automobile - Chaumont

#### **Administrateurs**

Monsieur Gérard Agnesina – Bâtiment – Menuiserie, agencements - Marne

Monsieur Philippe Bard – Travaux publics - Metz

Monsieur Michel Brodart – Industrie - Aube

Monsieur Jean-Baptiste Carlu – Agriculteur - Meuse

Monsieur Jean Cinqualbre – Médecin biologiste, chercheur - Nancy

Monsieur Pascal Kneuss – Maître artisan boucher, traiteur, charcutier - Epinal

Monsieur Jean-Louis Lelot – Fonction publique – Troyes

Monsieur Alfred Limbach – Mécanique de haute précision - Metz

Monsieur Gilles Mansard – Viticulteur - Marne

Madame Hélène Rivet-Mansuy – Notaire - Aube

#### **Censeur**

Monsieur Xavier Roy – Agriculteur – Reims

#### **Délégué Fédéral BPCE**

**Henri Lignon**

### **1.3.1.2 Fonctionnement**

Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins six fois par an.

Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'administration s'est réuni 10 fois. Pour l'exercice 2009, il s'est réuni 8 fois.

Les principaux sujets traités au cours de ces 2 exercices ont été les suivants :

- Actualités de la Société et du Groupe
- Orientations générales de la Société
- Suivi du contrôle budgétaire
- Arrêté des documents comptables accompagnés du rapport annuel de gestion, et présentation des commissaires aux comptes
- Communication prévue dans la réglementation sur le contrôle interne des établissements de crédit.

### **1.3.1.3 Comités**

Pour l'exercice de leurs fonctions par les administrateurs, des comités spécialisés sont constitués au sein du Conseil et composés de trois membres au moins et de cinq au plus. Les membres émettent des avis destinés au conseil et sont désignés par le Conseil sur proposition du Président pour la durée fixée lors de leur nomination.

#### **Le Comité d'audit et des comptes**

Ce Comité siège quatre fois par an en tant que Comité d'Audit et des Risques et deux fois par an en tant que Comité des Comptes.

En Comité des Comptes, il analyse les comptes ainsi que les documents financiers diffusés par la Société à l'occasion de l'arrêté des comptes et en approfondit certains éléments avant qu'ils soient présentés au Conseil. Il prend connaissance, pour la partie ayant des conséquences directes sur les comptes de la Banque, des rapports d'inspection de la BPCE et de l'ACP. Il formule un avis sur le choix des commissaires aux comptes, veille à leur indépendance, examine leur programme d'intervention ainsi que leurs recommandations et les suites données par la Direction Générale. Il se réunit au moins deux fois l'an en présence des commissaires aux comptes.

En Comité d'Audit et des Risques, il assiste le Conseil dans la maîtrise de ses risques sur base sociale et consolidée.

Cette mission comporte trois volets, conformément à la réglementation bancaire :

- l'analyse, au moins deux fois par an, des principales zones de risques (à l'exclusion de ceux relatifs à la véracité des comptes et de l'information financière) et des enseignements tirés de leur surveillance (en application du règlement CRBF n° 97.02, article 39).

Il examine, en particulier, dans ce cadre, les grandes orientations de la politique de crédit de la Banque (marchés, division unitaire et sectorielle, qualités), les limites de risques et les conditions dans lesquelles elles sont respectées.

- les résultats de contrôle interne au moins deux fois par an. Il examine, en particulier dans ce cadre, les principales conclusions de l'audit interne et les mesures correctrices, ainsi que celles de l'Inspection de la BPCE, de l'ACP et des autres régulateurs.
- L'évaluation du système de contrôle interne et de son efficacité. Il examine, en particulier, dans ce cadre, les rapports annuels préconisés par la réglementation bancaire (règlement 97.02, art. 42 et 43) avant présentation au Conseil.

#### **Comité des rémunérations**

Il propose au Conseil toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux, notamment leurs conditions de rémunération et de retraite, dans le cadre de la politique du Groupe en ce domaine.

#### **Comité Consultatif de Crédit**

Le Comité Consultatif de Crédit est une émanation du Conseil d'Administration, composée de 5 administrateurs, du Directeur Général et du Directeur des Risques de Crédit. La Direction des Risques de Crédit lui présente les dossiers de crédit qui relèvent du Conseil d'administration. Il s'agit des contreparties pour lesquelles la Banque Populaire Lorraine Champagne porte des encours de crédit supérieurs à 20 M€ ou pour lesquelles l'exigence en fonds propres est supérieure à 0,8 M€. Le Comité Consultatif se tient avant chaque Conseil d'administration. Ses travaux font l'objet d'une présentation au Conseil d'administration pour décision.

## **Comité sociétariat**

Le Comité sociétariat est une émanation du Conseil d'administration, constitué d'un président issu du Conseil d'administration, de 3 administrateurs, du Directeur Général et du responsable du sociétariat. Sa mission est de rendre compte des souscriptions et remboursements de parts sociales soumis à l'agrément du Conseil d'administration ainsi que le prévoient les statuts, de promouvoir le sociétariat au sein de la banque et de favoriser l'information aux sociétaires. Il se réunit au moins deux fois par an.

### **1.3.1.4 Gestion des conflits d'intérêts**

Conformément aux statuts de la Banque Populaire, les conventions intervenant entre la société et l'un des membres du Conseil d'administration ou le Directeur Général et plus généralement toute personne visée à l'article L. 225-38 du code de commerce sont soumises à la procédure d'autorisation préalable par le Conseil d'administration puis d'approbation a posteriori par l'Assemblée générale des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires.

Les conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales ne sont pas soumises à cette procédure.

## **1.3.2 Direction générale**

---

### **1.3.2.1 Mode de désignation**

Le Conseil d'administration nomme, sur proposition du président, un Directeur Général qui exerce ses fonctions pendant une durée de cinq ans. Le Directeur Général est choisi en dehors du Conseil d'administration. Son mandat est renouvelable.

En application de l'article L. 512-107 du code monétaire et financier, la nomination et le renouvellement du mandat du Directeur Général sont soumis à l'agrément de BPCE.

### **1.3.2.2 Pouvoirs**

Le Directeur Général assiste aux réunions du Conseil d'administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

### **1.3.2.3 Les dirigeants de la BPLC au 31/12/2010**

#### **L'État-major**

Directeur Général : Dominique Wein

Directeur Général Adjoint et Directeur des marchés : Bernard Moreau

Directeur de l'organisation, de l'informatique et des opérations bancaires : Gérard Bougard

Directeur administratif et financier : Pascal Surga  
Directeur des ressources humaines : Thierry Weyland  
Directeur des réseaux : Pascal Sornette  
Directeur des risques de crédit : Marc Thirion  
Directeur de l'audit interne : Joseph Carat

### **Les Directeurs de secteur**

Aube : Joël Ries  
Haute-Marne : José Montéro  
Marne : Dominique Demangeon  
Metz : Serge Belvoix  
Meurthe et Moselle Sud : Yannick Bohn  
Meuse : Vincent Pénicaut  
Moselle Est : Dominique Hick  
Moselle Nord et Meurthe et Moselle Nord : Olivier Loué  
Moselle Sud : Jérôme Charlois  
Vosges : Michel Chevalier  
Canaux à distance : Laurent Petitjean  
Grandes entreprises régionales : Thierry Antoine

### **1.3.3 Commissaires aux comptes**

---

Le contrôle des comptes de la Société est exercé par au moins deux commissaires aux comptes, titulaires et deux commissaires suppléants, désignés et exerçant leur mission dans les conditions prévues par la loi.

Les honoraires des commissaires aux comptes sont fixés dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires.

**Sté FIGEC**  
**6 Rue Méric**  
**57050 METZ,**  
**représentée par Mme Anne-Laure Premaor**

**Sté KPMG SA**  
**3 cours du Triangle**  
**92939 Paris La Défense,**  
**représentée par M. Arnaud Bourdeille**

## **1.4 Contexte de l'activité**

### **1.4.1 Environnement économique et financier**

---

#### **Conjoncture en 2010 : une reprise fragile et des craintes durables**

Après la pire récession d'après-guerre en 2008-2009, l'économie mondiale s'est nettement redressée en 2010, pour rejoindre un taux de croissance de 4,7%, proche de ceux de 2006 et de 2007, contre -0,9% en 2009. Cette performance masque de grandes divergences, car la phase de rebond a été très inégale selon les zones économiques : impressionnante au Brésil (7,7%) et en Asie émergente (9%), surtout en Chine (10,2%), en nette accélération aux Etats-Unis (2,8%), voire au Japon (4,3%), mais décevante en Europe (1,9%), hormis en Allemagne (3,5%) et dans les pays du Nord. Les pays d'Europe du Sud sont demeurés sous contrainte forte d'ajustement budgétaire, à l'exemple de la Grèce (-4%) et de l'Irlande (-1,7%). L'ampleur de la récession a laissé des traces profondes et durables, notamment en matière de dette publique, mais aussi de chômage élevé et d'importantes capacités de production inutilisées.

La France a poursuivi sa croissance amorcée au printemps 2009, sans pour autant retrouver le terrain perdu durant la récession. Le PIB a progressé d'environ 1,6% en

2010, contre -2,5% en 2009. Ce rythme a été porté par une consommation des ménages à nouveau soutenue (1,5%) et par la reconstitution des stocks des entreprises. Cependant, l'activité a continué de pâtir d'une compétitivité extérieure toujours fragile et d'un recul de l'investissement. Le taux de chômage, qui a atteint 9,3% en 2010, contre 9,1% en 2009, s'est accru en moyenne sur l'année mais a légèrement reculé à partir du deuxième trimestre. L'inflation a augmenté modérément, surtout du fait d'une hausse d'environ 30% des prix du pétrole en 2010. En moyenne annuelle, elle s'est située à 1,5%, contre 0,1% en 2009. Enfin, le déficit public est resté élevé à 7,6% du PIB, comme en 2009. La dette publique s'est donc creusée à 82,8% du PIB, contre 78,1% en 2009.

L'année 2010 a notamment été marquée par deux épisodes majeurs d'incertitudes, entraînant ainsi une forte volatilité de l'euro face au dollar, des taux longs publics et du CAC 40. Le premier a concerné la crise des dettes souveraines européennes, qui s'est intensifiée avec la Grèce à partir du printemps. Elle menaçait de s'étendre au Portugal et à l'Espagne, voire à l'Italie, à la France et au Royaume-Uni, en raison du manque de réactivité des autorités politiques et de la déficience des mécanismes européens de solidarité. Elle a été la première crise de survie de l'euro. Elle s'est apaisée grâce à la mise en place d'un plan historique d'urgence, en concertation avec le FMI, d'un montant de 750 milliards d'euros, et surtout grâce à l'attitude de la BCE de prêteur temporaire en dernier ressort. Le second épisode a concerné, durant la période estivale, la crainte d'une déflation rampante à la japonaise aux Etats-Unis. Ceci a conduit la Réserve fédérale à annoncer une intensification de sa politique monétaire quantitative ultra-accommodante de monétisation de la dette publique. L'euro, tout comme le yen, en ont été les victimes collatérales, le dollar apparaissant alors comme une arme de protectionnisme déguisé contre la déflation, peut-être au service d'une stratégie implicite de soutien de l'activité.

Face à la fragilité du contexte économique, la BCE a globalement poursuivi sa politique monétaire très accommodante, avec un taux directeur inchangé à 1% et le maintien des refinancements illimités à taux fixe sur le marché interbancaire. L'OAT 10 ans, qui était autour de 3,5% en début 2010, s'est affaibli vers 2,5% au cours de l'été, avant de revenir vers 3,4% en fin d'année. Ce recul estival est historique : il s'explique par le retour de l'aversion au risque extrême de déflation aux Etats-Unis et par l'intensification des arbitrages de capitaux au détriment des dettes publiques des pays d'Europe du Sud. Les cours boursiers ont été très volatiles au gré des épisodes de défiance, en dépit d'une conjoncture américaine et européenne finalement meilleure qu'initialement projetée et de bons résultats des sociétés. Le CAC 40 a légèrement diminué de 3,3% en 2010 : il est passé de 3936 points fin décembre 2009 à 3805 points fin 2010.

## **Économie champenoise**

Avec une économie en meilleure santé qu'un an plus tôt, la région Champagne-Ardenne a retrouvé le sourire. Les ventes de bouteilles de champagne, un indicateur économique incontournable pour la région, ont augmenté de 9% en 2010 par rapport à 2009. Les ventes auraient même été meilleures si le mois de décembre 2010 n'avait pas été pénalisé par les intempéries. Le douzième mois représente en général 15% des ventes annuelles. Or, comme l'année dernière, décembre 2010 a été caractérisé par de nombreuses interdictions faites aux poids lourds de circuler, la suppression de nombreux vols aériens et la paralysie du transport ferroviaire pendant plusieurs jours. Grâce à cette embellie globale, l'année 2010 a permis d'effacer deux années consécutives de baisse (-9% en 2009 par rapport à 2008 et -5% en 2008 par rapport à 2007). L'année 2010 est d'ailleurs la quatrième meilleure année en termes de nombre de bouteilles de champagne vendues même si elle reste encore en dessous de 5,5% par rapport à 2007, la meilleure année. Le chiffre d'affaires de 2010 était, quant à lui, encore en baisse de 11,1% par rapport à 2007, du fait d'une stratégie de « prix cassés » pratiquée par quelques distributeurs liés par des accords commerciaux antérieurs. Le volume de ventes réalisées en France a poursuivi sa décroissance : 55% de l'ensemble en 2010 contre 63% en 2009. Les ventes ont augmenté en volume de 2,3% en 2010 selon le Comité interprofessionnel des vins de champagne contre 14% dans l'Union européenne et 29% dans le reste du monde. Cette évolution est encourageante pour le secteur étant entendu que les marchés porteurs comme celui de la Chine, bien qu'en croissance de 30% en 2010, sont

aujourd'hui marginaux. Les consommateurs de champagne dans le pays étant encore les étrangers ou les chinois ayant étudié à l'étranger, le marché reste pour l'instant très exigu (seulement un million de bouteilles en 2010). Le succès du cognac et des vins de Bordeaux dans l'empire du milieu laisse envisager un avenir florissant pour le champagne.

Comme le Champagne, la fonderie, autre secteur caractéristique de l'industrie régionale, a connu un excellent exercice 2010. Le chiffre d'affaires des entreprises du secteur a progressé de 21% par rapport à 2009. Cette belle performance est toutefois à mettre en rapport avec le plongeon de 2009 (-20%). Le secteur de la métallurgie et de la fabrication de produits métalliques a connu, lui aussi, un bon exercice 2010, le chiffre d'affaires des entreprises ayant progressé de 11%. En revanche, le secteur du textile-habillement, cuir et chaussure a encore baissé en 2010, -1% par rapport à 2009.

L'immobilier présente un bilan mitigé en 2010. Les ventes de logements collectifs neufs connaissent une chute vertigineuse (-29,4% au cours des trois premiers trimestres de 2010 par rapport à la même période de 2009). La région Champagne-Ardenne est la deuxième région où la chute des ventes de logements collectifs est la plus importante après le Nord-Pas-de-Calais. Ce qui s'explique par la répartition des ventes entre l'accession à la propriété et l'investissement locatif. En effet, l'investissement locatif en 2010 a pesé entre 64% et 80% des ventes de logements neufs des régions dynamiques dont ne fait pas partie la Champagne-Ardenne (Fédération des Promoteurs Immobiliers). Les ventes de logements neufs dans cette dernière s'expliquent donc par la faiblesse de l'accession. Les transactions dans l'ancien progressent timidement depuis juillet 2010 comme en témoignent les montants de droits de mutation. La région Champagne-Ardenne est toutefois celle où les transactions dans l'ancien progressent le moins.

Finalement, des quatre secteurs industriels caractéristiques de la région, seule la fonderie a augmenté ses effectifs. Cette augmentation, à peine 2% en 2010 par rapport à 2009, succède à la forte baisse observée en 2009. Pourtant, le taux de chômage dans la région a baissé en 2010. Il se situait à 9,4% au troisième trimestre 2010 (contre 9,3% au niveau métropolitain). La région Champagne-Ardenne est même celle (avec la Franche Comté) où le taux de chômage a le plus reculé sur l'année. Puisque les principaux secteurs industriels de la région n'ont pas embauché ou ont peu embauché, c'est la faible croissance de la population active, voire sa stagnation qui explique cette tendance à l'embellie.

## **Économie lorraine**

En 2010, l'économie lorraine a poursuivi le redressement entamé en 2009. Même si les résultats globaux apparaissent modestes, certains secteurs ont connu des performances remarquables au terme de l'année écoulée. Ainsi, le secteur des «équipements électriques, électroniques, informatiques et autres machines» a nettement progressé, le second semestre étant même marqué par une accélération des cadences de production. De même, le secteur automobile a bénéficié de l'accroissement des commandes consécutif à la fin de la prime à la casse. Les autres secteurs industriels comme la chimie, l'imprimerie et le textile-habillement ont également bénéficié de la reprise économique. La sidérurgie et les produits minéraux ont connu la situation inverse. Au total, le taux d'utilisation des capacités de production s'est redressé. Il se situait en fin 2010 sur son niveau de long terme, à 81%, soit seulement 1 point en dessous de son niveau de 2008.

Le secteur touristique lorrain s'est également redressé en 2010. Le nombre de nuitées a augmenté d'environ 2% par rapport à 2009. Outre la confiance retrouvée au niveau national, le tourisme lorrain a bénéficié de l'afflux de touristes étrangers, allemands notamment (+7% en 2010 par rapport à 2009). Les étrangers ont d'ailleurs été à l'origine de plus du cinquième des nuitées passées dans la région. La situation des départements est toutefois contrastée. Les nuitées en Meurthe-et-Moselle et en Moselle progressent respectivement de 4% et 3%. Dans la Meuse et dans les Vosges, elles baissent de 1,8% et 2%. Le tourisme de plein air a connu une chute de sa fréquentation, notamment chez les étrangers. Les touristes allemands et néerlandais, habitués de la

région, l'ont désertée en 2010 entraînant une chute globale de 15% de la présence des étrangers. Le succès du centre Georges Pompidou de Metz a lui aussi contribué au redressement du tourisme lorrain en 2010. Inauguré en mai de l'année dernière, l'évènement a bénéficié d'une excellente couverture par les médias nationaux. Alors qu'il n'a été ouvert que durant 7 mois, le Centre Pompidou s'est classé parmi les 5 sites payants les plus visités de la Moselle avec plus de 600 000 entrées. Pour sa part, Center Parcs, grâce à son nouveau parc «Domaine des Trois Forêts» a connu une année exceptionnelle. D'autres sites appartenant au Conseil Général de Moselle ont également connu des fréquentations exceptionnelles.

Enfin, le secteur immobilier lorrain a poursuivi son redressement en 2010. Le nombre de transactions a augmenté aussi bien dans l'ancien que dans le neuf. Dans le neuf, les ventes de logements collectifs ont progressé de 5,8% au cours des trois premiers trimestres de 2010 par rapport à la même période de 2009 (+13,1% au cours des trois premiers trimestres de 2009 par rapport à 2008). Dans l'ancien, les transactions ont également crû comme en témoigne la progression du montant des droits de mutation dans la région. Ceux-ci sont continuellement en hausse depuis juillet 2010.

La reprise économique en Lorraine n'a malheureusement pas encore eu d'impact significatif sur l'emploi. Le taux de chômage se situait à 10% au troisième trimestre 2010, soit un niveau identique à celui observé un an plus tôt. Cette stabilité s'explique en partie par un moindre apport des bassins d'emplois étrangers, le Luxembourg notamment. En effet, dans ce pays, le taux de chômage est à son niveau le plus élevé de la dernière décennie (à 5,7% en 2010 contre 2,5% en 2000). Dans ces conditions, bien que le nombre de frontaliers lorrains à aller travailler au Luxembourg ait augmenté d'environ 5% en 2010, la croissance n'a pas été suffisante pour compenser l'atonie du marché régional de l'emploi.

## **1.4.2 Faits majeurs de l'exercice**

---

### **1.4.2.1 Faits majeurs du Groupe BPCE**

#### **Simplification de la structure faîtière du Groupe BPCE**

Prévu dès la constitution du Groupe BPCE le 31 juillet 2009, le projet de fusion absorption de BP Participations et de CE Participations avec BPCE a été approuvé le 3 juin 2010 par le conseil de surveillance de BPCE et les Conseils d'administration des holdings de participation et réalisé le 5 août 2010, à l'issue des assemblées générales des trois sociétés.

Préalablement à l'opération, les participations détenues par CE Participations dans Nexity (40,82 %), GCE SEM (100 %), GCE Habitat (100 %) et Erixel (99,25 %) ont été apportées à une holding dédiée dénommée CE Holding Promotion. D'autres étapes ont complété le dispositif, notamment la mise en œuvre d'un mécanisme de protection des activités de compte propre de CE Participations.

A l'issue de ces opérations, BPCE a procédé à une augmentation de capital en numéraire de 1,8 milliard d'euros souscrite à parité par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne.

#### **Recentrage du groupe sur ses métiers cœur et vente d'actifs devenus non stratégiques**

Le Groupe BPCE se recentre ainsi sur ses métiers cœur en optimisant leur organisation :

- Le groupe organise son pôle à l'international : Financière Océor a adopté en juin la dénomination sociale BPCE International et Outre-mer (BPCE IOM) et regroupe désormais la plus grande partie des actifs détenus par le Groupe dans les départements et territoires d'outre-mer, en Europe et en Afrique (au Maghreb et au sud du Sahara) ;

- Il rassemble ses activités de crédit-bail : Natixis, à travers sa filiale Natixis Lease, a finalisé le 31 décembre 2010 l'acquisition de 99,91 % du capital de Cicobail auprès du Crédit Foncier de France, de la Banque Palatine et d'Eurosic ;
- Il se dote d'un GIE pour fédérer les achats de ses entreprises : GCE Achats devient BPCE Achats en juillet 2010 et ouvre ses activités aux Banques Populaires et à Natixis ;
- Il réduit son profil de risque, en organisant des opérations de cession très significatives de portefeuilles de la gestion active des portefeuilles cantonnés ou GAPC de Natixis.

Au titre de la vente d'actifs non stratégiques, Natixis réalise en octobre 2010, à la suite des accords annoncés le 5 juillet dernier, la cession effective à un fonds conseillé par AXA Private Equity de la majeure partie de ses activités de gestion privée pour compte propre en France, pour un prix global de 507 millions d'euros.

Par ailleurs, BPCE a finalisé en septembre la cession de la Société Marseillaise de Crédit (SMC) au Crédit du Nord, pour un montant de 872 millions d'euros. Au plan financier, cette vente se traduit par une libération de fonds propres Core Tier One de l'ordre de 700 millions d'euros.

### **Renforcement de la solidité financière du Groupe BPCE**

Au cours du second semestre 2010, le Groupe BPCE a remboursé une partie des fonds propres qui avaient été apportés par l'Etat à l'occasion de la création du nouveau groupe :

- 60 % des actions de préférence détenues par l'Etat ont été rachetées, soit 1,2 milliard d'euros début août et 0,6 milliard d'euros à l'issue de la cession de la SMC en septembre 2010 ;
- Un complément de 1,3 milliard d'euros de titres super subordonnés a fait l'objet d'un remboursement, portant à 75 % la part des titres super subordonnés souscrits par l'Etat et remboursés.

#### **1.4.2.2 Faits majeurs de l'entité (et de ses filiales)**

##### **Changement de Directeur Général**

Le 1<sup>er</sup> septembre 2010, Dominique Wein, 55 ans, a pris les rênes de la Banque Populaire Lorraine Champagne, succédant à Jacques Hausler qui occupait cette fonction depuis huit ans. Après des études juridiques, Dominique Wein est entré à la Banque Populaire de Lorraine en 1983 à Nancy, en qualité de responsable du service contentieux. Il a ensuite occupé divers postes de natures différentes tels que chargé d'affaires entreprises, directeur des affaires juridiques, directeur de groupe des agences de Nancy, puis directeur du secteur de Meurthe et Moselle. Après avoir travaillé durant 6 mois à la préparation de la fusion des Banques Populaires de Lorraine et de Champagne, il est devenu en 2002 directeur du réseau avec pour mission de piloter les 140 agences de la nouvelle BPLC. Promu Directeur Général Adjoint en 2006, il quitte la Lorraine deux ans plus tard pour effectuer un parcours au sein du Groupe avant de prendre la Direction Générale de la Banque Populaire Sud-Ouest à Bordeaux.

##### **Augmentation de capital de BP Participations**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de BP Participations réunie le 30 juin 2010 a approuvé une augmentation de capital en numéraire (avec droit préférentiel de souscription) d'un montant de 7 102 milliers d'euros souscrite en juillet 2010 par la Banque Populaire Lorraine Champagne à hauteur de 472 milliers d'euros.

##### **Augmentation de capital de BPCE**

Le 5 août 2010, BPCE a procédé à une augmentation de capital en numéraire de 965 312 milliers d'euros réservée aux Banques Populaires, dont 124 160 milliers d'euros pour l'établissement.



## Harmonisation des principes comptables

Les travaux d'harmonisation des principes comptables des groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne menés dans le cadre de la création du Groupe BPCE et initiés sur l'exercice 2009 se sont poursuivis en 2010. Ils se traduisent par deux changements de méthode comptable liés au calcul des engagements sur les contrats d'épargne logement et à la dépréciation du risque de crédit, dont les impacts sont donnés au paragraphe suivant.

### 1.4.2.3 Modifications de présentation et de méthodes d'évaluation

Les comptes intègrent les changements de méthode comptable suivants :

- Modèle de calcul des engagements sur les contrats d'épargne logement : un modèle de taux commun à l'ensemble du Groupe a été mis en œuvre en 2010. Ce nouveau dispositif a eu un impact positif de 1 687 milliers d'euros, comptabilisé en marge nette d'intérêt. Les travaux d'harmonisation du modèle comportemental se poursuivent en 2011.
- Méthode de dépréciation du risque de crédit : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'établissement enregistre une provision pour risque de crédit constituée sur le périmètre des engagements non douteux pour lesquels il est possible d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance. Cette provision est déterminée grâce à un modèle de calcul commun aux Banques Populaires et aux Caisses d'Épargne et défini autour de paramètres et de classes de risques bâlois. L'impact de première application négatif de 28 748 K€ est imputé sur les capitaux propres au 1er janvier 2010.
- Application depuis le 1er janvier 2010 du règlement CRC n° 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours, dorénavant étalés sur toute la durée de vie effective du crédit. Ce changement de méthode a eu un impact négatif de 12 313 K€ sur les capitaux propres de l'établissement au 1er janvier 2010.

## 1.5 Activités et résultats consolidés

### 1.5.1 Activités de la Banque Populaire Lorraine Champagne

---

#### Dépôts clientèle

L'encours moyen des dépôts collectés auprès de la clientèle atteint 6,8 milliards d'euros. Il est en progression de 6,3% par rapport à l'exercice précédent, conformément à nos objectifs de développement.

Les dépôts à vue (essentiellement composés des soldes créditeurs des comptes chèques) progressent de 3,6% pour s'établir à 1,8 milliard d'euros d'encours. Les comptes à terme, dont l'encours moyen s'élève à 1,7 milliard, connaissent une très forte progression (+31,5%), notamment grâce aux formules attractives des placements Fidélis. Enfin, l'épargne représente 2,8 milliards d'encours (dont 1,6 milliard d'encours de livrets), en baisse de -1,5%.

Les encours financiers s'élèvent à 4,5 milliards. Ils comprennent notamment l'assurance-vie qui progresse de 5,6 % et atteint 2,2 Milliards.

#### Emplois

En dépit d'une conjoncture économique demeurée incertaine en 2010, la BPLC a distribué plus de 2,2 milliards d'euros au profit de sa clientèle de particuliers, professionnels, agriculteurs et entreprises. Le montant des crédits distribués est en nette progression par rapport à l'exercice précédent, plus 10% de croissance et témoigne de la volonté de la BPLC de demeurer un acteur incontournable du financement des économies lorraine et champenoise. À travers cette distribution de crédits, la BPLC a ainsi permis l'aboutissement de plus de 42 000 projets personnels ou professionnels.

Les capitaux prêtés se répartissent entre des prêts immobiliers (46%), des prêts et contrats de crédit bail aux professionnels, agriculteurs et entreprises (43%) et des prêts à la consommation (11%).

Compte tenu de ces performances, les encours de prêts de la BPLC s'établissent désormais au 31/12/2010 à 9 milliards 474 millions d'euros. Il convient d'ajouter à ce montant les encours de crédit de fonctionnement mis à disposition de nos clients, principalement les crédits par caisse ou de mobilisation de créances nécessaires au financement du cycle d'exploitation des professionnels et des entreprises.

Au total les encours de crédits portés par la BPLC ressortent à 10 milliards 391 millions d'euros, en progression de 1,2% par rapport à l'exercice précédent. Cette bonne tenue des encours de crédits constitue un gage de confiance supplémentaire de la BPLC envers ses clients et les différents acteurs économiques de nos régions.

### **Clientèles privées grand public**

Le nombre total de clients particuliers a très légèrement progressé en 2010 pour s'établir à 434 512. La part des clients actifs a progressé d'un point et, soutenue par ses 2 partenaires la CASDEN et l'ACEF, notre banque a vu le nombre de ses clients fonctionnaires progresser de 2%.

Les ressources totales détenues par les clients particuliers ont évolué de 6% dont 4% pour les ressources monétaires, 9% pour les ressources financières et l'assurance-vie, 34% pour les parts sociales.

Les encours de crédit, pour les particuliers, ont progressé de 7% dont 8% en immobilier et en prêts personnels avec un recul de 5% pour les comptes débiteurs. Les encours de crédit renouvelable, logés chez Natixis financement ont atteint près de 30 millions d'euros au 31/12/2010 grâce à d'excellents résultats obtenus dans la commercialisation de la nouvelle carte débit/crédit FACELIA lancée en Février 2010 (23 000 contrats souscrits sur 11 mois). La production a progressé de 12% en prêts personnels (237 millions) dans un marché du crédit à la consommation atone et de 42% en prêts immobiliers (982 millions).

Dans le cadre d'un plan de développement sur 3 ans établi début 2010 la Bancassurance a connu un nouveau dynamisme avec une progression de 12% du nombre de contrats vendus en IARD et PREVOYANCE, soit un rythme 2 fois plus rapide que celui observé par le réseau BP.

Avec près de 48 000 contrats vendus pour la 2ème année consécutive, l'équipement en contrats Cyberplus a sensiblement progressé pour s'établir à 72% des clients actifs (plus de 80% des jeunes).

Avec plus de 14 000 ventes enregistrées en 2010, l'activité commerciale sur les canaux à distance a connu un fort développement grâce, notamment aux ventes privées proposées chaque mois à nos clients sur Cyberplus.

### **Clientèles privées patrimoniales**

Grâce au travail concerté de nos agences et des acteurs de la filière Gestion Privée - Chargés de Clientèle Privée, Conseillers en Banque Privée et Experts en Gestion Privée - la progression des clients patrimoniaux a atteint plus de 9% en 2010, dans une conjoncture toujours délicate.

2010 a vu le renforcement de la filière gestion privée par l'arrivée de nouveaux collaborateurs dans les trois fonctions précédemment citées, afin de mieux répondre aux attentes de nos clients dans un environnement juridique fiscal et financier chaque jour plus complexe.

Ce nouveau dimensionnement permet d'encore mieux accompagner nos clients privés dans un domaine en forte mutation.

Notre banque se mobilise notamment auprès des professionnels, professions libérales et chefs d'entreprises afin de développer une double relation professionnel-particulier, notamment dans l'accompagnement de la transmission d'entreprise, tant en matière d'ingénierie financière que patrimoniale avec nos Experts en Gestion Privée et le concours éventuel de nos filiales.

2010 a vu également notre offre continuer à s'enrichir avec entre autres :

- Une gamme complète de produits de défiscalisation :
  - Notre offre de produits de défiscalisation financière au titre de l'impôt sur le revenu (FCPI, FIP) mais également au titre de L'ISF (FIP, FCPR, produits ISF Cinéma) ;
  - Notre offre immobilière de défiscalisation au titre de l'impôt sur le revenu avec notre SCPI scellier Fructirésidence qui a rencontré un grand succès mais aussi avec nos offres immobilières en direct (Loi Scellier, Censi Bouvard, immobilier de tourisme, nue propriété, loi Girardin...). L'année 2010 s'est, dans ce domaine, caractérisée par un fort développement des ventes de produits immobiliers dans le cadre d'une sélection stricte des lots proposés à nos clients.
  
- Une offre en produits financiers innovante :
  - Développement des mandats d'arbitrage sur les contrats d'assurance vie multi-supports nouveaux ou existants qui permettent de gérer ces contrats en fonction d'un profil de risque déterminé en fonction des attentes de nos clients ;
  - Des produits structurés attractifs offrant une protection conditionnelle du capital investi et des perspectives de rendement intéressantes ;
  - Le service Gestion Sous Mandat de notre banque vient en appui de nos équipes de Gestion Privée afin d'apporter toute leur expertise sur la gestion des portefeuilles titres de nos clients.

## **Professionnels**

Dans un contexte économique difficile en 2010, l'objectif a été de maintenir notre dynamique d'accompagnement de porteurs de projets mais également de soutenir nos clients, compte tenu des enjeux en termes d'emplois sur notre territoire.

Au cours de l'exercice, nous sommes entrés en relation avec plus de 1600 nouveaux professionnels, soit une progression de 2%. Nous avons accompagné 1 créateur sur 3 dans le cadre du PCE (Prêt à la Création d'Entreprise). Nous sommes bien représentés sur nos marchés traditionnels et historiques que sont l'artisanat et le commerce. Un artisan sur trois, un commerçant sur quatre nous confient leurs projets.

Nous avons accru notre effort de conquête sur les professionnels libéraux au cours de l'exercice avec une progression de 4%. Ceci a été possible grâce à la mobilisation de notre réseau d'agences et à la faveur de l'offre Fréquence Libérale. Cette offre vise à répondre aux besoins spécifiques et diversifiés de cette clientèle tant sur le plan professionnel que privé.

Enfin en matière d'assurance IARD (multirisque pro) notre modèle de distribution nous a permis d'augmenter de 13% nos réalisations et de 14% le portefeuille.

## **Économie sociale**

« L'esprit associatif » est associé à l'histoire de la Banque Populaire Lorraine Champagne. Entreprise coopérative et citoyenne dès son origine, la banque entretient depuis toujours de fortes relations avec le monde de l'entrepreneuriat social.

En 2010, notre banque a poursuivi son développement sur ce marché avec une bonne croissance des ressources monétaires : +7%.

Nous pouvons noter des croissances fortes en encours : +23 % en livrets et +58 % en CAT.

A ce jour nous comptons + de 11 000 clients répartis dans les secteurs des Mutuelles, Comités d'Entreprises et Associations.

Notre présence sur le marché de l'économie sociale et des institutionnels est de plus en plus importante, notamment au travers des fonds versés via le Livret Solidaire Association et notre implication permanente avec des structures telles que Lorraine Active, l'URIOPSS Lorraine, ainsi que notre gamme de produits et services.

Cette présence nous permet d'être reconnu comme acteur de l'économie sociale et de travailler en transversalité avec les différents marchés que sont le particulier et l'ACEF.

## **Entreprises**

L'année 2010 a connu sur le 1er semestre une poursuite des difficultés économiques rencontrées en 2009, avec des défaillances d'entreprises et la quasi absence de projets de développement.

Cette situation a favorablement évolué sur la deuxième partie de l'année avec une reprise de l'activité et des projets en découlant, ainsi qu'une amélioration des niveaux de rentabilité.

Dans ce contexte difficile, la Banque Populaire Lorraine Champagne a renforcé sa présence auprès de ses clients en octroyant plus de 500 millions d'euros de prêts professionnels (+ 4%). Elle a poursuivi son partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement favorisant le financement à des taux privilégiés des opérations de développement des PME Régionales.

Notre banque a également accentué la présence d'experts pour faciliter le développement à l'International de nos clients en lien avec les filiales du Groupe Pramex et Coface, l'Ingénierie Sociale avec Interépargne..., mais aussi renforçant l'accompagnement des entreprises dans les dossiers de succession/transmission avec ses filiales Cofilor et Euro Capital.

L'année 2010 fut également celle de la mise en œuvre de nouvelles expertises en matière de couverture du risque de taux et de matières 1ères et le lancement de la Location Longue Durée (LLD) pour les parcs véhicules.

La mise en place progressive d'un nouveau protocole de télétransmission, Ebics en remplacement d'Etebac, a été pleinement assurée par des équipes de spécialistes dédiés à cet effet, marquant le savoir faire du Groupe et de notre banque dans ce domaine.

Fort de sa présence dans une entreprise sur deux dans sa circonscription, elle a également développé ses relations avec les dirigeants, avec l'appui de ses 23 experts en Gestion Privée.

## **Agriculture et viticulture**

L'année 2010 restera une année de contrastes. Dans un contexte d'effondrement des ventes de champagne, d'effritement du prix du lait et des céréales et de forte hausse du prix des approvisionnements, des plans de soutien à l'agriculture ont été mis en place en début d'année (prêts bonifiés, prise en charge des intérêts des prêts via le fonds d'allègement des charges).

Très réactive, la BPLC a tout mis en œuvre pour que ses clients bénéficient au plus vite des aides prévues, conformément à son engagement d'accompagner ses clients dans les moments difficiles :

- 219 prêts de trésorerie mis en place pour un montant de 6,1 M€,
- 59 prêts de consolidation octroyés pour un montant de 1,2 M€,
- 751 dossiers éligibles au fonds d'allègement des charges instruits pour une prise en charge moyenne de 2 000 € (enveloppe totale de 1,5 M€).

En milieu d'année, la confiance des exploitants revient, permettant une reprise des investissements, confortée par la légère remontée du prix du lait, l'envolée des prix des céréales, des protéagineux et des betteraves à sucre et la hausse des ventes de champagne. La trésorerie des exploitations se refait ainsi une santé en fin d'année.

Au final, la BPLC a poursuivi en 2010 son soutien à l'agriculture et à la viticulture, avec la distribution de :

- 5,3 M€ de prêts bonifiés,
- 17,6 M€ de prêts agrilismat,
- 59,8 M€ d'autres prêts agricoles,
- 51,4 M€ d'encours court terme agricole au 31/12/2010.

La BPLC a également financé de nombreux projets photovoltaïques et a étudié plusieurs projets de méthanisation.

2010 a été aussi l'année de conversion de nos contrats fréquence pro « agri » en contrats fréquence agri, nos clients ayant été séduits par la forfaitisation des frais qui leur permet une meilleure maîtrise de leur budget. Enfin, la BPLC a organisé la 17<sup>e</sup> édition des trophées de la dynamique agricole afin de récompenser les lauréats pour leur créativité, leur autonomie et leurs qualités d'adaptation.

## **Qualité**

Résolument orientée vers la satisfaction du client, la BPLC a mis en œuvre une démarche Qualité baptisée « Ensemble la Qualité ». Afin d'apporter une qualité de réponse réellement adaptée aux besoins du client et développer une relation de confiance pérenne, elle détermine son plan d'action à partir des attentes exprimées par ses clients et sociétaires à travers notamment :

- une enquête de satisfaction semestrielle réalisée par TNS / SOFRES sur les thématiques de l'accueil, de la relation avec son Conseiller et de la banque au quotidien. Elle interroge par ailleurs régulièrement ses nouveaux clients pour les accompagner dans leur entrée à la BPLC.
- un observatoire Qualité mis en place depuis plusieurs années destiné à détecter et travailler les points d'amélioration de nos prestations.
- un Service Consommateurs « Satisfaction Clientèle » qui a à cœur de traiter, dans les délais les plus brefs, les demandes des clients et prendre en compte leurs observations.

La BPLC participe étroitement aux groupes projets proposés par le Groupe BPCE pour contribuer et garantir une relation client homogène et de qualité.

## **Informatique**

Depuis fin 2007, la BPLC s'appuie sur i-BP, plate-forme informatique du réseau des Banques Populaires. Elle dispose ainsi d'un outil communautaire puissant au service de nos clients et sociétaires.

Elle s'appuie également sur une informatique locale complémentaire qui lui permet de répondre à des besoins spécifiques ciblés.

2010 aura été l'année de la sécurité avec la construction et la mise en œuvre du data center Albiréo à Castres, regroupant l'ensemble des matériels et réseaux communs à toutes les Banques Populaires et répondant à toutes les normes en matière de sécurités physique et logique. Les PCA, Plans de Continuité d'Activité déclenchés en cas de destructions majeures, ont été finalisés et ont fait l'objet de tests 'grandeur nature', tests concluants, afin de vérifier notre capacité à poursuivre l'activité en cas de destruction du Système d'Information.

De même, pour les clients internautes et les cybercommerçants, 2010 aura vu la montée en puissance des déploiements des procédés d'authentification forte avec la diffusion des certificats physiques Certeuropa pour les professionnels et des calettes Pass Cyberplus pour les particuliers permettant de garantir la confidentialité des opérations bancaires et des achats effectués sur le net.

En matière d'innovation, l'application Cyberplus sur smartphone permet désormais de gérer ses comptes et de localiser le distributeur de billets le plus proche de l'endroit où se trouve le client.

La page d'accueil du site bplc.fr a été revue afin d'être plus conviviale et plus complète, le site devenant une véritable agence bancaire virtuelle permettant d'effectuer en ligne et en toute sécurité toutes les opérations bancaires.

Des études ont été lancées, à échéance 2011, afin de permettre à nos clients éloignés de dialoguer avec leur chargé de compte de leur agence e-Banque populaire non seulement de manière auditive mais également de manière visuelle grâce à leur connexion internet et à leur webcam personnelle.

## Ressources humaines

Au sein d'un effectif total de 1739 collaborateurs en fin d'exercice, l'année 2010 a vu 59 collaborateurs rejoindre la BPLC, sous CDI (dont 5 en provenance d'autres entités du Groupe), ainsi que 41 en contrats d'alternance.

Parallèlement, et dans le cadre de l'accord national signé en 2007, la BPLC a accueilli en 2010, 11 personnes en situation de handicap

L'évolution de carrière et la promotion interne restent les premiers vecteurs de valorisation et de reconnaissance de la réussite professionnelle des collaborateurs de la BPLC.

S'agissant plus particulièrement des promotions, 331 changements de niveaux (dont 38 passages au statut cadre) ont été réalisés l'an passé.

Plus généralement, les 1 562 entretiens d'appréciation réalisés en 2010 ont permis l'expression des attentes réciproques de la Banque et de ses collaborateurs en termes d'évolution, d'axes de progrès, et de moyens mis en œuvre par l'Entreprise pour les faciliter.

Parmi ces moyens, la formation continue d'être privilégiée, et, à 6,4 % de la masse salariale -soit 4 fois l'obligation légale-, l'investissement réalisé par la BPLC via son budget de formation a notamment permis de dispenser aux collaborateurs quelque 66 000 heures de formation (hors formations e-learning). Le plan de formation de notre Banque compte 19 cycles de formation métier, en 2010 il s'est vu enrichir de deux nouveaux cycles de formation, l'un destiné à accompagner les collaborateurs en charge de la gestion de clientèle des professions libérales de manière à renforcer encore leur niveau d'expertise et de conseil, l'autre à destination des Manager ayant une première expérience réussie en animation, management et pilotage d'une unité et en accompagnement d'une prise de fonction vers un management plus large.

Enfin, le dialogue social propre à la BPLC a abouti à la signature de 3 nouveaux accords (ou avenants), tant en matière de salaires conventionnels que de rémunérations variables collectives comme l'intéressement et la participation.

### 1.5.2 Résultats financiers consolidés

Le périmètre de consolidation au 31/12/2010 n'est pas modifié par rapport à l'exercice précédent. Outre l'établissement BPLC, société consolidante, il comprend les sociétés suivantes :

		% contrôle	Méthode consolidation
SEGIMLOR	Locations biens mobiliers	99,99%	Intégration globale
LUXEQUIP	Locations biens mobiliers	100,00%	Intégration globale
SOCIETARIAT BPLC	Société financière	100,00%	Intégration globale
EUROCAPITAL	Gestion valeurs mobilières	62,67%	Intégration globale

La BPLC représente à elle-seule 96% du résultat de l'ensemble. L'évolution des soldes intermédiaires de gestion des comptes consolidés (PNB, RBE et coût du risque) suit donc largement celle des comptes individuels (cf paragraphe 1.6.1).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le produit net bancaire consolidé s'est élevé à 293 947 K€ contre 311 391 K€ en 2009, soit une baisse de 5,6%.

La réserve latente liée au crédit-bail étant quasi stable sur l'exercice (en baisse de 188 K€), son retraitement a un impact non significatif.

Le résultat brut d'exploitation est de 107 015 K€, en diminution de 12,7%. Compte-tenu d'un coût du risque de 25 219 K€ en baisse de 47%, le résultat courant avant impôts atteint 78 090 K€ contre 68 120 K€ pour l'exercice précédent soit une progression de 14,6%.

Le retraitement des impôts différés génère un complément de charges de 2 849 K€.

Au final, le résultat consolidé s'établit à 45 709 K€, en baisse de 1,2%

### **1.5.3 Présentation des secteurs opérationnels et résultats par secteur opérationnel**

---

La Banque Populaire Lorraine Champagne exerce l'essentiel de ses activités dans le secteur de la banque commerciale et assurance.

### **1.5.4 Bilan consolidé et variation des capitaux propres**

---

Le total du bilan consolidé s'élève à 12,7 milliards d'euros au 31 décembre 2010, en progression par rapport à fin 2009 (+1,5%).

La Banque Populaire Lorraine Champagne représente à elle seule plus de 99 % du bilan consolidé. À l'actif, les financements de la clientèle, crédits et crédit-bail, représentent plus de 79% du total de bilan. Au passif, les dépôts de la clientèle représentent plus de 54% du total de bilan, en croissance de 6,3%.

Le bilan de la BPLC sur la base individuelle est présenté dans le chapitre 1.6.1 ci-après.

Les capitaux propres consolidés, Fonds pour Risques Bancaires Généraux inclus, s'élèvent à 1 444,5 millions d'euros.

## **1.6 Activités et résultats de l'entité sur base individuelle**

### **1.6.1 Résultats financiers de l'entité sur base individuelle**

---

Le PNB s'élève à 292,4 millions d'euros et baisse de 5,5% sous l'effet conjoint de la marge d'intérêt (-7,6%) et des commissions (-2,3%). Le RBE diminue de 11,5%. La banque poursuit sa maîtrise des frais généraux (-3,5% hors frais de personnel) en menant des chantiers d'optimisation des charges diverses.

Le coût du risque est passé de 42,6 M€ à 24,4 M€, en nette amélioration après une année de forte récession. Le poids des douteux et contentieux sur le total des crédits s'établit à 6,3%. Les risques ont amorcé une décrue après une année de conjoncture particulièrement difficile, mais maîtrisée.

Le résultat net atteint 48,9 M€ en augmentation de 12,5% par rapport à l'exercice précédent, grâce à une baisse du coût du risque.

Le coefficient d'exploitation est de 63,88%, permettant à la BPLC de se situer dans le premier tiers des banques du Groupe.

	2008	2009	2010	%
PNB	316,0	309,3	292,4	-5,5%
FRAIS GENERAUX	194,2	189,9	186,8	-1,7%
RBE	121,8	119,4	105,6	-11,5%
RESULTAT NET	44,4	43,5	48,9	12,5%

### **1.6.2 Analyse du bilan de l'entité**

---

Le total du bilan social de l'année 2010 progresse de 1,5% par rapport à l'année précédente à 12 577 M€. L'impasse entre l'ensemble des crédits (9 986 M€ en incluant le

crédit-bail, soit 79% de la structure du bilan) et les ressources (6 789 M€) reste importante. Notre coefficient d'emploi s'améliore cependant et atteint désormais 162% à fin décembre 2010 au lieu de 174% en 2009, mais le besoin de refinancement conduit à rechercher des ressources sur le marché.

Les emprunts de trésorerie et les émissions de titres de créances négociables permettant de combler cette impasse s'élèvent à 4 090 M€ en baisse de 7,6%.

Au passif, le capital social atteint 348 M€ (dont 69,5 M€ de Certificats Coopératifs d'Investissement) en progression de 31%. Les fonds propres (1 314 M€) sont en progression de 86 M€ constitués d'une part par le capital social à hauteur de 348 M€ et par les réserves pour 966 M€. Cette progression permet d'améliorer le ratio de solvabilité à 14,96% et de conforter notre solidité financière.

Les titres de participation à l'actif (673 M€), sont essentiellement constitués de titres BPCE (571 M€). Les deux autres principales participations sont celle de Foncière des Régions pour 29 M€ et celle de Foncière Développement Logements pour 15 M€.

Les immobilisations nettes, en baisse de 10,4%, comprennent l'encours de crédit bail pour 807 M€ (en diminution de 11,4%).

ACTIF	2009	2010	% Var	PASSIF	2009	2010	% Var
TRESORERIE	1 702	1 738	2,1%	TRESORERIE & TCN	4 424	4 090	-7,6%
CREDITS	9 006	9 179	1,9%	DEPOTS	6 384	6 789	6,3%
REGULARISATIONS	170	122	-28,4%	REGULARISATIONS	256	263	2,9%
TITRES	543	673	23,9%	CAPITAUX PROPRES	1 278	1 386	8,5%
IMMOBILISATIONS NETTES	965	865	-10,4%	RESULTAT DE L'EXERCICE	44	49	12,5%
TOTAL ACTIF	12 386	12 577	1,5%	TOTAL PASSIF	12 386	12 577	1,5%

## 1.7 Fonds propres et solvabilité

### 1.7.1 Gestion des fonds propres

#### 1.7.1.1 Définition du ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité de l'établissement indique sa capacité à faire face aux risques générés par ses activités. Il met en rapport ses fonds propres et une mesure de ses risques. Ce ratio et les éléments qui le composent font l'objet d'une définition et d'un suivi réglementaire par les autorités de tutelle. Il est généralement présenté par rapport à une limite plancher de 8 % (les fonds propres globaux devant représenter au minimum 8 % des risques pondérés<sup>1</sup>).

#### 1.7.1.2 Responsabilité en matière de solvabilité

En premier lieu, en tant qu'établissement de crédit, chaque entité est responsable de son niveau de solvabilité, qu'elle doit maintenir au-delà de la norme minimale réglementaire. Chaque établissement dispose à cette fin de différents leviers : émission de parts sociales et de CCI, mises en réserves lors de l'affectation du résultat annuel, emprunts subordonnés, gestion des exigences.

En second lieu, du fait de son affiliation à l'organe central du groupe, sa solvabilité est également garantie par BPCE SA (*cf. code monétaire et financier, art. L511-31*). Ainsi, le cas échéant, l'établissement peut bénéficier de la mise en œuvre du système de garantie et de solidarité propre au Groupe BPCE (*cf. code monétaire et financier, art. L512-107 al. 6*), lequel fédère les fonds propres de l'ensemble des établissements des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne.

### 1.7.2 Composition des fonds propres

Les fonds propres globaux de l'établissement sont, selon leur définition réglementaire, constitués de fonds propres de base (Tier 1) et de fonds propres complémentaires (Tier 2) desquels sont déduits des participations dans d'autres établissements bancaires (pour

<sup>1</sup> Cf. § « exigences de fonds propres » en fin de note



l'essentiel, sa participation au capital de BPCE SA). A fin 2010, les fonds propres globaux de l'établissement étaient de 1 054 millions d'euros.

### 1.7.2.1 Tier 1

Les fonds propres Tier 1 de l'établissement sont composés, pour l'essentiel, de son capital social et de ses réserves. Ils se montent, à fin 2010, à 1 054 millions d'euros.

#### Capital social

Le capital social de l'établissement est de nature variable et est composé :

- à 80 % de parts sociales (titres de capital souscrits par des sociétaires pour un nominal de 8 euros),
- à 20 % de CCI (certificats coopératifs d'investissements). Ces titres de capital sont exclusivement souscrits par Natixis.

Au cours de l'année 2010, le capital social de l'établissement s'est accru de 81,25 millions d'euros, dont 65 millions d'euros par émission de parts sociales nouvelles et 16,25 millions d'euros par émission de CCI.

#### Réserves

Avant affectation du résultat 2010, les réserves de l'établissement, incluant le report à nouveau, se montent à 410 millions d'euros.

### 1.7.2.2 Tier 2

A fin 2010, l'établissement dispose de fonds propres complémentaires Tier 2 pour un montant de 34 millions d'euros de titres TSR.

### 1.7.2.3 Déductions

L'établissement est actionnaire de BPCE SA. Le montant des titres détenus (579,58 millions d'euros en valeur nette comptable) vient en déduction de ses fonds propres au motif qu'un même euro de fonds propres ne peut couvrir des risques dans deux établissements différents.

### 1.7.2.4 Circulation des Fonds Propres

Le cas échéant, l'établissement a la possibilité de solliciter BPCE SA pour renforcer ses fonds propres complémentaires (Tier 2), par la mise en place de prêts subordonnés, remboursables (PSR) ou à durée indéterminée (PSDI).

### 1.7.2.5 Gestion du ratio de l'établissement

La structure financière est toujours très solide. Au 31/12/2010, la banque affiche un ratio de solvabilité de 14,96% (il s'élevait à 13,97% en 2009) largement supérieur aux exigences réglementaires de 8%.

### 1.7.2.6 Tableau de composition des fonds propres

<b>BPLC (périmètre prudentiel) (en millions d'euros) au 31/12/2010</b>	
<b>Total des fonds propres</b>	<b>1 054</b>
<b>FONDS PROPRES DE BASE</b>	<b>1 457</b>
Primes d'émission	270
Autres éléments assimilés au capital	349
Réserves et report à nouveau	410
Intérêts minoritaires	13

Bénéfice ou perte intermédiaire	35
FRBG	380
<b>FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES</b>	<b>35</b>
TSR	34
<b>Déductions des fonds propres de base et complémentaires</b>	<b>-438</b>
Autres participations excédant la limite de 10% des fonds propres de l'établissement les détenant	-430
Pour l'approche en notation interne, différences négatives entre la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes aux expositions concernées et les pertes attendues	-7
<b>Total des fonds propres de base (après déduction) (tier1)</b>	<b>1 054</b>
<b>Total des fonds propres complémentaires (après déduction) (tier2)</b>	<b>0</b>

### 1.7.3 Exigences de fonds propres

#### 1.7.3.1 Définition des différents types de risques

Pour les besoins du calcul réglementaire de solvabilité, trois types de risques doivent être mesurés : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels. Ces risques sont calculés respectivement à partir des encours de crédit, du portefeuille de négociation et du produit net bancaire de l'établissement.

En appliquant à ces données des méthodes de calcul réglementaires, on obtient des montants de risques dits « pondérés ». Les fonds propres globaux doivent représenter au minimum 8% du total de ces risques pondérés.

A fin 2010, les risques pondérés de l'établissement étaient de 7 044 millions d'euros (soit 563,51 millions d'euros d'exigences de fonds propres).

Le détail figure dans le tableau ci-après.

#### 1.7.3.2 Tableau des exigences

<b>BPLC (périmètre prudentiel) (en millions d'euros) au 31/12/2010</b>	
<b>Exigences de fonds propres</b>	<b>564</b>
<b>Exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, de contrepartie, de dilution et de règlement-livraison</b>	<b>523</b>
Dont exigence en fonds propres par catégories d'exposition traitées en approche standard du risque de crédit	106
Dont exigence en fonds propres par catégories d'exposition traitées en approche de notation interne fondation du risque de crédit	203
Dont exigence en fonds propres par catégories d'exposition traitées en approche de notation interne avancée du risque de crédit	130
Dont actions (IRB)	72
Dont autres actifs ne correspondant pas à des obligations d'achat	12
<b>Exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels</b>	<b>40</b>

### 1.8 Organisation et activité du Contrôle interne

#### Trois niveaux de contrôle

Conformément à la réglementation bancaire, aux saines pratiques de gestion et aux normes du Groupe BPCE, le dispositif de contrôle de l'établissement repose sur trois niveaux de contrôle : deux niveaux de contrôle permanent et un niveau de contrôle périodique.

Ce dispositif fonctionne en filières, intégrées à l'établissement. Ces filières sont animées par trois directions de l'organe central :

- la direction des Risques groupe et la direction de la Conformité et de la Sécurité Groupe, en charge du contrôle permanent

- la direction de l'Inspection générale groupe, en charge du contrôle périodique.

### **Un lien fonctionnel fort entre l'établissement et l'organe central**

Les fonctions de contrôle permanent et périodique localisées au sein de l'établissement (et de ses filiales) sont rattachées, dans le cadre de filières de contrôle intégrées par un lien fonctionnel fort, aux directions centrales de contrôle de BPCE correspondantes. Ce lien recouvre en particulier :

- un avis conforme sur les nominations et retraits des responsables des fonctions de contrôle permanent ou périodique dans l'établissement,
- des obligations de reporting, d'information et d'alerte,
- l'édiction de normes par l'organe central consignées dans des chartes,
- la définition ou l'approbation de plans de contrôle.

Ces liens ont été formalisés au travers de chartes couvrant chacune des filières. L'ensemble de ce dispositif a été approuvé par le directoire de BPCE le 7 décembre 2009 et présenté au Comité d'audit du 16 décembre 2009 et au conseil de surveillance de BPCE.

### **Une organisation adaptée aux spécificités locales**

Au niveau de l'établissement, le Directeur Général, en accord avec le Président, définit la structure organisationnelle. Il répartit les responsabilités et les moyens de manière optimale pour assurer, conformément aux orientations définies par le conseil d'administration, la couverture des risques, leur évaluation et leur gestion.

La responsabilité du contrôle permanent de premier niveau incombe au premier chef aux Directions opérationnelles ou fonctionnelles, les contrôles permanents de deuxième niveau et l'audit interne sont assurés par des Directions fonctionnelles centrales indépendantes dont les responsables au sens des articles 7 et 11 du règlement 97-02 modifié sont directement rattachés à l'organe exécutif au sens de l'article 4 du même règlement.

Conformément à l'article 11 alinéa 3 de ce règlement, il est admis que le responsable du contrôle de la conformité puisse être rattaché au Directeur des Risques, dénommé alors Directeur Risques et Conformité.

## **1.8.1 Présentation du dispositif de contrôle permanent**

---

### **1.8.1.1 Coordination du contrôle permanent**

#### **Contrôle permanent hiérarchique (niveau 1)**

Le contrôle permanent hiérarchique (niveau 1), premier maillon du contrôle interne est assuré par les services opérationnels ou fonctionnels sous la supervision de leur hiérarchie. Ces services sont notamment responsables de :

- la vérification du respect des limites de risques, des procédures de traitement des opérations et de leur conformité ;
- la déclaration des incidents de risques opérationnels constatés et de l'élaboration des indicateurs d'activité nécessaires à l'évaluation des risques opérationnels ;
- la justification des soldes comptables résultant des mouvements des comptes concernés par les opérations initiées dans ces services. En fonction des situations et activités et le cas échéant conjointement, ces contrôles de niveau 1 sont réalisés par les opérateurs eux-mêmes. Les contrôles de niveau 1 font l'objet d'un reporting formalisé aux directions / fonctions de contrôle permanent concernées.

#### **Contrôle permanent par des entités dédiées (niveau 2)**

Le contrôle permanent de niveau 2 au sens de l'article 6-a du règlement 97-02 est assuré par des entités dédiées exclusivement à cette fonction que sont la Direction des risques de crédit et la Direction des risques du contrôle et de la conformité. D'autres fonctions

centrales sont des acteurs essentiels du dispositif de contrôle permanent : en particulier la Direction Administrative et Financière en charge du contrôle comptable, la Direction Juridique, la Direction des Opérations Bancaires, de l'Organisation et de l'Informatique en charge de la Sécurité des systèmes d'information, la Direction des Ressources Humaines pour les aspects touchant à la politique de rémunération.

### **Comité de coordination des fonctions du contrôle interne**

Le Directeur Général est chargé d'assurer la cohérence et l'efficacité du contrôle permanent. Un Comité de coordination de fonctions du contrôle interne se réunit trimestriellement sous la présidence du Directeur Général.

Ce comité a vocation à traiter l'ensemble des questions relatives à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne de l'établissement, ainsi que les résultats issus des travaux de maîtrise des risques et de contrôle interne et des suites qui leur sont données.

Il a notamment pour objet :

- d'informer régulièrement l'exécutif sur l'évolution du dispositif de contrôle de l'établissement ;
- de mettre en évidence les zones de risques émergents ou récurrents, qu'elles aient pour origine l'évolution de l'activité, les mutations de l'environnement ou l'état des dispositifs de contrôle ;
- de remonter au niveau de l'exécutif les dysfonctionnements significatifs observés ;
- d'examiner les modalités de mise en œuvre des principales évolutions réglementaires, et leurs éventuelles implications sur le dispositif et les outils de contrôle ;
- de s'assurer de la bonne prise en compte des conclusions des travaux de contrôle, d'examiner les mesures correctrices décidées, de les prioriser et de suivre leur réalisation ;
- de décider des mesures à mettre en place afin de renforcer le niveau de sécurité de l'établissement et d'assurer, en tant que de besoin, la coordination des actions développées par les fonctions de contrôle permanent.

Participent à ce comité : le Directeur Général, le Directeur de l'Audit Interne, le Directeur des Risques de Crédit, le Directeur des Risques, du Contrôle et de la Conformité, le Responsable Risques Opérationnels, le Responsable Risques Financiers, le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, le Directeur Administratif et Financier, le Responsable du Contrôle Comptable.

#### **1.8.1.2 Focus sur la filière Risques**

Au sein de l'établissement, la filière Risques veille à l'efficacité et à l'homogénéité du dispositif de maîtrise des risques et à la cohérence du niveau des risques avec les moyens financiers, humains et systèmes de l'établissement et ses objectifs. Ces missions sont menées en lien avec la Direction des Risques Groupe qui suit ces aspects d'un point de vue consolidé.

#### **1.8.1.3 Focus sur la filière Conformité**

Au sein de l'établissement, la filière Conformité veille à l'efficacité et à l'homogénéité du dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et de réputation qui en découlent. Ces missions sont organisées en sous-filières en lien avec la Direction Conformité et Sécurité Groupe qui suit ces aspects d'un point de vue consolidé.

### **1.8.2 Présentation du dispositif de contrôle périodique**

---

Le contrôle périodique est assuré par l'audit interne sur toutes les activités, y compris le contrôle permanent.

Dans le cadre des responsabilités définies par l'article 6-b du règlement 97-02 modifié, l'audit interne s'assure de la qualité, l'efficacité, la cohérence et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle permanent et de la maîtrise des risques. Son périmètre

d'intervention couvre tous les risques et toutes les activités de l'établissement, y compris celles qui sont externalisées. Il s'étend également, le cas échéant, à ses filiales.

Ses objectifs prioritaires sont d'évaluer et de rendre compte aux organes exécutif et délibérant de l'établissement :

- de la qualité de la situation financière ;
- du niveau des risques effectivement encourus ;
- de la qualité de l'organisation et de la gestion ;
- de la cohérence, de l'adéquation et du bon fonctionnement des dispositifs d'évaluation et de maîtrise des risques ;
- de la fiabilité et de l'intégrité des informations comptables et des informations de gestion ;
- du respect des lois, des règlements, des règles du Groupe ou de chaque entreprise ;
- de la mise en œuvre effective des recommandations des missions antérieures et des régulateurs.

Rattachée en direct à l'exécutif, l'Audit interne exerce ses missions de manière indépendante des Directions opérationnelles et de contrôle permanent. Ses modalités de fonctionnement, sont précisées dans une charte d'audit Groupe approuvée par le Directoire de BPCE le 7 décembre 2009 qui s'applique à l'établissement.

Le planning prévisionnel des audits est arrêté en accord avec l'Inspection Générale Groupe. Il est approuvé par l'organe exécutif et communiqué au comité d'audit qui a toute latitude pour formuler des recommandations.

A l'issue de ses investigations la mission d'audit émet un pré-rapport qui contient notamment ses recommandations et auquel l'entité doit répondre. Chaque recommandation est hiérarchisée en fonction de son importance. Le rapport définitif intègre la réponse des audités à chaque recommandation ; celle-ci inclut des plans d'action et des engagements sur des dates de mise en œuvre. Ce rapport est transmis, outre les responsables de l'unité audité, aux dirigeants de l'établissement.

Le management opérationnel est responsable de la mise en œuvre des recommandations. Il met en place des plans d'action adaptés et informe de leur taux d'avancement au moins semestriellement l'Audit Interne. Celui-ci en assure un reporting régulier au comité de coordination du contrôle interne et au comité d'audit.

L'Audit Interne, en vertu de son devoir d'alerte, peut saisir le comité d'audit et en cas de non mise en place des actions correctrices.

Dans le cadre des responsabilités qui lui sont dévolues, l'inspection générale Groupe mène également de façon périodique des missions de contrôle au sein de l'établissement.

### **1.8.3 Gouvernance**

---

La gouvernance du dispositif de contrôle interne repose sur :

- **Le comité d'état-major** qui définit et met en œuvre les organisations et moyens permettant d'assurer de manière exhaustive et optimale la correcte évaluation et gestion des risques, et de disposer d'un pilotage adapté à la situation financière et à la stratégie de l'établissement et du Groupe BPCE. Il est responsable de la maîtrise au quotidien des risques et en répond devant l'organe délibérant. Il définit la tolérance aux risques au travers d'objectifs généraux en matière de surveillance et gestion des risques, dont la pertinence est régulièrement évaluée ; il assure un suivi régulier de la mise en œuvre des politiques et stratégies définies. Il informe régulièrement le Comité d'audit et le conseil d'administration des éléments essentiels et principaux enseignements tirés de l'analyse et du suivi des risques associés à l'activité et aux résultats de l'établissement.
- **Le conseil d'administration** qui veille conformément au dispositif réglementaire à la maîtrise des principaux risques encourus, approuve les principales limites de risque et

évalue le dispositif de contrôle interne. À cette fin, le conseil prend appui sur un comité d'audit.

- **Le comité d'audit** qui assiste l'organe délibérant et, dans ce cadre, veille à la qualité de l'information délivrée et plus généralement assure les missions prévues par le règlement 97-02 du 21 février 1997 modifié. Son rôle est ainsi de :
  - vérifier la clarté des informations fournies et porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes individuels et consolidés,
  - émettre un avis sur le choix ou le renouvellement des commissaires aux comptes de l'établissement et examiner leur programme d'intervention, les résultats de leurs vérifications et leurs recommandations ainsi que toutes les suites données à ces dernières,
  - examiner l'exposition globale des activités aux risques et donner un avis sur les limites de risques présentées au conseil de surveillance,
  - assurer l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques,
  - porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, si nécessaire, des actions complémentaires à ce titre,
  - examiner les rapports des articles 42 et 43 du règlement 97.02,
  - veiller au suivi des conclusions des missions de l'audit interne, de l'inspection générale et des régulateurs et examiner le programme annuel de l'audit.

## 1.9 Gestion des risques

### Principales attributions de la fonction Risques de l'établissement

Au sein de l'établissement, les filières risques prennent en charge :

- de participer à l'information des collaborateurs et à leur sensibilisation aux domaines couverts par les fonctions risques
- d'identifier les risques et d'en établir la cartographie, (l'élaboration de la cartographie étant coordonnée par la Direction des Risques Groupe)
- de valider et assurer le contrôle de second niveau des normes et méthodes de valorisation des opérations et de provisionnement des risques,
- de valider et d'assurer le contrôle de second niveau des dispositifs de maîtrise des risques structurels de bilan et de l'approche économique des fonds propres assurés par la Direction Finances Groupe (la réalisation est une mission de la Direction des Risques locale et de la Direction des Risques Groupe au niveau consolidé),
- de réaliser le contrôle de niveau 2 de la qualité des données risques de l'établissement,
- de contribuer à l'élaboration des dispositifs de maîtrise des risques définis dans le cadre des politiques de gestion des activités opérationnelles (notamment par la mise en place de limites quantitatives, d'un schéma délégataire tenant compte de l'évaluation du risque, et d'une analyse a priori des nouveaux produits ou des nouvelles activités),
- de contrôler la bonne application des normes et méthodes de mesure des risques et de la politique risque dans le cadre de l'analyse contradictoire préalable à l'autorisation de prise de risque (instruction des demandes de limites, d'autorisation de nouveaux produits, de nouvelles activités ou d'opérations de croissance externe, ou contre-analyse d'engagement de crédit et d'opérations financières),

- de contribuer, en coordination avec les opérationnels, à la définition des normes de contrôle permanent de premier niveau des risques hors conformité et de veiller à leur bonne application (la définition des normes et méthodes Groupe étant une mission DRG),
- de définir et mettre en œuvre les normes de reporting et de contrôles permanents de second niveau des risques, en y incluant les normes réglementaires applicables aux risques,
- d'assurer la surveillance des risques, notamment la fiabilité du système de détection des dépassements de limites et le contrôle de leur résolution,
- d'évaluer et contrôler le niveau des risques à l'échelle de l'établissement (notamment par l'application de stress scenarii),
- de veiller au second niveau, le premier niveau étant à la charge des filières opérationnelles concernées, à la conformité aux normes risques internes des cahiers des charges des systèmes d'information des filières opérationnelles, ainsi que d'assurer le contrôle de second niveau des paramètres risques de ces systèmes,
- d'élaborer le reporting risques à destination des instances dirigeantes, notamment à destination de l'organe exécutif, de l'audit interne et du comité d'audit, et contribuer aux rapports légaux ou réglementaires de l'entreprise aux fins d'informations financières ou prudentielles, notamment au titre des articles 42 et 43 du règlement n° 97-02 modifié,
- de la notification aux responsables opérationnels et de l'alerte de l'audit interne et de l'organe exécutif en cas de dépassement de limites ou de dégradation notable des résultats,
- de l'information régulière (au moins deux fois par an conformément à l'article 39 du règlement 97-02 modifié) de l'organe exécutif, de l'organe délibérant, ainsi que de la filière audit interne, des conditions dans lesquelles les limites sont respectées,
- de l'alerte de l'organe exécutif, du comité d'audit, et de la filière audit interne en cas d'incident dépassant un seuil significatif au sens de l'article 17ter du règlement n° 97-02 modifié (la Direction des Risques alerte l'audit interne de l'entité et la DRG alerte l'Inspection Générale BPCE),
- si les risques n'ont pas été réduits au niveau requis dans les délais impartis, l'audit interne a la charge d'alerter le comité d'audit quant à l'absence d'exécution des mesures correctrices conformément à l'article 9.1 du règlement 97-02,
- de participer aux travaux préparatoires au calcul du ratio.

### **Principales attributions de la Direction des Risques Groupe**

La Direction des Risques Groupe veille à l'efficacité et à l'homogénéité du dispositif de maîtrise des risques et à la cohérence du niveau des risques avec les moyens financiers, humains et systèmes du Groupe BPCE et ses objectifs notamment en termes de rating par les agences.

Sa mission est conduite de manière indépendante à celles des directions opérationnelles. Ses modalités de fonctionnement notamment en filières sont précisées dans la charte risques groupe approuvée par le directoire de BPCE le 7 décembre 2009. La direction des Risques de l'établissement lui est rattachée par un lien fonctionnel fort.

Les principales attributions de la Direction des Risques Groupe sont les suivantes :

- contribuer à l'élaboration de la politique des risques sur base consolidée, instruire le dispositif des plafonds globaux de risques, prendre part au calcul de l'allocation économique des fonds propres, et assurer la conformité de la gestion des portefeuilles avec ce dispositif de limites et d'allocation ;

- accompagner la Direction Générale dans l'identification des risques émergents, des concentrations et autres développements adverses, ainsi que dans l'élaboration de la stratégie ;
- définir et mettre en œuvre les normes et méthodes permettant, sur base consolidée, la mesure des risques, la tenue de la cartographie des risques, l'approbation de la prise de risques, le contrôle et le reporting des risques, ainsi que la conformité aux textes réglementaires relatifs aux risques, en cohérence avec les principes et règles édictés par la réglementation ;
- évaluer et contrôler le niveau du risque à l'échelle du Groupe. Dans ce cadre, assurer l'analyse contradictoire :
  - assurer la surveillance permanente par la détection des dépassements de limites et le suivi de leur résolution, la centralisation et le reporting prospectif des risques sur base consolidée tant interne qu'externe (notamment vers les régulateurs) ;
  - assurer la surveillance de second niveau de certains processus d'établissement des résultats de l'entreprise (méthodes de valorisation, de réfaction, de provisionnement, de détermination des niveaux de marché) ;
  - piloter le système d'information risques en coordination étroite avec les directions informatiques en définissant les normes à appliquer pour la mesure, le contrôle, le reporting et la maîtrise des risques. La direction des Risques assure un contrôle permanent de second niveau sur la fiabilité des systèmes d'information risques.

### **Comités relevant de la filière Risques**

Au niveau de l'établissement, les comités énumérés ci-dessous relèvent de la filière Risques.

#### **Comité des risques de crédit**

Il valide la politique de l'établissement en matière de risque de crédit, statue sur les plafonds internes et les limites de crédit, valide le cadre délégataire de l'établissement, examine les expositions importantes et les résultats de la mesure des risques.

#### **Comité risques opérationnels et conformité**

Il décide de la mise en œuvre de la politique de maîtrise des risques, et s'assure de la pertinence et de l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques opérationnels. Il suit le niveau des risques, valide et suit les plans d'actions de réduction de leur exposition. Il examine les incidents répertoriés et contrôle le suivi des actions correctrices décidées. Il examine la contribution de la filière Risques au plan des contrôles permanents.

#### **Comité Finances**

Ce comité mensuel prend chaque trimestre la forme du comité de gestion de bilan.

Il valide la politique de l'établissement en matière de risques financiers, statue sur les plafonds internes et les limites en risque de taux d'intérêt global, de liquidité, de marché, examine les expositions importantes et les indicateurs des risques.

Outre leur président, les comités sont composés des responsables opérationnels concernés, en fonction de la nature du comité, ainsi que des responsables des fonctions de contrôle interne concernés.

### **1.9.1 Risques de crédit / contrepartie**

---

Au sein de l'établissement comme du Groupe BPCE, la fonction spécialisée « risques de crédit » recouvre le risque de « défaut » dans l'exécution d'obligations contractuelles : outre le risque de crédit lui-même, le périmètre de cette fonction englobe le risque pays et le risque d'intermédiation.



**Le risque de crédit** est le risque encouru en cas de défaillance d'un débiteur ou d'une contrepartie, ou d'un groupe de débiteurs ou de contreparties ; ce risque peut également se traduire par la perte de valeur de titres émis par la contrepartie défaillante.

La filière risque s'assure que toute opération est conforme aux référentiels et procédures en vigueur en matière de contreparties autorisées. Elle propose au comité compétent les inscriptions en watchlist des dossiers de qualité dégradée.

Cette mission est du ressort de la filière Risques de l'établissement sur son propre périmètre et du ressort de la Direction des Risques Groupe BPCE au niveau consolidé.

#### **1.9.1.1 Organisation du suivi des risques de crédit / contrepartie**

La distribution de crédits s'appuie sur une politique de gestion du risque déclinée autour de quatre thèmes majeurs :

- La maîtrise des risques pondérés de crédit,
- La division des risques,
- La maîtrise du coefficient d'emploi,
- La rentabilité de la relation.

Le circuit de validation des dossiers de crédit repose sur un schéma délégataire conforme aux exigences réglementaires. Ce circuit de validation est lui-même encadré par plusieurs comités.

#### **Le Comité de Crédit Journalier**

Le Comité de Crédit Journalier constitue le comité d'engagement de la BPLC.

Sont soumis au Comité Journalier par la Direction des Risques de Crédit les dossiers et demandes de crédit suivants :

- dossiers sortant des délégations Réseau,
- dossiers ayant fait l'objet d'un veto a priori de la Direction des Risques et pour lesquels le Réseau souhaite faire appel.

Le Comité de Crédit Journalier décide au nom du Conseil d'administration, au-delà de la délégation du Directeur Général. La Direction des Risques de Crédit rend compte de ses décisions au Conseil d'administration par un reporting spécifique.

#### **Le Comité Hebdomadaire de Crédit**

Sont soumis au Comité Hebdomadaire par les chargés d'études du pôle analyses contradictoires de la Direction des Risques de Crédit pour examen annuel les dossiers les plus importants et au minimum les dossiers des contreparties ou groupes de contreparties représentant un montant d'engagements supérieur à un seuil déterminé par le Comité des Risques de Crédit. Ce seuil, auparavant fixé à 5 millions d'euros, s'élève à 7 millions d'euros dans une limite de 550 K€ d'exigence en fonds propres depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

#### **Le Comité Trimestriel des Risques de Crédit**

Les missions du Comité Trimestriel des Risques de Crédit se déclinent comme suit :

- Trimestriellement
  - o Revue des engagements supérieurs à 7 M€,

- Reporting du contrôle permanent des risques de crédit (clients en défaut, entrées aux contentieux, compte rendu des Comités Locaux de Crédit et interventions de la Direction des Risques de Crédit suite aux non respect des préconisations émises en Comité Local de crédit, résultats des auto-contrôles réalisés, sinistralité, analyse de l'évolution des vifs douteux et du provisionnement attaché, analyse de la watchlist....),
- Reporting du Contentieux,
- examen de la Watchlist BPLC.
- Semestriellement
  - Définition des plafonds et des limites d'engagement,
  - Présentation d'analyses portant sur la mesure des risques,
  - Définition de la politique de crédit.

## **Les Comités Locaux de Crédit**

Placés sous l'autorité du Directeur de Secteur, les Comités locaux se réunissent à raison de trois fois par an et par groupe d'agences. Sont examinés en Comité local de crédit les dossiers déclassés au plan comptable, en particulier ceux pour lesquels les engagements de la BPLC sont supérieurs à 150 K€. La Direction des Risques de Crédit est partie prenante aux Comités Locaux de Crédit.

### **1.9.1.2 Système de mesure des risques de crédit / contrepartie**

La maîtrise des risques de crédit requiert une notation des risques et des procédures d'engagement ou de suivi des opérations conformes au titre II du règlement n° 97-02 modifié et à l'arrêté ministériel du 20 février 2007.

La fonction risques de crédit et de contrepartie de la BPLC est distincte des autres filières risques et indépendante de toutes les fonctions effectuant des opérations commerciales, financières ou comptables. Elle est structurée autour de la Direction des Risques de Crédit (DRC) dans le cadre du respect de la Charte des Risques Groupe approuvée par le Directoire de BPCE le 7 décembre 2009.

Les principes d'organisation et les composantes du contrôle permanent en matière de risques de crédit et de contrepartie reposent sur un dispositif visant à :

- une mission de contribution à la politique de crédit,
- une mission de prévention des risques de crédit,
- une mission de surveillance permanente des risques de crédit.

Les contrôles permanents de second niveau sont assurés par la Direction des Risques de Crédit autour de deux pôles :

- un pôle analyse contradictoire qui s'inscrit dans le processus décisionnel de la BPLC en matière de prise d'engagements en formulant des appréciations indépendantes des filières opérationnelles ;
- un pôle surveillance permanente des risques de crédit dont les missions sont la prévention et le contrôle du risque de crédit.

Les contrôles permanents de premier niveau sont assurés par les entités opérationnelles (soit par les collaborateurs dans le cadre d'autocontrôles, soit par des unités dédiées rattachées par un lien fonctionnel fort à la Direction des Risques de Crédit).

Le responsable de la DRC, membre du Comité d'État Major, répond de son activité directement à l'organe exécutif. Il rend compte régulièrement du résultat de ses travaux au Comité d'Audit, au Conseil d'administration et à la Direction des Risques Groupe. Il prépare les travaux du Comité de Crédit, composé de 4 Administrateurs et du Président du CA, auquel participe le Directeur Général.

Il prépare également les travaux et anime le Comité des Risques de Crédit, présidé par l'organe exécutif, et présente le résultat du Contrôle permanent des risques de Crédit au Comité de Coordination des Fonctions de Contrôle duquel il est membre. Il anime le

Comité Hebdomadaire de Crédit et participe au Comité Finance, au Comité Nouveaux Produits et Processus et au Comité Risques Opérationnels et Conformité. Il participe enfin avec droit de veto au Comité Tarification mis en place début 2009.

La fonction Risques étant indépendante des filières opérationnelles, elle ne peut remplir aucune tâche qui relève de celles-ci. En particulier, elle ne dispose pas de délégation d'octroi de crédit et ne peut assurer l'analyse métier des demandes d'engagement.

L'établissement est en lien avec la **Direction des Risques Groupe** qui est en charge de :

- la définition des normes de segmentation risque de la clientèle,
- l'évaluation des risques (définition des concepts),
- l'élaboration des méthodologies, modèles et systèmes de notation du risque (scoring ou systèmes experts),
- les tests de performance des systèmes de notation (back-testing),
- les scénarii de stress de risque de crédit (ceux-ci sont éventuellement complétés de scénarii complémentaires définis en local)
- la validation des normes d'évaluation, de contrôle et de reporting.

Par ailleurs, l'organe central réalise des contrôles.

### **1.9.1.3 Technique de réduction des risques**

#### **Division des risques (plafonds, limites)**

Selon les règles définies par le Groupe BPCE, l'établissement s'est doté, en fonction de ses caractéristiques propres, de plafonds internes. Certains secteurs d'activité font l'objet de limites spécifiques. Des mesures limitatives ponctuelles peuvent être décidées en fonction des évolutions constatées.

Le suivi des limites internes s'appuie sur des outils spécifiques qui permettent trimestriellement de suivre les encours portés par la BPLC sur un groupe de contreparties. La DRC effectue périodiquement un reporting auprès de l'organe exécutif sur le respect de ces limites internes.

La division des risques constitue une constante de la politique de crédit de la BPLC. Cette division des risques s'apprécie au niveau du groupe de contreparties et non au niveau du client, ce qui lui confère un caractère plus coercitif. A cet effet, l'ensemble des moteurs de délégation en vigueur au sein de la BPLC s'appuie sur la notion de groupe. Ce mode de fonctionnement permet de repérer plus facilement les risques de concentration par contrepartie dans la mesure où le changement de délégataire s'opère plus rapidement lors de l'instruction de nouvelles demandes de crédit.

#### **Fournisseurs de protection**

Dans le cadre de son activité crédits, la BPLC est amenée à prendre des garanties pour se prémunir contre l'insolvabilité potentielle et non prévisible de l'emprunteur. Ces garanties revêtent différentes formes notamment le recours à des garants extérieurs.

A cet effet, la BPLC requiert régulièrement l'intervention de sociétés de cautions mutuelles dans le cadre de sa distribution de prêts à l'habitat ou à sa clientèle de professionnels : artisans, commerçants et professions libérales.

La BPLC s'appuie par ailleurs très largement sur les mécanismes étatiques, notamment la garantie de bonne fin Oséo.

De façon plus ponctuelle, la BPLC recourt à des partages confidentiels qui permettent de limiter le risque de concentration sur certaines contreparties corporate.

### **Valorisation et gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles**

L'établissement dispose d'un outil de revalorisation à l'aide d'indices de ses garanties réelles pour le retail. Cet outil s'appuie sur les moteurs de valorisation des garanties du Groupe BPCE et concerne plus particulièrement les sûretés réelles immobilières, les nantissements de fonds de commerce ainsi que les gages de comptes d'instruments financiers.

### **Effet des techniques de réduction du risque de crédit**

Au 31 décembre 2010, la prise en compte des collatéraux reçus au titre des garanties et sûretés obtenues par l'établissement dans le cadre de son activité de crédit, ou la prise en compte des achats de protection permettent de réduire significativement l'exposition de l'établissement au risque de crédit.

#### **1.9.1.4 Simulation de crise relative aux risques de crédit**

La BPLC s'appuie sur les scénarii de stress définis en interne par la Direction des Risques Groupes (DRG) de BPCE.

Ces scénarii internes s'appuient sur deux chocs :

- 1<sup>er</sup> choc : dégradation des taux de défaut sur six secteurs considérés comme pouvant être prioritairement impactés par la crise actuelle :
- 2<sup>nd</sup> choc : dégradation des notes de l'ensemble du portefeuille de la banque avec une dégradation de deux plots.

Pour ces deux chocs, la simulation permet :

- de mesurer l'augmentation de l'exigence en fonds propres,
- de mesurer l'augmentation de la perte attendue (EL) et l'impact sur le ratio de solvabilité.

La Direction des Risques Groupe a par ailleurs établi des scénarii de stress macro-économiques reprenant des hypothèses de taux de croissance du PIB et du taux d'inflation pour les années 2010 et 2011 :

- un scénario de base,
- un scénario dégradé.

Ces deux scénarii mettent en exergue les conséquences au plan de la consommation de fonds propres et de l'Expected Loss.

Il est important de souligner qu'au vu des différents scénarii, la BPLC préserve sa solvabilité et présente dans tous les cas de figure un ratio dont la valeur s'inscrit au-delà du seuil réglementaire.

#### **1.9.1.5 Travaux réalisés en 2010**

La BPLC a poursuivi en 2010 l'optimisation de son dispositif de contrôle et de surveillance des risques de crédit à travers d'une part le déploiement de nouveaux points de contrôle et d'autre part en améliorant la sécurité de certains circuits de décision.

Sous l'égide de la DRC, la BPLC s'est par ailleurs attachée à améliorer l'insertion opérationnelle des paramètres bâlois lors de l'octroi d'un crédit. De nouveaux modèles de tarification s'appuyant largement sur des critères bâlois sont désormais à la disposition de l'ensemble des collaborateurs du réseau.

## 1.9.2 Risques financiers

---

### 1.9.2.1 Risques de marché

Les risques de marché se définissent comme les risques de perte liés aux variations des paramètres de marché.

Les risques de marché se décomposent en trois composantes principales :

- **le risque de taux d'intérêt** : risque que fait courir au porteur d'une créance ou d'un titre de dette, une variation des taux d'intérêt ; ce risque peut être spécifique à un émetteur particulier ou à une catégorie particulière d'émetteurs dont la qualité de la signature est dégradée (risque de spread de crédit) ;
- **le risque de change** : risque qui affecte les créances et les titres libellés en devises détenus dans le cadre des activités de marché, du fait des variations du prix de ces devises exprimé en monnaie nationale ;
- **le risque de variation de cours** : risque de prix sur la position détenue sur un actif financier déterminé, en particulier une action.

#### Organisation du suivi des risques de marché

Le périmètre concerné par le suivi des risques de marché porte sur l'ensemble des activités de marché, c'est-à-dire les opérations de trésorerie, les activités financières pour compte propre ainsi que les opérations de placement des fonds propres disponibles dans le cadre d'une politique de moyen long terme sur des produits générant des risques de marchés, quel que soit leur classement comptable. Les activités de ce périmètre ne sont pas intégrées à la fonction de gestion de bilan.

Sur ce périmètre, la **fonction Risques de marché de l'établissement** assure les missions suivantes :

- l'identification des différents facteurs de risques et l'établissement d'une cartographie des produits et instruments financiers tenue à jour, recensant les risques de marché
- la mise en œuvre du système de mesure des risques de marché,
- l'instruction des demandes de limites globales et opérationnelles soumises au comité des risques compétent,
- l'instruction de la liste des produits autorisés pour les activités générant des risques de marché soumise au comité des risques compétent,
- l'instruction des demandes d'investissement et des nouveaux produits de marché avec décision par les comités compétents,
- le contrôle des positions, de l'affectation au bon portefeuille des risques et des résultats à partir d'un reporting produit selon une fréquence régulière et conforme aux normes Groupe,
- l'analyse transversale des risques et leur évolution au regard de l'orientation de l'activité arrêtée par les instances dirigeantes et des politiques de gestion des activités opérationnelles,
- la notification aux responsables opérationnels et l'alerte de l'audit interne et de l'organe exécutif en cas de dépassement de limites ou de dégradation notable des résultats,
- le contrôle de la mise en œuvre des plans d'action de réduction de risques.

Ces missions sont menées en lien avec la **Direction des Risques Groupe** qui prend en charge le chantier des normes, méthodes et outils des risques de marché, notamment la définition du système de mesure des risques de marché (VaR, stress tests...), l'examen des modèles de valorisation, des indicateurs de gestion en découlant, des politiques de réaction de résultats, l'évaluation des performances de ce système (back-testing), la définition du reporting des positions (expositions) et des risques de marché aux différents niveaux du groupe.

## **Système de mesure et de limite des risques de marché**

L'établissement a mis en place des systèmes et procédures permettant d'appréhender globalement les risques de marché. Il a veillé à intégrer à ces systèmes et procédures l'ensemble des risques de marché associés aux activités bancaires et non bancaires de l'établissement.

La BPLC n'est pas assujettie au calcul de l'exigence de fonds propres complémentaires au titre du risque de marché, Cependant, la BPLC s'est dotée de limites globales des Risques de Marché et de Change. Ces limites font l'objet d'une révision au moins une fois l'an

Ne sont concernées à ce titre que les opérations inscrites en titres de placement ou en titres de transaction (actions, OPC, TCN, obligations, instruments de hors bilan.....).

Le risque de Change, intégré au risque de marché, est résiduel. Les opérations avec la clientèle font l'objet d'un adossement limitant la position globale de change de la banque.

Depuis le 1er janvier 2009, les limites de risque de marché sont les suivantes :

Les limites portent sur les portefeuilles de transaction et de placement et tiennent compte des opérations de hors-bilan spéculatif.

Dorénavant nous distinguons trois catégories selon l'objectif de gestion. Ces trois catégories sont soumises aux limites suivantes, exprimées en % de perte par rapport au prix d'acquisition historique et par rapport à la valorisation de la clôture de l'exercice précédent.

Dans les deux cas, les résultats de cession et les produits perçus sur les portefeuilles sont pris en compte dans le calcul de la limite.

- Dossiers Groupe :

Ils sont constitués des opérations initiées par le groupe BPCE.

Temporairement, il est ajouté une catégorie pour les titres Covered Bonds. Celle-ci disparaîtra à l'échéance de ces titres. Les limites pour cette catégorie sont les mêmes que pour le Dossier Groupe.

- Vocation de cession :

Il est constitué des opérations effectuées en vue de dégager des plus-values à court ou moyen terme.

- Vocation terme :

Il est constitué des opérations dont la conservation est prévue jusqu'à leur terme ou extinction. Ces opérations ne sont pas placées dans le portefeuille investissement car elles ne dégagent pas de revenu fixe ou déterminable.

## **Travaux réalisés en 2010**

Le contrôle de premier niveau établit la mesure du risque chaque fin de mois. Le contrôle de second niveau en contrôle les résultats.

Le résultat de notre exposition au risque de marché et de son contrôle permanent est présenté en Comité Finances, et en Comité de Coordination des Fonctions de Contrôle. Des reportings sont communiqués et présentés régulièrement à l'organe exécutif, au Comité d'audit, ainsi qu'à l'organe délibérant.

### 1.9.2.2 Risques de la gestion de bilan

Les risques structurels de bilan se traduisent par un risque de perte, immédiate ou future, lié aux variations des paramètres monétaires ou financiers et à la structure du bilan sur les activités de portefeuille bancaire, hors opérations pour compte propre.

Les risques structurels de bilan se décomposent en trois composantes principales :

- **le risque de liquidité** : se définit comme le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché. Le risque de liquidité est associé à l'incapacité pour une société de transformer des avoirs illiquides en avoirs liquides. Le risque de règlement est rattaché au risque de liquidité conformément au chapitre 5 du titre IV du règlement 97-02.
- **le risque de taux d'intérêt global** : se définit comme le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché.
- **le risque de change structurel** : se définit comme le risque qui affecte les créances et les titres libellés en devises détenus dans le cadre du portefeuille bancaire ou des participations, du fait des variations du prix de ces devises exprimé en monnaie nationale.

#### **Organisation du suivi des risques de la gestion de bilan (liquidité, taux d'intérêt global, change)**

La fonction Risques financiers assure le contrôle de second niveau des risques structurels de bilan.

**Au sein de la BPLC, la filière risque de bilan** assure les missions suivantes :

- l'instruction des demandes de limites ALM, en respectant les limites définies au niveau du Groupe,
- la validation des stress scenarii soumis au comité de gestion de bilan,
- le contrôle de la conformité des indicateurs calculés aux normes arrêtées par le comité de gestion de bilan,
- le contrôle du respect des limites à partir des remontées d'informations prescrites,
- le contrôle de la mise en œuvre de plans d'action de réduction de risques.

L'établissement formalise ses contrôles dans un reporting de contrôle des risques de second niveau dans lequel figure la qualité du dispositif d'encadrement de risques, le respect des limites et le suivi du retour dans les limites, ainsi que l'analyse de l'évolution de bilan et des indicateurs de risques.

Ces missions sont menées en lien avec la **Direction des Risques Groupe**, qui est en charge des aspects suivants :

- les conventions d'ALM soumises au comité de gestion de bilan (lois d'écoulement, séparation trading / banking books, définition des instruments admis en couverture des risques de bilan),
- les indicateurs de suivi, les règles et périodicité de reporting au comité de gestion de bilan,
- les conventions et processus de remontée d'informations,
- les normes de contrôle portant sur la fiabilité des systèmes d'évaluation, sur les procédures de fixation des limites et de gestion des dépassements, sur le suivi des plans d'action,
- le modèle retenu pour l'évaluation des besoins de fonds propres économiques du Groupe concernant les risques structurels de bilan.

## **Systeme de mesure et de limite des risques de la gestion de bilan (liquidité, taux d'intérêt global, change)**

L'établissement est autonome dans sa gestion du bilan dans le cadre normalisé du Référentiel GAP Groupe défini par le Comité GAP Groupe et validé par le Comité des Risques Groupe.

Ainsi les établissements du Groupe BPCE partagent les mêmes indicateurs de gestion, les mêmes modélisations de risques intégrant la spécificité de leurs activités et les mêmes règles de limites permettant une consolidation de leurs risques.

Les limites suivies par l'établissement sont conformes à celles qui figurent dans le Référentiel Gestion Actif-Passif Groupe.

L'élaboration de scénarios est nécessaire à la bonne évaluation des risques de taux et de liquidité encourus par l'établissement considéré individuellement, et par le Groupe dans son ensemble.

Afin de permettre la consolidation des informations sur des bases homogènes, il a été convenu de développer des scénarios « Groupe » appliqués par tous les établissements.

Les mesures des risques de gestion de bilan sont déterminées sous deux angles : une vision dynamique et une vision statique :

Le bilan dynamique correspond au bilan arrêté à date, puis projeté sur les périodes futures en intégrant les règles d'écoulement des encours ainsi que les prévisions de productions nouvelles d'actifs et de passifs.

Le bilan statique correspond au bilan arrêté à date, puis projeté sur les périodes suivantes selon les règles d'écoulement des encours, mais sans intégrer les prévisions de productions nouvelles d'actifs et de passifs.

Les limites de risques sont définies dans ces deux types de mesures et sont revues au moins une fois par an. Elles visent selon le cas :

- à limiter la sensibilité de la marge d'intérêt aux variations de taux,
- à limiter l'impasse de taux fixe par rapport aux capitaux propres,
- à limiter les besoins de refinancement du court terme au long terme,
- à limiter le besoin de liquidité dans des environnements de stress des marchés et du contexte économique.

### **Travaux réalisés en 2010**

Le contrôle de premier niveau établit la mesure du risque chaque fin de mois. Le contrôle de second niveau en contrôle les résultats.

Le résultat de notre exposition au risque de gestion de bilan et de son contrôle permanent est présenté en Comité Finances, et en Comité de Coordination des Fonctions de Contrôle. Des reportings sont communiqués et présentés régulièrement à l'organe exécutif, au Comité d'audit, ainsi qu'à l'organe délibérant.

#### **1.9.3 Information financière spécifique (FSF : titrisation, CDO, RMBS, LBO...)**

---

Non significatif

#### **1.9.4 Risques opérationnels**

---

La Charte des Risques Groupe définit les risques opérationnels comme les risques de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable aux procédures, aux personnels, aux systèmes internes, à des événements extérieurs.

La définition exclut les seuls risques stratégiques.



#### 1.9.4.1 Organisation du suivi des risques opérationnels

**La fonction Risques opérationnels de l'établissement**, par son action et organisation, contribue à la performance financière et la réduction des pertes, en s'assurant que le dispositif de maîtrise des risques opérationnels est fiable et efficace au sein de l'établissement.

Le responsable Risques opérationnels dispose de son propre réseau de correspondants dans l'établissement. Au sein de l'établissement, les lignes directrices et règles de gouvernance ont été déclinées de la manière suivante :

Les responsables des unités opérationnelles sont responsables de l'établissement et de la mise à jour de leur cartographie des risques, de la mise en œuvre des contrôles de premier niveau, de l'identification des pertes opérationnelles.

Le responsable Risques opérationnels anime ce réseau de correspondants, initie les mises à jour, collecte les cartographies et les pertes, déploie les outils permettant la matérialisation et la collecte des contrôles de premier niveau, mets en œuvre des contrôles de second niveau sur l'exécution du premier niveau.

L'établissement utilise aujourd'hui l'outil Orix afin d'appliquer les méthodologies diffusées par la direction des Risques Groupe et de collecter les informations nécessaires à la bonne gestion des risques opérationnels.

Cet outil permet :

- **D'évaluer les risques opérationnels** issus des référentiels Groupe, afin de définir le profil de risque de l'établissement; dans le cadre d'une **cartographie** unique,
- De gérer la collecte des **incidents** générant ou susceptibles de générer une perte,
- De contribuer à la remontée des **alertes** pour les incidents > à 150 K€ et des incidents significatifs dans le cadre de l'article 17 ter
- de disposer d'indicateurs prédictifs de risque permettant d'intervenir en amont des incidents et de couvrir les facteurs environnementaux du risque.

L'établissement dispose également via cet outil d'éléments de reporting, et d'un tableau de bord Risques Opérationnels généré trimestriellement sur la base des données collectées.

Enfin, dans le cadre du calcul des exigences de fonds propres, le Groupe BPCE applique, pour le moment, la méthode standard Bâle II. A ce titre, les reportings réglementaires Corep sont produits. Au 31/12/2010 l'exigence en fonds propres à allouer au titre de la couverture du risque opérationnel est de 40.153.720 Euros.

Ces missions sont menées en lien avec le Département Risques Opérationnels de la **Direction des Risques Groupe** qui veille à l'efficacité des dispositifs déployés au sein du Groupe et analyse les principaux risques avérés et potentiels identifiés dans les établissements, notamment lors du comité des Risques opérationnels Groupe.

#### 1.9.4.2 Système de mesure des risques opérationnels

Le « Responsable Risques Opérationnels » est rattaché au Directeur des risques du contrôle et de la conformité. Il est en charge de piloter le dispositif «cartographie», «base incidents», «indicateurs», «plans d'actions», «reporting» au sein de son périmètre.

Pour ce faire, il doit :

- assurer le déploiement, auprès des utilisateurs, des méthodologies et outils du Groupe, nonobstant les adaptations nécessaires liées aux caractéristiques propres de certains établissements et métiers, adaptations prises en concertation avec la Direction des Risques Groupe ;

- garantir la qualité des données produites et veiller à l'exhaustivité des données collectées ;
- effectuer une revue périodique des bases d'incidents, de la résolution des incidents, de l'état d'avancement des plans d'actions, de la formalisation des procédures de gestion et de contrôle correspondantes.
  - veiller à ce que les différents métiers et fonctions s'engagent et s'inscrivent dans le cadre défini et réalisent chacun concrètement les démarches nécessaires à une plus grande maîtrise de ces risques;
  - animer pour partie le comité Risques Opérationnels et Conformité;
  - participer selon les cas, à des comités associant d'autres fonctions transverses ou métiers (qualité, monétique...)

Sur ces sujets, il est un interlocuteur de la Direction des Risques Groupe. Il produit les reportings de risques opérationnels au niveau de l'établissement, prépare et anime les Comités ad hoc des établissements.

Le responsable risques opérationnels de l'entité s'appuie lui-même sur un réseau de correspondants et/ou de managers internes qui ont pour rôle :

- de procéder à l'identification et à l'évaluation régulière des risques opérationnels susceptibles d'impacter leur périmètre / domaine d'activité ;
- d'alimenter et/ou de produire les informations permettant d'alimenter les bases d'incidents;
- de mobiliser les personnes impliquées/habilitées lors de la survenance d'un incident afin de prendre au plus tôt les mesures conservatoires ;
- d'éviter ainsi toute amplification des conséquences/impacts des incidents/risques au travers de la définition et de la mise en œuvre de plans d'actions
- de traiter et de gérer des incidents/risques (en relation, selon les cas, avec les responsables d'activité et les relais internes).

#### **1.9.4.3 Travaux réalisés en 2010**

L'année 2010 a été consacrée :

- à la poursuite de l'identification des pertes opérationnelles, notamment identifiées dans les pertes de crédit (risque frontière)
- à la création et au déploiement d'un outils informatisé de support des contrôles de premier niveau, en remplacement des outils précédent. Le déploiement sur le réseau d'agences est achevé, et est en cours sur les fonctions support.

Le résultat de notre exposition aux risques opérationnels et de son contrôle permanent est présenté en Comité ad hoc, et en Comité de coordination des fonctions de contrôles. Des reportings sont communiqués et présentés régulièrement à l'organe exécutif, au Comité d'audit, ainsi qu'à l'organe délibérant.

#### **1.9.5 Risques de non-conformité**

---

« La fonction Conformité participe au contrôle permanent du Groupe BPCE. Elle est organisée en « filière », entendue comme l'ensemble des fonctions Conformité telles que définies dans la Charte Conformité du Groupe BPCE et disposant de moyens dédiés.

La loi 2009-715 du 18 juin 2009 confie à l'Organe Central une responsabilité en matière d'organisation du contrôle interne dans le cadre de son article 1<sup>er</sup> qui prévoit notamment que l'Organe Central est « chargé » :

- De définir les principes et conditions d'organisation du dispositif de contrôle interne du Groupe et de chacun des réseaux ainsi que d'assurer le contrôle de l'organisation, de la gestion et de la qualité de la situation financière des établissements affiliés, notamment

au travers de contrôles sur place dans le cadre du périmètre d'intervention défini au 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article L 511-31 ;

Dans ce contexte, le périmètre du Groupe BPCE conduit à identifier plusieurs niveaux d'action et de responsabilité complémentaires, au sein de la filière Conformité :

- BPCE en tant qu'Organe Central pour ses activités propres ;
- Ses affiliés et leurs filiales directes ou indirectes ;
- Ses filiales directes ou indirectes.

La filière Conformité assure une fonction de contrôle permanent de second niveau qui, en application de l'article 5 a) du règlement n°97/02, est en charge du contrôle de la conformité des opérations et des procédures internes des entreprises du Groupe BPCE aux normes légales, réglementaires, professionnelles ou internes applicables aux activités bancaires financières ou d'assurance, afin :

- de prévenir le risque de non-conformité tel que défini à l'article 4-p du règlement 97/02 du CRBF, comme « *le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui nait du non respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles ou déontologiques ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.* »
- de préserver l'image et la réputation du Groupe BPCE auprès de ses clients, ses collaborateurs et partenaires.

Dans ce cadre, la filière Conformité conduit toute action de nature à renforcer la conformité des opérations réalisées au sein des entreprises du Groupe BPCE, de ses affiliés et de ses filiales, dans le respect constant de l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses partenaires.

La filière Conformité est chargée de s'assurer de la cohérence de l'ensemble du contrôle de conformité, sachant que chaque filière opérationnelle ou de contrôle reste responsable de la conformité de ses activités et de ses opérations.

La filière Conformité est l'interlocutrice privilégiée de l'Autorité des Marchés Financiers, du pôle commun AMF-ACP de coordination en matière de contrôle de la commercialisation, de la CNIL et de la DGCCRF. La filière Conformité est associée sur les sujets de sa responsabilité aux échanges avec l'ACP.

Enfin, tant que fonction de contrôle permanent de conformité de second niveau, la filière Conformité entretient des relations étroites avec l'ensemble des fonctions concourant à l'exercice des contrôles internes du Groupe BPCE : Inspection Générale, Direction des Risques, Direction de la Sécurité des Systèmes d'Information, Direction en charge du Contrôle Comptable. »

#### **1.9.5.1 Sécurité financière (LAB, LFT, lutte contre la fraude)**

La Banque Populaire lorraine Champagne a mis en œuvre les systèmes de détection communs aux banques populaires. Ces systèmes produisent des alertes sur la base de balayages du système d'informations tant sur les flux que sur les données non financières, en fonction de critères de risques pré-paramétrés appelés scénarios.

Le changement des outils en 2009 permet de déployer de nombreux scénarios. Les derniers déploiements permettent d'analyser la clientèle par profils de fonctionnement de compte. Au-delà du segment de clientèle (particuliers, entreprises...), des critères de risques a priori permettent de pondérer l'analyse informatisée de l'évolution des opérations et permettent ainsi de faire ressortir des mouvements atypiques.

L'organisation du contrôle est articulée sur deux niveaux :

Un premier outil a pour finalité la production d'alertes unitaires. Par un second outil, ces alertes font l'objet d'une distribution automatisée au plus près des gestionnaires de comptes dans les agences. Ces derniers, en tant que chargés du contrôle de premier

niveau, ont alors en charge le traitement de l'alerte selon une procédure normée et tracée dans le système d'informations.

Le contrôle de Conformité de second niveau intervient alors pour :

- s'assurer de l'exhaustivité et de la qualité du traitement des alertes par les opérationnels du premier niveau
- poursuivre les investigations sur les dossiers identifiés « à investiguer » par le contrôle de premier niveau
- formaliser et tracer les dossiers enquêtés
- établir les déclarations de soupçons à l'attention de Tracfin.

Enfin le Directeur de la Conformité rend compte du résultat des contrôles et investigations menées en Comité ad hoc, et en Comité de Coordination des Fonctions de Contrôle. Des reportings sont communiqués et présentés régulièrement à l'organe exécutif, au Comité d'audit, ainsi qu'à l'organe délibérant.

### **1.9.5.2 Conformité bancaire**

Le Contrôle permanent de la conformité bancaire s'articule principalement sur les missions suivantes :

- la surveillance globale des risques de non-conformité à travers la centralisation d'informations relatives aux risques avérés de non-conformité, et aux éventuels dysfonctionnements dans la mise en œuvre des obligations de conformité ;
- l'instruction et la validation des nouveaux produit et processus au regard de la réglementation bancaire et financière ;
- le contrôle de la correcte application de la réglementation sur des thèmes définis dans un plan de travail groupe ou interne ;
- le suivi des dispositifs de mise en conformité des prestations de services essentiels externalisés ;
- le contrôle des situations porteuses de conflits d'intérêts hors services d'investissement ;
- le contrôle de second niveau sur le traitement des litiges dans les procédures judiciaires, réclamations significatives, procédures des autorités régulatrices.

Enfin le Directeur de la Conformité rend compte du résultat des contrôles et investigations menées en Comité ad hoc, et en Comité de coordination des fonctions de contrôles. Des reportings sont communiqués et présentés régulièrement à l'organe exécutif, au Comité d'audit, ainsi qu'à l'organe délibérant.

### **1.9.5.3 Conformité financière (RCSI) - Déontologie**

Le Contrôle permanent de la conformité financière s'articule principalement sur les missions suivantes :

- contrôle de l'application et du respect de la réglementation émanant de l'Autorité des Marchés Financiers et des autres dispositions de la réglementation financière relatives à la fourniture des services d'investissement.
- mise en œuvre des dispositions liées à la déontologie : prévention des conflits d'intérêt, abus de marché, détention et circulation d'informations privilégiées, surveillance des opérations clientèles et des opérations pour compte propre
- suivi des réclamations clientèles liées aux services d'investissement
- contrôle de second niveau sur le traitement des litiges dans les procédures judiciaires, réclamations significatives, procédures des autorités régulatrices

Enfin le Directeur de la Conformité rend compte du résultat des contrôles et investigations menées en Comité ad hoc, et en Comité de coordination des fonctions de contrôles. Des reportings sont communiqués et présentés régulièrement à l'organe exécutif, au Comité d'audit, ainsi qu'à l'organe délibérant.

## **1.9.6 Gestion de la continuité d'activité**

---

### **1.9.6.1 Dispositif en place**

La Banque Populaire Lorraine Champagne dispose d'un plan de continuité des activités (PCA) qui constitue un ensemble de mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des choc extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de service ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes de l'entreprise puis la reprise planifiée des activités.

L'organe central BPCE a défini une charte traitant de la continuité d'activité, qui définit les principes de mise en œuvre, la responsabilité de la Banque Populaire Régionale et le dispositif de pilotage. Elle définit également les relations entre les différents établissements du groupe, ainsi que la politique des exercices qui permettent de tester la validité des solutions de PCA.

Au sein de la BPLC, le Plan de Continuité d'Activités est du ressort de la Direction des Risques, du Contrôle et de la Conformité. Il repose sur :

- Une méthodologie et des documents communs à l'ensemble des Banques Populaires ;
- La nomination d'un Responsable PCA et d'un Suppléant ;
- La mise en place d'une Cellule de Crise Décisionnelle (CCD) qui est chargée de l'organisation de gestion de crise et du déclenchement du Plan de Continuité d'Activité (PCA). Elle agit par délégation de la Direction Générale. Cette cellule regroupe l'ensemble des responsables ayant compétence à prendre les décisions qui s'imposent dans un contexte de crise ;
- La détermination de 5 cellules de crises transversales spécialisées (Ressources Humaines, Communication, Logistique et Sécurité, Informatique et Production).

Le déploiement du PCA été mené dans le cadre de la méthodologie définie par le Groupe des Banques Populaires en utilisant les référentiels des activités et des priorités définies au niveau national, et en traitant les scénarios « Indisponibilité informatique » et « Indisponibilité des locaux ». Le PCA traite de la totalité des activités essentielles recensées au sein de la Banque pour lesquelles les scénarios de crise sont définis et les solutions de contournement sont décrites.

### **1.9.6.2 Travaux menés en 2010**

L'exercice 2010 aura été consacré principalement à l'actualisation de l'ensemble des plans PCA de la Banque.

La Banque a également mené des tests sur certains dispositifs internes.

La centrale informatique i-BP a également mené une politique de test, pour le compte de l'ensemble des Banques Populaires adhérentes.

## **1.10 Événements postérieurs à la clôture et perspectives 2011**

### **1.10.1 Événements postérieurs à la clôture**

---

Aucun événement marquant susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de l'exercice n'est intervenu depuis la clôture des comptes.

### **1.10.2 Perspectives 2011**

---

#### **Environnement macro-économique : une reprise faible et contrainte**

Après un rebond technique, l'activité des pays développés pourrait ralentir en 2011, en raison de l'épuisement naturel des facteurs de relance, qu'il s'agisse de la reconstitution mécanique des stocks des entreprises ou des plans budgétaires de soutien. Cependant, cette consolidation devrait naturellement assurer une croissance plus solide et plus autonome. Elle engendrerait normalement une reprise molle et risquée mais sans

rechute, ni déflation. Celle-ci serait en effet durablement contrainte par un processus long de désendettement à la fois public et privé.

La phase actuelle se situe dans une période traditionnellement délicate du cycle où la demande privée doit prendre le relais de la demande publique, pour conduire enfin à un processus entretenu de croissance. Pourtant, la réactivité des autorités politiques et monétaires, tout comme les fondamentaux économiques, diminuent d'autant plus l'occurrence d'une rechute en récession, que les corrections dans les dépenses en capital des entreprises et des ménages ont en grande partie été déjà faites. De même, le rééquilibrage des comptes publics, dont l'impact négatif est estimé en 2011 à environ un point de PIB pour l'Europe (1,2 point pour la France), serait accompagné par le maintien de politiques monétaires longtemps accommodantes, qui ne se durciraient donc que très graduellement en l'absence de tensions inflationnistes.

La France connaîtrait en 2011 une croissance du PIB autour de 1,6%, comme en 2010. Les taux à 3 mois se situeraient en moyenne annuelle à 1,2% en 2011. L'OAT 10 ans se maintiendrait autour de 3,5%, voire remonterait progressivement vers 3,8% en fin 2011, un niveau plus cohérent avec le cycle d'activité.

### **Un Groupe BPCE résolument engagé dans la poursuite de ses objectifs stratégiques**

Dans ce contexte, le Groupe reste mobilisé sur ses objectifs définis dans son plan stratégique Ensemble 2010 – 2013, notamment :

- le renforcement de sa solidité financière : le Groupe maintient son objectif de remboursement intégral des fonds propres apportés par l'Etat sur la durée du plan, notamment grâce à la mise en réserves de résultats ;
- la poursuite des actions commerciales ambitieuses et innovantes des réseaux centrées sur les clients :
  - dans le cadre de la conquête et de l'accompagnement dans la durée des clients pour les Banques Populaires,
  - dans le cadre de « client au cœur » pour les Caisses d'Epargne ;
- le renforcement des synergies entre Natixis et les réseaux.

### **Préparation d'un nouveau plan moyen terme Ensemble BPLC 2013**

Un nouveau plan à moyen terme, baptisé « Ensemble BPLC 2013 » a été réécrit en fin d'année.

Ce plan permettra d'inscrire la BPLC dans une dynamique plus offensive de conquête par l'acquisition de nouveaux clients et par la fidélisation accrue des clients actuels. Il vise également à se recentrer sur la qualité de la relation qui nous lie à nos clients, facteur essentiel de stabilité, de fidélité et aussi de rentabilité.

Il se décline en 5 grands axes :

- La conquête interne et externe pour remettre notre banque dans une dynamique commerciale forte ;
- La qualité de la relation client pour développer notre sens du service, notre souci permanent de la qualité et devenir véritablement la banque préférée des Lorrains et des Champenois ;
- Mobiliser notre potentiel humain en capitalisant sur la richesse constituée par les femmes et les hommes de notre entreprise, en cultivant notre fierté d'appartenance et notre esprit d'équipe ;
- L'excellence opérationnelle pour améliorer notre efficacité en tous domaines ;
- L'exigence incontournable de rentabilité pour assurer la pérennité de notre entreprise et asseoir son rayonnement au sein de nos régions.

## 1.11 Eléments complémentaires

### 1.11.1 Activités et résultats des principales filiales

En ce qui concerne les principales filiales, aucun évènement significatif n'est à signaler sur l'exercice 2010.

LUXEQUIP BAIL, société de crédit-bail mobilier de droit luxembourgeois a réalisé une production de 11,5 millions d'euros pour 262 dossiers et a dégagé un bénéfice de 86K€.

EUROCAPITAL, société de gestion de valeurs mobilières a généré 763K€ de plus-values et réalisé un bénéfice de 256K€.

SEGIMLOR, société de locations de biens, réalise son chiffre d'affaires essentiellement avec la BPLC et sa filiale SAS SOCIETARIAT, dont l'activité principale est le rachat et la souscription de parts sociales de la Banque Populaire Lorraine Champagne, réalise un bénéfice de 170 K€.

### 1.11.2 Tableau des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2010	2009	2008	2007	2006
I. – Situation financière en fin d'exercice :					
a) Capital social (K€)	347 500	266 250	178 750	178 750	178 750
b) Nombre d'actions émises	43 437 500	33 281 000	22 344 000	22 344 000	22 344 000
II. – Résultat global des opérations effectives :					
a) PNB (K€)	292 397	309 297	316 012	310 456	294 189
b) Résultat Brut d'Exploitation (K€)	105 623	119 357	121 811	118 031	112 638
c) Impôts sur les bénéfices (K€)	23 111	21 837	19 336	17 991	53 491
d) Résultat net (K€)	48 947	43 507	44 388	45 626	38 079
e) Montant des bénéfices distribués (K€)	11 082	7 951	9 792	12 990	4 566
III. - Résultat des opérations réduit à une seule action :					
a) Résultat Brut d'Exploitation	2,43	3,59	5,45	5,28	5,04
b) Résultat net	1,13	1,31	1,99	2,04	1,70
c) Dividende versé à chaque action	0,26	0,24	0,44	0,58	0,20
IV. - Personnel :					
a) Nombre de salariés (CDD et CDI hors alternance)	1 674	1 727	1 714	1 759	1 690
b) Montant des appointements bruts (K€)	58 223	56 280	57 808	56 023	51 723
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (K€)	16 997	16 728	18 619	17 472	16 304

### **1.11.3 Délégations accordées pour les augmentations de capital et leur utilisation**

---

L'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2009 a décidé de porter le capital social à un montant maximum de 350 M€. Il est rappelé que le capital social est formé de façon constante à hauteur de 4/5<sup>ème</sup> par des parts sociales et de 1/5<sup>ème</sup> par des certificats coopératifs d'investissement.

L'assemblée générale extraordinaire a donné à cet effet tout pouvoir au conseil d'administration pour fixer les modalités et les conditions de l'augmentation de capital qui pourra être réalisée en une ou plusieurs fois.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2009 pour fixer les modalités et les conditions de l'augmentation de capital qui pourra être réalisée en une ou plusieurs fois, le Conseil d'administration a décidé de réaliser les augmentations de capital suivantes :

- 18 juin 2009 : 50 000 000 € par voie de souscription au nominal de 8€ de parts sociales par la SAS Sociétariat Banque Populaire Lorraine Champagne et 12 500 000 € par voie de souscription au nominal de 8€ de certificats coopératifs d'investissements avec droit préférentiel de souscription au bénéfice de Natixis.
- 14 janvier 2010 : 15 000 000 € par voie de souscription au nominal de 8€ de parts sociales par la SAS Sociétariat Banque Populaire Lorraine Champagne et 3 750 000 € par voie de souscription au nominal de 8€ de certificats coopératifs d'investissements avec droit préférentiel de souscription au bénéfice de Natixis.
- 27 janvier et 23 mars 2011 : 75 000 000 € par voie de souscription au nominal de 8€ de parts sociales par la SAS Sociétariat Banque Populaire Lorraine Champagne et 18 750 000 € par voie de souscription au nominal de 8€ de certificats coopératifs d'investissements avec droit préférentiel de souscription au bénéfice de Natixis.

### **1.11.4 Observations éventuelles formulées par le comité d'entreprise ayant trait à la situation économique et sociale de l'entreprise**

---

Néant

### **1.11.5 Mandats exercés par les mandataires sociaux au 31/12/2010**

---

#### **Administrateurs :**

##### **Raymond Oligier - Président**

- Président de la Fédération Nationale des Banques Populaires
- Président de Fructi-France Immobilier
- Président honoraire de la Fédération Nationale des Acef
- Administrateur de la Banque Pelletier
- Administrateur de Natixis Asset Management
- Administrateur de Natixis Financement
- Administrateur de Natixis Consumer Finance
- Administrateur de la Fondation d'entreprise Banque Populaire
- Représentant de la Fédération Hospitalière de France
- Membre du Conseil Scientifique de l'Institut de Santé Publique du Nord-Est
- Administrateur de VMEH, association de Visite des Malades en Etablissements Hospitaliers

##### **Michel Hellenbrand**

- Ancien président de la Banque Populaire de Lorraine
- Président de la Chambre des propriétaires de Moselle
- Ancien membre du Conseil de l'ordre des avocats
- Membre du bureau de la Chambre Syndicale des professions libérales
- Président de la Socami Lorraine Champagne



### **Yves Dubief**

- Président Directeur Général de Tenthorey SA
- Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges à Epinal
- Vice-président Industrie de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Lorraine
- Administrateur de l'Établissement Public Foncier de Lorraine
- Administrateur de l'Institut français de la Mode
- Administrateur de l'Institut supérieur textile d'Alsace
- Vice-Président de l'Union des Industries Textiles

### **Michel Gay**

- Conseiller technique de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Châlons-en-Champagne
- Administrateur du Syndicat des propriétaires forestiers de la Marne
- Administrateur de la COFICEB (Château La Lagune – Champagne Ayala)

### **Danielle Nicolas**

- Gérante de Presto Press SARL (entretien des articles textiles)
- Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Meurthe-et-Moselle
- Vice-président de la Chambre régionale de métiers de Lorraine
- Membre du Conseil économique, social et environnemental de Lorraine (secteur artisanat)
- Vice-président de l'UPA de Nancy
- Président de la Confédération nationale de l'artisanat, des métiers et des services
- Président de l'Union régionale de l'entretien des textiles
- Président d'honneur de la Fédération française des pressings et des blanchisseries
- Vice-président de la Socama Lorraine

### **Jean-Marie Procureur**

- Président Directeur Général de la société nouvelle Relais Paris-Bâle (Concessionnaire Renault)
- Président du Conseil national des professions de l'automobile

### **Gérard Agnesina**

- Président des Etablissements Agnesina SA (Bâtiment – menuiserie, agencement)
- Membre de la Chambre de commerce et d'industrie de Reims
- Président de l'Association pour le Développement et l'Organisation de la Qualité dans le bâtiment
- Président honoraire de l'Union nationale française de charpente, menuiserie
- Président de la Caisse des congés payés du bâtiment du Nord-Est
- Président d'honneur de la Fédération Régionale du Bâtiment

### **Philippe Bard**

- Président du Conseil de surveillance de Demathieu & Bard SA
- Membre de la Chambre de commerce et d'industrie de Metz
- Membre du Conseil économique et social de Lorraine
- Vice-président du Medef Moselle
- Trésorier du Medef Lorraine
- Administrateur de la Fédération Nationale des Travaux Publics
- Secrétaire du Syndicat professionnels des Entrepreneurs de Travaux Publics de France

### **Michel Brodart**

- Président du directoire de Brodart Industries
- Président de Brodart, Tilwel et de l'Imprimerie de la Halle (Transformateur d'emballages pour le conditionnement de produits alimentaires)
- Vice-président de l'Assemblée des Chambres françaises de commerce et d'industrie
- Trésorier de ELIPSO (entreprises de l'emballage plastique et souple)

### **Jean-Baptiste Carlu**

- Gérant de la SCEA de la Warinaux

- Gérant de la SARL TPAE
- Gérant de la SARL CDAL
- Membre de la Chambre d'agriculture de la Meuse
- Président de l'interprofession ALIPORC Lorraine

### **Jean Cinqualbre**

- Directeur Général de GENCLIS

### **Pascal Kneuss**

- Trésorier de l'Assemblée permanente des Chambres de métiers
- Président de la Chambre de métiers des Vosges
- Président de la Chambre Régionale de métiers de Lorraine
- Membre du Conseil Économique et Social de Lorraine
- Président de Gestelia Vosges Lorraine (centre de gestion)
- Administrateur du bureau européen de l'artisanat français à Bruxelles
- Vice-président de l'UIAPME
- Trésorier de la mutuelle Medicis
- Vice-président de la Fédération Française des Centres de Gestion d'Entreprise Artisanale
- Vice-président de la Socama Lorraine

### **Jean-Louis Lelot**

- Président de l'Acef Champagne
- Vice-Président de la Fédération Nationale des Acef

### **Alfred Limbach**

- Président du Conseil de surveillance de AML (microtechnique lorraine)
- Gérant de la CFTN
- Juge Commissaire au Tribunal de Grande Instance de Metz

### **Gilles Mansard**

- Gérant des Pressoirs Gilles Mansard
- Gérant du GFA des Maréchaux
- Gérant de la SARL Achille Princier
- Gérant de la SCEV Mansard Gilles

### **Hélène Rivet-Mansuy**

#### **Censeur :**

#### **Xavier Roy**

- Gérant de la SCEA Roy Ferte
- Président d'APM Déshydratation
- Vice-Président de France Luzerne
- Administrateur de Luzerne Recherche Développement
- Administrateur de Agro Recherche Développement
- Administrateur de Socacoop

#### **Directeur Général :**

#### **Monsieur Dominique Wein**

- Administrateur de BPCE International et Outre-mer
- Administrateur de la Compagnie Européenne de Garanties et de Cautions
- Administrateur de LUXEQUIPBAIL SA
- Administrateur de SOGAMMELOR Société de Garantie Mutuelle des Métiers de Lorraine
- Administrateur de SOCAMA CHAMPAGNE
- Administrateur d'IBP
- Co-gérant de SEGIMLOR SARL Société de Services et de Gestion Immobilière de Lorraine
- Co-gérant de COFILOR SARL Société Lorraine de Conseil Financier

## 1.11.6 Projets de résolutions

---

### Première résolution

L'Assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2010 tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, l'Assemblée générale donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, quitus de leur gestion aux administrateurs.

### Deuxième résolution

Le solde bénéficiaire de l'exercice 2010 soit. . . . .	48 946 972,42 €
diminué du report à nouveau. . . . .	36 220 956,18 €
donne un montant à répartir de. . . . .	12 726 016,24 €

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter ce montant comme suit :

- réserve légale. . . . .	2 448 000,00 €
- réserve intéressement . . . . .	935 908,00 €
- intérêt de 3 % aux parts sociales . . . . .	7 433 486,00 €
- dividende aux CCI . . . . .	3 648 750,00 €
- réserves pour éventualités diverses . . . . .	- 1 740 127,76 €

L'intérêt servi aux parts sociales ainsi que le dividende versé aux CCI seront mis en paiement à partir du 29 juin 2011. Il est rappelé que l'intérêt servi aux parts sociales ouvre droit à l'abattement de 40 % lorsque les parts sont détenues par une personne physique domiciliée en France, sauf option pour le prélèvement libératoire.

L'intérêt distribué au titre des trois derniers exercices a été de :

2007 : 5 303 394 €  
2008 : 5 323 698 €  
2009 : 5 155 627 €

### Troisième résolution

L'Assemblée générale dispose que la totalité de l'intérêt versé aux parts sociales au titre de l'exercice 2010 est payable soit en espèces, soit en parts.

Les sociétaires choisiront l'un ou l'autre mode de paiement au cours d'une période qui courra du 1er juin au 27 juin 2011. La date de jouissance des parts créées est fixée au 1er juin 2011. Faute de réponse à l'expiration de ce délai, le règlement sera effectué en numéraire.

### Quatrième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2010.

### Cinquième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article 28 des statuts, approuve les conventions qui y sont énoncées.

### **Sixième résolution**

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Baptiste CARLU pour une période statutaire de cinq ans qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2015.

### **Septième résolution**

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Alfred LIMBACH pour une période statutaire de cinq ans qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2015.

### **Huitième résolution**

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Yves DUBIEF pour une période statutaire de cinq ans qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2015.

### **Neuvième résolution**

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Michel GAY pour une période statutaire de cinq ans qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2015.

### **Dixième résolution**

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente séance pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt ou de publicité.

## 2. Etats financiers

### 2.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2010

#### 2.1.1 BILAN ET HORS BILAN CONSOLIDES

En milliers d'euros

ACTIF	Notes	31/12/2010	31/12/2009
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	4.1	724 393	909 056
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4.2	9 172 737	8 997 566
OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES	4.3	932 998	1 036 718
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	4.4	995 552	773 563
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	4.4	33 922	34 950
PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	4.5	654 971	524 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	4.6	65 566	63 751
COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS	4.7	135 447	184 427
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>12 715 586</b>	<b>12 524 031</b>

En milliers d'euros

HORS BILAN	Notes	31/12/2010	31/12/2009
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
Engagements de financement	5.1	1 015 548	771 656
Engagements de garantie	5.1	742 478	836 000
Engagements sur titres		4 938	5 079

En milliers d'euros

<b>PASSIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</b>	4.1	3 331 874	3 360 252
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	4.2	6 776 219	6 370 901
<b>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</b>	4.8	767 501	1 078 496
<b>COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>	4.9	228 866	229 861
<b>PROVISIONS</b>	4.10	108 398	81 938
<b>DETTES SUBORDONNEES</b>	4.11	45 507	53 026
<b>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX</b>	4.12	380 376	374 130
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	4.13	12 772	12 781
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>	4.13	1 064 073	962 646
Capital souscrit		341 963	253 696
Primes d'émission		269 440	269 440
Réserves consolidées et autres		406 961	393 236
Résultat de l'exercice		45 709	46 275
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>12 715 586</b>	<b>12 524 031</b>

En milliers d'euros

<b>HORS BILAN</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
Engagements de garantie	5.1	1 342 647	779 637
Engagements sur titres		4 938	5 079

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers d'euros

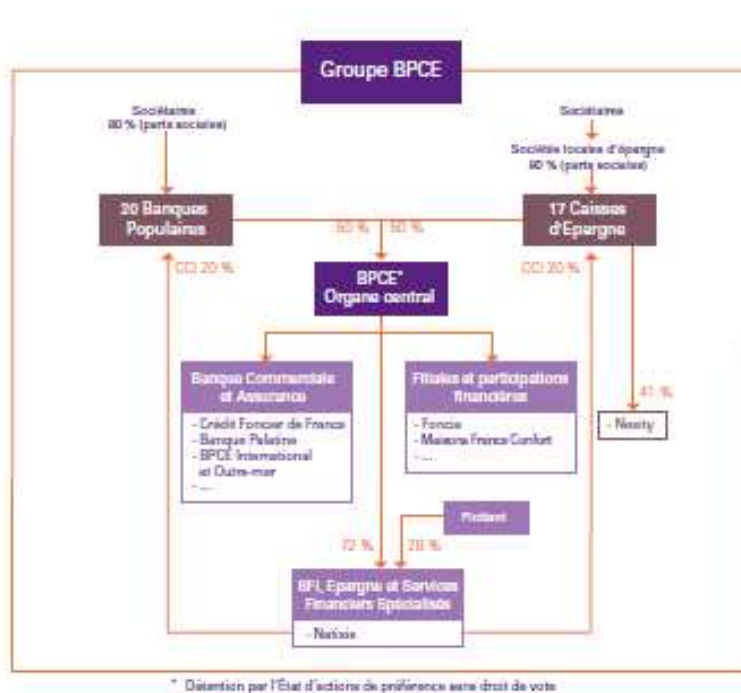
	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
Intérêts et produits assimilés	6.1	516 753	588 630
Intérêts et charges assimilées	6.1	-356 089	-399 656
Revenus des titres à revenu variable	6.2	5 481	15 814
Commissions nettes	6.3	122 453	122 890
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	6.4	236	674
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	6.5	1 367	2 623
Autres produits d'exploitation bancaire nets	6.6	3 741	-19 614
Produits nets des autres activités		5	30
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>293 947</b>	<b>311 391</b>
Charges générales d'exploitation	6.7	-177 693	-177 965
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-9 239	-10 787
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>107 015</b>	<b>122 639</b>
Coût du risque	6.8	-25 219	-42 767
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>81 796</b>	<b>79 872</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	6.9	-3 706	-11 752
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>78 090</b>	<b>68 120</b>
Impôts sur le résultat	6.11	-26 045	-21 724
Dotations et reprises de FRBG		-6 246	-18
Intérêts minoritaires		-90	-103
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>45 709</b>	<b>46 275</b>

## 2.1.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES ANNUELS

### 2.1.2.1 Cadre général

#### Le Groupe BPCE

Le Groupe BPCE comprend le réseau des Banques Populaires, le réseau des Caisses d'Épargne, l'organe central BPCE et ses filiales.



#### Les deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif dont les sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 20 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Épargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du groupe.

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires et les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement.

Le réseau des Caisses d'Épargne comprend les Caisses d'Épargne et de Prévoyance, les sociétés locales d'épargne et la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne.

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 80 % par leurs sociétaires et de 20 % par Natixis via les certificats coopératifs d'investissement (CCI).

Le capital des Caisses d'Épargne est détenu à hauteur de 80 % par les sociétés locales d'épargne (SLE) et de 20 % par Natixis via les CCI. Au niveau local, les SLE sont des entités à statut coopératif dont le capital variable est détenu par les coopérateurs. Elles ont pour objet d'animer le sociétariat dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Épargne à laquelle elles sont affiliées et elles ne peuvent pas effectuer d'opérations de banque.

#### BPCE

Organe central au sens de la Loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE a été créé par la Loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. BPCE est constitué sous



forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les 17 Caisses d'Épargne et les 20 Banques Populaires. L'Etat est détenteur d'actions de préférence sans droit de vote.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du Groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de Groupe et détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de détail, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production. Il détermine aussi la stratégie et la politique de développement du Groupe.

Les principales filiales de BPCE sont organisées autour de trois grands pôles :

- Natixis, structure cotée détenue à 72 %, qui réunit la Banque de financement et d'investissement, l'épargne et les services financiers ;
- la Banque Commerciale et Assurance (dont le Crédit Foncier, la Banque Palatine et BPCE International et Outre Mer (anciennement Financière Océor)) ;
- les filiales et participations financières (dont Foncia).

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du Groupe, charge à lui de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du Groupe. Il offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du Groupe.

## **Mécanisme de garantie**

---

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément à l'article L.512-107 6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du Groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est chargé de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de solvabilité du Groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du Groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds Réseau Banques Populaires, le Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance et met en place le Fonds de Garantie Mutuel.

Le **Fonds Réseau Banques Populaires** est constitué d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Banques dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance** fait l'objet d'un dépôt (450 millions d'euros) effectué par les Caisses dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds de Garantie Mutuel** est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables. Le montant des dépôts est

de 103 millions d'euros au 31 décembre 2010 et le fonds sera abondé chaque année à hauteur de 5 % de la contribution des Banques Populaires, des Caisses d'Épargne et de leurs filiales aux résultats consolidés du Groupe.

Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds Réseau Banques Populaires, du Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance et du Fonds de Garantie Mutuel ne pourra être inférieur à 0,15 % et ne pourra excéder 0,3 % de la somme des Actifs Pondérés du Groupe.

La constitution par une Banque Populaire ou une Caisse d'Épargne d'un dépôt donne lieu à l'affectation au fonds pour risques bancaires généraux de cet établissement d'un montant identifié équivalent, exclusivement au titre du système de garantie et de solidarité.

Les Sociétés de caution mutuelle accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement à une Banque Populaire bénéficient de la garantie de liquidité et de solvabilité de cette dernière avec laquelle elles sont agréées collectivement en application de l'article R.515-1 du Code monétaire et financier.

La liquidité et la solvabilité des Caisses de crédit maritime mutuel sont garanties au premier niveau pour chaque Caisse considérée, par la Banque Populaire qui en est l'actionnaire de référence et l'opératrice au titre de l'adossment technique et fonctionnel de la Caisse à la Banque Populaire d'adossment.

## **Evénements significatifs**

---

### **Rationalisation de l'organisation du Groupe BPCE**

Prévu dès la constitution du Groupe BPCE le 31 juillet 2009, le projet de fusion-absorption de BP Participations et de CE Participations avec BPCE a été approuvé le 3 juin 2010 par le conseil de surveillance de BPCE et les conseils d'administration des holdings de participation et réalisé le 5 août 2010, à l'issue des assemblées générales des trois sociétés.

Un certain nombre d'opérations se sont par ailleurs déroulées parallèlement à la fusion-absorption des holdings par BPCE :

- **Mise en œuvre d'un mécanisme de protection des activités de Compte Propre de CE Participations**

Un mécanisme de protection spécifique a été mis en place afin de conserver certaines expositions économiques au niveau des Caisses d'Épargne. Cette garantie accordée par les Caisses d'Épargne porte sur les activités de compte propre en gestion extinctive de l'ancienne CNCE. Elle prend la forme de contrats d'échange de flux (Total Return Swaps - TRS) conclus par la SAS TRITON, détenue à 100 % par les Caisses d'Épargne, avec BPCE depuis la fusion-absorption de CE Participations et échangeant la performance du portefeuille contre une rémunération fixe.

- **Augmentation de capital de BP Participations**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de BP Participations réunie le 30 juin 2010 a approuvé une augmentation de capital en numéraire (avec droit préférentiel de souscription) d'un montant de 7 102 milliers d'euros souscrite en juillet 2010 par la Banque Populaire Lorraine Champagne à hauteur de 476 milliers d'euros.

- **Détournage de Nexity ainsi que de GCE SEM, GCE Habitat et Erixel**

Le 5 août 2010, préalablement à son absorption par BPCE, CE Participations a apporté ses participations dans Nexity (40,82 %), GCE SEM (100 %), GCE Habitat (100%) et Erixel (99,25 %) à une holding dédiée, CE Holding Promotion. Cette opération d'apport a

été suivie d'une attribution gratuite des actions de CE Holding Promotion aux Caisses d'Épargne.

- **Augmentation de capital de BPCE**

Le 5 août 2010, BPCE a procédé à une augmentation de capital en numéraire de 965 312 milliers d'euros réservée aux Banques Populaires, dont 64 723 milliers d'euros pour l'établissement.

- **Fusion-absorption de BP Participations et CE Participations par BPCE**

Le 5 août 2010, les deux holdings de participations (CE Participations et BP Participations) ont fait l'objet d'une fusion-absorption par BPCE, opération rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cette opération a été rémunérée par des actions ordinaires A (pour les Caisses d'Épargne) et B (pour les Banques Populaires) et a constitué pour l'établissement en un échange de titres dont les impacts au compte de résultat (plus ou moins-value d'échange) sont présentés en Gains et Pertes sur Actifs Immobilisés.

### **Augmentation de capital de BPCE**

En août 2010, à l'issue des opérations de fusion, BPCE a procédé à une augmentation de capital en numéraire de 1 807 M€ souscrite à parité par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne, dont 60 569 milliers d'euros pour l'établissement.

### **Remboursement de l'Etat**

Au cours du second semestre 2010, le Groupe BPCE a remboursé une partie des fonds propres qui avaient été apportés par l'Etat à l'occasion de la création du nouveau groupe :

- 60 % des actions de préférence détenues par l'Etat ont été rachetées, soit 1 200 millions d'euros début août et 600 millions d'euros à l'issue de la cession de la SMC en septembre 2010 ;
- Un complément de 1 300 millions d'euros de titres super subordonnés a fait l'objet d'un remboursement, portant à 75 % la part des titres super subordonnés souscrits par l'Etat et remboursés.

### **Événements postérieurs à la clôture**

---

Il n'y a pas eu d'évènements postérieurs à la clôture de l'exercice 2010.

### **2.1.2.2 Principes et méthodes de consolidation**

---

#### **Principes généraux**

---

Les comptes consolidés du Groupe sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect des règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC) et du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF), notamment le règlement du CRC n° 99-07 modifié relatif aux règles de consolidation.

Les principes comptables et les règles d'évaluation spécifiques aux activités non bancaires sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Sauf information contraire, les postes du bilan et les notes annexes qui s'y rapportent sont présentés nets d'amortissements et de dépréciations.

## ***Périmètre de consolidation et méthodes de consolidation***

---

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Banque Populaire Lorraine Champagne et de toutes les filiales et participations contrôlées ou sous influence notable. La note 7 détaille le périmètre de consolidation du Groupe.

### **Intégration globale**

Les entreprises sous le contrôle exclusif de la Banque Populaire Lorraine Champagne et dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières ou relève d'activités connexes comme l'assurance, les sociétés foncières et de promotion immobilière, les services informatiques sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise et résulte soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, soit de la désignation de la majorité des membres des organes de direction ou du droit d'exercer une influence dominante en vertu d'un contrat de gestion ou de clauses statutaires.

Toutes les sociétés consolidées dans le périmètre de la Banque Populaire Lorraine Champagne le sont par la méthode de l'intégration globale.

## ***Présentation des états financiers et date de clôture***

---

L'ensemble de sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

## ***Règles de consolidation***

---

### **Harmonisation des méthodes comptables**

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraitées selon les normes d'enregistrement, d'évaluation et de présentation du Groupe détaillées en note 3 afin de présenter des comptes consolidés homogènes.

### **Retraitements de consolidation**

Certaines méthodes d'évaluation s'appliquent à l'élaboration des comptes consolidés par dérogation aux méthodes applicables aux comptes individuels. Elles concernent notamment les retraitements suivants :

### **Opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat**

Lorsque l'établissement est en position de bailleur, les opérations de crédit-bail et assimilées sont inscrites à l'actif du bilan au poste « Opérations de crédit-bail et assimilées » (ou) en « Opérations interbancaires » et en « Opérations avec la clientèle » selon la nature de la contrepartie.

Ces encours sont inscrits dans les comptes consolidés selon la comptabilité financière qui se substitue aux encours sociaux déterminés selon une conception patrimoniale.

La réserve latente, constituée par la différence entre l'amortissement comptable et l'amortissement financier du capital investi, est inscrite dans les réserves consolidées pour son montant net d'impôt différé calculé selon la méthode globale.

Les loyers sont ventilés entre amortissements financiers et intérêts. Les indemnités de résiliation sont enregistrées au niveau des intérêts et produits assimilés.

Pour les opérations de crédit-bail et assimilées, les encours financiers sont déclassés dès lors qu'ils présentent un impayé de plus de trois mois (mobilier). Le principe de contagion de l'ensemble des contrats de crédit-bail est également appliqué dans la comptabilité

financière des entités concernées dès lors qu'un contrat de crédit-bail est inscrit en créances douteuses.

Les immobilisations données en crédit-bail font l'objet d'un provisionnement lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur estimée de marché et lorsqu'il existe un risque probable ou certain que l'immobilisation, objet du contrat, demeure, à terme, la propriété du crédit bailleur.

## **Impôts**

L'impôt sur les bénéfices comprend en sus de l'impôt exigible :

- les **impôts différés** provenant des écritures de consolidation, des décalages temporaires entre la prise en compte d'un résultat comptable et d'un résultat fiscal et des déficits fiscaux reportables des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation,

La Banque Populaire Lorraine Champagne a appliqué la méthode du report variable pour déterminer le montant des impôts différés. Le taux d'impôt pris en compte pour le calcul des impôts différés est de 34.43%.

Tous les décalages ont été retenus quelque soit la date de récupération ou d'exigibilité.

La compensation des actifs et passifs d'impôt différé s'effectue dans le cadre d'une même entité fiscale.

La Banque Populaire Lorraine Champagne a signé avec ses principales filiales une convention d'intégration fiscale. Celle-ci précise que la charge d'impôt est calculée pour les sociétés comme si elles n'étaient pas intégrées.

Les montants totaux des impositions différées dégagées au bilan et au compte de résultat sont portées en informations complémentaires.

Le solde net d'impôt différé figure au passif du bilan en compte de régularisation.

## **Elimination des opérations réciproques**

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale.

Les dividendes intra-groupes et les plus-values d'opérations de cession interne sont neutralisés en totalité.

## **Ecart d'acquisition**

L'écart d'acquisition est la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l'entreprise acquise.

Les écarts d'évaluation sont la différence entre la valeur d'utilité réestimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments.

Il n'existe pas d'écart d'acquisition au sein de la consolidation de la Banque Populaire Lorraine Champagne.

### **2.1.2.3 Principes et méthodes comptables**

---

#### ***Changements de méthodes comptables***

---

Le Règlement CRC n° 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Les commissions et coûts relevant du périmètre d'application du règlement doivent désormais faire l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit. Ce changement de méthode a eu un impact négatif de 12 313 milliers d'euros sur les capitaux propres du groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les autres textes adoptés par le Comité de la Réglementation Comptable et d'application obligatoire en 2010 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe.

Le groupe n'anticipe pas l'application des textes adoptés par le Comité de la Réglementation Comptable lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

En 2009, dans le cadre de la création du Groupe BPCE, des travaux d'harmonisation des principes comptables des groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne ont été menés. Ces travaux se sont poursuivis au cours de l'exercice 2010 et se sont traduits de la façon suivante :

- Harmonisation des modèles de calcul des engagements sur les contrats d'épargne logement : un modèle de taux commun à l'ensemble du Groupe a été mis en œuvre au cours de la période et s'est traduit par un impact de 1 687 milliers d'euros comptabilisé en marge nette d'intérêt. Les travaux d'harmonisation du modèle comportemental se poursuivront jusqu'en 2011 ;
- Harmonisation des méthodes de dépréciation du risque de crédit : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, et à l'instar de l'ensemble des Banques Populaires, l'établissement enregistre une provision pour risque de crédit, constituée sur le périmètre des engagements non douteux pour lesquels il est possible d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance (provisions sur base de portefeuilles). Ces provisions sont déterminées grâce à un modèle de calcul commun aux Banques Populaires et aux Caisses d'Épargne et défini autour de paramètres et de classes de risques bâlois. Ce changement de méthode s'est traduit par un impact de 28 748 milliers d'euros (net d'impôts différés) sur les capitaux propres du groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

#### **Comparabilité des comptes**

---

Les comptes sont comparables d'un exercice à l'autre.

#### **Principes comptables et méthodes d'évaluation**

---

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes

### **Opérations en devises**

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement n° 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements n° 90-01 et n° 95-04.

Les créances, les dettes et les engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat. Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés prorata temporis en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché. Les contrats de change à terme sec ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir. Les swaps cambistes s'enregistrent comme des opérations couplées d'achats et de ventes à terme de devises. Les swaps financiers de devises sont assujettis aux dispositions du règlement n° 90-15 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

### **Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle**

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent les valeurs reçues en pension, quel que soit le support, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme) et les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle). Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

### **Créances restructurées**

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à

modifier les caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

### **Créances douteuses**

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière. Pour les collectivités locales le délai réglementaire de neuf mois a été ramené à six mois. Cette identification s'applique aux découverts en application du nouvel article 3 bis du règlement CRC 2002-03 modifié par le règlement CRC 2007-06.

Le déclassement d'une créance en encours douteux entraîne le transfert de l'encours total des créances et engagements sur une même contrepartie, même si l'analyse du risque conduit à ne provisionner que les intérêts enregistrés et non encaissés. Les commissions dues non perçues sur clients douteux sont en coût du risque.

Au sein des créances douteuses, une catégorie spécifique est identifiée, dénommée « créances douteuses compromises », il s'agit des créances pour lesquelles les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte est envisagé. Le classement en douteux compromis intervient nécessairement lors de la déchéance du terme ou lors de la résiliation du contrat de crédit-bail. Il est possible de transférer un encours douteux en compromis au bout d'un délai d'un an mais il ne s'agit pas d'un délai impératif. La règle de la « contagion » ne s'applique pas pour le passage de douteux en douteux compromis. Pour les créances douteuses compromises, les intérêts courus ou échus non encaissés ne sont pas enregistrés.

### **Dépréciation**

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées après analyse individuelle des dossiers, sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations sont calculées de manière actuarielle sur la base des flux futurs attendus sur chacun des contrats actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ce dernier correspondant au taux contractuel. Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque ». La reprise de la dépréciation liée au seul passage du temps est enregistrée en « Intérêts et assimilés ».

Les créances passées en perte sur l'exercice ainsi que les récupérations sur créances amorties sont inscrites en ligne « Coût du risque » au compte de résultat pour la partie du capital et en « Intérêts et produits assimilés » pour la partie des intérêts. Les passages en perte ne font l'objet d'aucune procédure systématique.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

### **Opérations de pension**

Les opérations de pension livrée sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement n° 89-07 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière complété par l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire.

Les éléments d'actif mis en pension sont maintenus au bilan du cédant, qui enregistre au passif le montant encaissé représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Le cessionnaire enregistre à l'actif le montant versé représentatif de sa créance à l'égard du



cédant. Lors des arrêtés comptables, les actifs mis en pension, ainsi que la dette à l'égard du cessionnaire ou la créance sur le cédant, sont évalués selon les règles propres à chacune de ces opérations.

## **Titres**

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies au plan comptable par deux textes principaux :

- le règlement CRC n° 2005-01, modifiant le règlement CRBF n° 90-01 du 23 février 1990 et complété par l'instruction n° 94-07 de la Commission bancaire, qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres,
- le règlement du CRBF n° 89-07, complété de l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire, qui définit les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

Pour les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations. Les mouvements de dépréciation sont inscrits en coût du risque.

### **Titres de transaction**

La Banque Populaire Lorraine Champagne ne détient pas de titres de transaction.

### **Titres de placement**

Sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont inscrits dans aucune autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Le cas échéant, pour les titres à revenu fixe, les intérêts courus sont constatés dans des comptes rattachés en contrepartie du compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ».

La différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (prime ou décote) des titres à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée résiduelle du titre en utilisant la méthode actuarielle.

Les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur prix de marché. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêté. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus values constatées sur les autres catégories de titres.

Les gains, provenant des éventuels instruments de couverture, au sens de l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRB, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus et moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

### **Titres d'investissement**

Ce sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « Titres de transaction » ou de la catégorie « Titres de placement » avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Ces titres ne doivent pas être soumis à une contrainte existante, juridique ou autre, qui serait susceptible de remettre en cause l'intention de détention jusqu'à l'échéance des titres. Le classement en titres d'investissement ne fait pas obstacle à leur désignation comme éléments couverts contre le risque de taux d'intérêt.

Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Lorsqu'ils proviennent du portefeuille de placement, ils sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

L'écart entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que les intérêts courus attachés à ces derniers sont enregistrés selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement à revenu fixe.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres d'investissement ne peuvent sauf exceptions pas faire l'objet de vente ou de transfert dans une autre catégorie de titres.

Les titres de transaction ou de placement à revenu fixe, reclassés vers la catégorie titres d'investissement par application des dispositions du règlement CRC n° 2008-17 peuvent toutefois être cédés lorsque le marché sur lequel ils sont échangés redevient actif.

### **Titres de l'activité de portefeuille**

L'activité de portefeuille consiste à investir avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Il ne peut s'agir en principe que de titres à revenu variable. Cette activité doit être exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré procurant une rentabilité récurrente provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de l'activité de portefeuille ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

### **Titres de participation et parts dans les entreprises liées**

Relèvent de cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise car elle permet notamment d'exercer une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices ou d'en assurer le contrôle.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais inclus si les montants sont significatifs.

A la clôture de l'exercice, ils sont individuellement évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée notamment au regard de critères tels que le caractère stratégique, la volonté de soutien ou de conservation, le cours de bourse, l'actif net comptable, l'actif net réévalué, des éléments prévisionnels. Les moins-values latentes, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

### **Autres titres détenus à long terme**

Ce sont des titres acquis afin de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de l'entreprise dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les autres titres détenus à long terme sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Cette dernière, pour les titres cotés ou non, correspond à ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les autres titres détenus à long terme ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

### **Reclassement d'actifs financiers**

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil National de la Comptabilité a publié le règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 modifiant le règlement n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'avis n° 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie « Titres de transaction », vers les catégories « Titres d'investissement » et « Titres de placement » est désormais possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si le Groupe a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Le transfert de la catégorie « Titres de placement » vers la catégorie « Titres d'investissement » est applicable à la date de transfert dans l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque les titres à revenu fixe ne sont plus négociables sur un marché actif.

## Immobilisations incorporelles et corporelles

Les règles de comptabilisation des immobilisations sont définies par :

- le règlement CRC n° 2004-06 relatif la comptabilisation et à l'évaluation des actifs et,
- le règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

### Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur une durée maximum 5 ans.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet, le cas échéant, de dépréciations.

Les droits au bail sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie résiduelle du bail et font l'objet de dépréciations si nécessaire par rapport à la valeur de marché.

### Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Les constructions étant des actifs composés de plusieurs éléments ayant des utilisations différentes dès l'origine, chaque élément est comptabilisé séparément à sa valeur d'acquisition et un plan d'amortissement propre à chacun des composants est retenu.

Le montant amortissable est la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle lorsque cette dernière est mesurable, significative et durable. Les principaux composants des constructions sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien :

Composants	Durée d'utilité
Terrain	NA
Façades non destructibles	NA
Façades/couverture/ étanchéité	20 ans
Fondations / ossatures	30 ans
Ravalement	15 ans
Aménagements intérieurs	10 ans
Equipements techniques	10 ans
Aménagements techniques	10 ans
Autres immobilisations corporelles	<u>Linéaire ou dégressif</u> : De 3 à 10 ans

Les autres immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition, à leur coût de production ou à leur coût réévalué. Le coût des immobilisations libellé en devises est converti en euros au cours du jour de l'opération. Les biens sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien.

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Les immeubles de placement constituent des immobilisations hors exploitation et sont comptabilisés suivant la méthode des composants.

### **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés sur une ligne spécifique au passif.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission sont pris en charge dans la totalité de l'exercice ou étalés sur la durée de vie des emprunts correspondants. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de la vie de l'emprunt par le biais d'un compte de charge à répartir. Les intérêts courus à verser relatifs à ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### **Dettes subordonnées**

Les dettes subordonnées regroupent les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts subordonnés, à durée déterminée ou à durée indéterminée et les dépôts de garantie à caractère mutuel. Le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### **Provisions**

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2000-06, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Il recouvre en outre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code que des événements survenus ou en cours rendant probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Il comprend notamment une provision pour engagements sociaux, une provision pour risques de contrepartie et une provision épargne logement.

### **Engagements sociaux**

Les avantages versés au personnel sont comptabilisés en application de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité. Ils sont classés en 4 catégories :

- **Avantages à court terme**

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice y compris pour les montants restant dus à la clôture.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice; il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Ces derniers sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées).

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

La méthode d'évaluation utilisée est identique à celle décrite pour les avantages à long terme.

La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non-reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, etc.) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture, etc.) sont amortis selon la règle dite du corridor, c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10 % des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus.

## **Provisions épargne logement**

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui commercialisent ces produits :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats CEL ;
- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ou à un taux fixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les contrats de CEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne logement d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne logement d'autre part.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision dont le montant est déterminé par l'actualisation des résultats futurs dégagés sur les encours en risques :

- l'encours d'épargne en risque correspond au niveau d'épargne futur incertain des plans existant à la date de calcul de la provision. Il est estimé statistiquement en tenant compte du comportement des souscripteurs épargnants, pour chaque période future, par différence entre les encours d'épargne probables et les encours d'épargne minimum attendus ;
- l'encours de crédits en risque correspond aux encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de calcul et des crédits futurs estimés statistiquement en tenant compte du comportement de la clientèle et des droits acquis et projetés attachés aux comptes et plans d'épargne logement.

Les résultats des périodes futures sur la phase d'épargne sont déterminés, pour une génération considérée, par différence entre le taux réglementé offert et la rémunération attendue pour un produit d'épargne concurrent.

Les résultats des périodes futures sur la phase de crédit sont déterminés par différence entre le taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL et le taux anticipé des prêts à l'habitat non réglementés.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable, une provision est constituée, sans compensation entre les générations. Les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux d'intérêt et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations sont enregistrées en produit net bancaire.

### **Fonds pour risques bancaires généraux**

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de l'entité, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire.

Cela comprend également les montants dotés au Fonds Régional de Solidarité ainsi que les provisions pour investissements.

### **Instruments financiers à terme**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n° 88-02 et 90-15 du CRBF modifiés et de l'instruction n° 94-04 modifiée par l'instruction n° 2003-03 de la Commission bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. A la date de clôture, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

### Opérations fermes

Les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée) ;
- macro-couverture (gestion globale de bilan) ;
- positions spéculatives / positions ouvertes isolées ;

Les montants perçus ou payés concernant les deux premières catégories sont comptabilisés *prorata temporis* dans le compte de résultat.

Les charges et produits d'instruments utilisés à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges concernant les éléments couverts en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées ». Le poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation » est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat aux postes « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Les charges et produits relatifs à certains contrats constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou *prorata temporis* selon la nature de l'instrument. Les pertes latentes éventuelles, constatées par rapport à la valeur de marché, font l'objet d'une provision. La détermination de cette valeur est fonction de la nature des marchés concernés (organisés et assimilés ou de gré à gré). Sur les marchés organisés, les instruments bénéficient d'une cotation permanente et d'une liquidité suffisante pour justifier leur valorisation au prix de marché. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

Les contrats relevant de la gestion spécialisée sont valorisés selon les méthodes du coût de remplacement ou obligataire après prise en compte d'une décote pour tenir compte du risque de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat au poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les soultes de résiliation ou d'assignation sont comptabilisées comme suit :

- Pour les opérations classées en gestion spécialisée ou en position ouverte isolée, les soultes sont rapportées immédiatement en compte de résultat ;
- Pour les opérations de micro-couverture et de macro-couverture, les soultes sont soit amorties sur la durée de vie résiduelle de l'élément anciennement couvert soit rapportées immédiatement en compte de résultat.

### Opérations conditionnelles

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.



Pour les opérations sur options de taux d'intérêt, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. A la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour les marchés de gré à gré, seules les moins-values font l'objet d'une provision et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macro-couverture.

Les marchés de gré à gré peuvent être assimilés à des marchés organisés lorsque les établissements qui jouent le rôle de mainteneurs de marchés garantissent des cotations permanentes dans des fourchettes réalistes ou lorsque des cotations de l'instrument financier sous-jacent s'effectuent elles-mêmes sur un marché organisé. Dans le cas des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises, la valeur de marché est déterminée en fonction du prix calculé en actualisant aux taux d'intérêt du marché les flux futurs et en tenant compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs. Les variations de valeurs des options non cotées sont déterminées selon un calcul mathématique.

### **Intérêts et assimilés – Commissions**

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les commissions et coûts liées à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours sont notamment assimilés à des compléments d'intérêts et sont étalés sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû.

Les autres commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations ;
- Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinuée avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

### **Revenus des portefeuilles titres**

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

### **Impôt sur les bénéfices**

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et ainsi qu'à la provision pour impôts sur les GIE fiscaux.

Les réseaux Caisses d'Épargne et Banques Populaires bénéficient depuis l'exercice 2010 des dispositions de l'article 91 de la loi de finance rectificative pour 2008, qui étend le mécanisme de l'intégration fiscale aux réseaux bancaires mutualistes.

La Banque Populaire Lorraine Champagne a signé avec sa mère intégrante une convention d'intégration fiscale qui lui assure de constater dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale mutualiste.

## 2.1.2.4 INFORMATIONS SUR LE BILAN

### Opérations interbancaires

#### Créances sur les établissements de crédit

En milliers d'euros

ACTIF	31/12/2010	31/12/2009
Caisses, banques centrales	58 232	91 721
Créances sur les établissements de crédit	666 161	817 335
- Créances à vue	102 399	461 735
<i>Comptes ordinaires</i>	102 399	461 735
- Valeurs non imputées	1 862	3 288
- Créances à terme	555 088	343 219
<i>Comptes et prêts à terme</i>	555 088	343 219
- Créances rattachées	6 812	9 093
<b>TOTAL</b>	<b>724 393</b>	<b>909 056</b>

Les créances sur opérations avec le réseau se décomposent en 102 215 milliers d'euros à vue et 278 192 milliers d'euros à terme.

La centralisation à la Caisse des dépôts et consignations de la collecte du Livret A et du LDD représente 137 081 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

#### Dettes vis-à-vis des établissements de crédit

En milliers d'euros

	31/12/2010	31/12/2009
Banques centrales		
Comptes et emprunts	3 309 156	3 339 411
- Dettes à vue	22 488	35 911
<i>Comptes ordinaires créditeurs</i>	22 488	35 911
<i>Comptes et emprunts au jour le jour</i>		
<i>Valeurs et titres donnés en pension au jour le jour</i>		
- Dettes à terme	3 286 668	3 303 500
<i>Comptes et emprunts à terme</i>	3 286 668	3 303 500
<i>Valeurs et titres donnés en pension à terme</i>		
Autres sommes dues		
Dettes rattachées	22 718	20 841
<b>Total</b>	<b>3 331 874</b>	<b>3 360 252</b>

Les dettes sur opérations avec le réseau se décomposent en 10 983 milliers d'euros à vue et 1 735 940 milliers d'euros à terme.

## Opérations avec la clientèle

### Opérations avec la clientèle

#### Créances sur la clientèle

en milliers d'euros

ACTIF	31/12/2010	31/12/2009
Comptes ordinaires débiteurs	236 160	236 255
Créances commerciales	81 811	71 492
Autres concours à la clientèle	8 519 512	8 354 089
<i>Crédits à l'exportation</i>	3 071	2 613
<i>Crédits de trésorerie et de consommation</i>	761 371	786 567
<i>Crédits à l'équipement</i>	2 584 202	2 719 405
<i>Crédits à l'habitat</i>	4 855 841	4 614 862
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	315 027	230 642
<i>Valeurs et titres reçus en pension</i>		
<i>Prêts subordonnés</i>		
Créances rattachées	54 206	59 590
Créances douteuses	576 177	581 545
Dépréciation des créances sur la clientèle	(295 129)	(305 405)
Autres		
<b>Total</b>	<b>9 172 737</b>	<b>8 997 566</b>

#### Dettes vis-à-vis de la clientèle

en milliers d'euros

PASSIF	31/12/2010	31/12/2009
Comptes d'épargne à régime spécial	2 812 300	2 830 784
<i>Livret A</i>	186 364	183 573
<i>PEL / CEL</i>	956 285	967 022
<i>Autres comptes d'épargne à régime spécial</i>	1 669 651	1 680 189
Autres comptes et emprunts auprès de la clientèle	3 859 305	3 449 865
<i>Comptes ordinaires créditeurs</i>	1 888 284	1 864 669
<i>Emprunts auprès de la clientèle financière</i>	197 428	197 428
<i>Valeurs et titres donnés en pension livrée</i>		
<i>Autres comptes et emprunts</i>	1 773 593	1 387 768
Dépôts de garantie	10 935	9 236
Autres sommes dues	17 442	13 933
Dettes rattachées	76 237	67 083
<b>Total</b>	<b>6 776 219</b>	<b>6 370 901</b>

### Répartition des encours de crédit par agent économique

en milliers d'euros	Créances saines	Créances douteuses		Dont créances douteuses compromises	
		Brut	Dépréciation individuelle	Brut	Dépréciation individuelle
Sociétés non financières	3 680 331	359 142	(191 816)	176 630	(124 431)
Entrepreneurs individuels	1 013 756	102 822	(57 771)	50 650	(37 574)
Particuliers	4 074 715	110 423	(42 212)	54 394	(27 455)
Administrations privées	48 390	3 790	-3 330	1 879	0
Administrations publiques et Sécurité Sociale	10 930	0	0	0	0
Autres	9 361	0	0	0	0
<b>Total au 31 décembre 2010</b>	<b>8 837 483</b>	<b>576 177</b>	<b>(295 129)</b>	<b>283 553</b>	<b>(189 460)</b>
<b>Total au 31 décembre 2009</b>	<b>8 661 836</b>	<b>581 546</b>	<b>(305 406)</b>	<b>255 885</b>	<b>(175 736)</b>

## Opérations de crédit-bail et assimilées

En milliers d'euros

	31/12/2010			31/12/2009			
	Mobilier	Location simple	Total	Immobilier	Mobilier	Location simple	Total
Encours clientèle	532 083	429 494	<b>961 577</b>		585 991	469 705	1 055 696
Biens temporairement non loués	471		<b>471</b>		1 255		1 255
Encours douteux	42 130	34 007	<b>76 137</b>		22 796	18 273	41 069
Dépréciation	(60 987)	(49 229)	<b>(110 216)</b>		(39 983)	(32 048)	(72 031)
Créances rattachées	3 823	1 206	<b>5 029</b>		6 170	4 559	10 729
<b>Total</b>	<b>502 298</b>	<b>430 700</b>	<b>932 998</b>		<b>562 454</b>	<b>474 264</b>	<b>1 036 718</b>

## Effets publics, obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable

### Portefeuille titres

En milliers d'euros

	31/12/2010				31/12/2009			
	Placement	Investissement	TAP	Total	Placement	Investissement	TAP	Total
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>936 480</b>	<b>59 072</b>	//////	<b>995 552</b>	<b>698 647</b>	<b>74 916</b>	//////	<b>773 563</b>
Valeurs brutes	935 111	64 534	//////	<b>999 645</b>	699 069	78 957	//////	778 026
Créances rattachées	3 924	361	//////	<b>4 285</b>	2 114	408	//////	2 522
Dépréciations	(2 555)	(5 823)	//////	<b>(8 378)</b>	(2 536)	(4 449)	//////	(6 985)
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>23 070</b>	//////	<b>10852</b>	<b>33 922</b>	<b>24 803</b>	//////	<b>10147</b>	<b>34 950</b>
Valeurs brutes	24 299	//////	12936	<b>37 235</b>	26 065	//////	11880	37 945
Créances rattachées		//////				//////		
Dépréciations	(1 229)	//////	-2084	<b>(3 313)</b>	(1 262)	//////	-1733	(2 995)
<b>Total</b>	<b>959 550</b>	<b>59 072</b>	<b>10 852</b>	<b>1 029 474</b>	<b>723 450</b>	<b>74 916</b>	<b>10 147</b>	<b>808 513</b>

### Obligations et autres titres à revenu fixe

En milliers d'euros

	31/12/2010			31/12/2009		
	Placement	Investissement	Total	Placement	Investissement	Total
Titres non cotés	404 111	64 534	<b>468 645</b>	138 069	78 957	217 026
Titres prêtés	531 000		<b>531 000</b>	561 000		561 000
Créances rattachées	3 924	361	<b>4 285</b>	2 114	408	2 522
<b>Total</b>	<b>939 035</b>	<b>64 895</b>	<b>1 003 930</b>	<b>701 183</b>	<b>79 365</b>	<b>780 548</b>
<i>dont titres subordonnés</i>	<i>4 269</i>		<i>4 269</i>	<i>4 269</i>		<i>4 269</i>

Les moins-values latentes sur les titres de placement s'élèvent à 2 102 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 2 433 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Les plus-values latentes sur les titres de placement s'élèvent à 6 230 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 1 075 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Les dépréciations constatées au titre du risque de contrepartie sur les titres d'investissement s'élèvent à 2 222 milliers d'euros au 31 décembre 2010, aucune dépréciation n'avait été constatée au 31 décembre 2009. Les plus-values latentes sur les titres d'investissement s'élèvent à 1 583 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 1 344 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Il n'y a pas d'obligation et autre titre à revenu fixe émis par des organismes publics.

## Actions et autres titres à revenu variable

En milliers d'euros

	31/12/2010			31/12/2009		
	Placement	TAP	Total	Placement	TAP	Total
<b>Titres cotés</b>	<b>7 668</b>		<b>7 668</b>	9 168		9 168
<b>Titres non cotés</b>	16 631	12 936	<b>29 567</b>	<b>16 897</b>	<b>11 880</b>	28 777
<b>Total</b>	<b>24 299</b>	<b>12 936</b>	<b>37 235</b>	<b>26 065</b>	<b>11 880</b>	<b>37 945</b>

Parmi les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés 22 121 milliers d'euros d'OPCVM au 31 décembre 2010, contre 24 221 milliers d'euros d'OPCVM au 31 décembre 2009.

Pour les titres de placement, les moins-values latentes faisant l'objet d'une dépréciation s'élèvent à 1 240 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 1 185 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Les plus-values latentes sur les titres de placement s'élèvent à 1 630 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 1 716 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Pour les titres de l'activité de portefeuille, les moins-values latentes s'élèvent à 993 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 2 300 milliers d'euros au 31 décembre 2009 et les plus-values latentes s'élèvent à 2 037 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 1 999 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

## Evolution des titres d'investissement

En milliers d'euros

	31/12/2009	Achats	Cessions	Remboursements	Décote / surcote	31/12/2010
Effets publics						
Obligations et autres titres à revenu fixe	78 957	2 223	(6 651)	(9 995)	1	<b>64 534</b>
<b>Total</b>	<b>78 957</b>	<b>2 223</b>	<b>(6 651)</b>	<b>(9 995)</b>	<b>1</b>	<b>64 534</b>

## Reclassements d'actifs

La banque populaire Lorraine Champagne n'a pas opéré de reclassements d'actif en application des dispositions du règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de placement ».

## Participations, parts dans les entreprises liées

### Participations, parts dans les entreprises liées

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Immobilisations financières brutes	4.5.2	<b>656 917</b>	538 641
Dépréciations	4.5.2	<b>(1 963)</b>	(14 641)
<b>Immobilisations financières nettes</b>		<b>654 954</b>	<b>524 000</b>
Créances rattachées et autres		17	
<b>Total</b>		<b>654 971</b>	<b>524 000</b>

## Evolution des immobilisations financières

en milliers d'euros

	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	Autres variations	31/12/2010
<b>Valeurs brutes</b>					
Participations et autres titres détenus à long terme	532 540	132 973	(1 279)	(13 418)	650 816
Parts dans les entreprises liées	6 101				6 101
<b>sous-total</b>	<b>538 641</b>	<b>132 973</b>	<b>(1 279)</b>	<b>(13 418)</b>	<b>656 917</b>
<b>Dépréciations</b>					
Participations et autres titres à long terme	(14 641)	(147)	12 825		(1 963)
Parts dans les entreprises liées					
<b>sous-total</b>	<b>(14 641)</b>	<b>(147)</b>	<b>12 825</b>		<b>(1 963)</b>
<b>Total</b>	<b>524 000</b>	<b>132 826</b>	<b>11 546</b>	<b>(13 418)</b>	<b>654 954</b>

Les parts de sociétés civiles immobilières présentées en immobilisations financières s'élèvent à 5 435 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 5 434 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

## Opérations avec les entreprises liées

en milliers d'euros

	Autres entreprises	31/12/2010	31/12/2009
Créances	3 295	3 295	3 519
Dettes	5 976	5 976	4 861

## Immobilisations incorporelles et corporelles

En milliers d'euros

	31/12/2010			31/12/2009		
	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
<b>Immobilisations d'exploitation</b>						
Immobilisations incorporelles	5 514	(4 577)	937	5 406	(4 456)	950
- Droits au bail et fonds commerciaux	1 090	(160)	930	1 070	(160)	910
- Logiciels	4 424	(4 417)	7	4 336	(4 296)	40
- Autres						
Immobilisations corporelles	184 425	(123 607)	60 818	175 265	(116 075)	59 190
- Terrains	3 763		3 763	3 455		3 455
- Constructions	35 136	(16 717)	18 419	33 886	(15 652)	18 234
- Parts de SCI						
- Autres	145 526	(106 890)	38 636	137 924	(100 423)	37 501
<b>Total</b>	<b>189 939</b>	<b>(130 153)</b>	<b>59 786</b>	<b>180 671</b>	<b>(120 531)</b>	<b>60 140</b>
<b>Immobilisations hors exploitation</b>	<b>5 780</b>	<b>(1 969)</b>	<b>3 811</b>	<b>5 302</b>	<b>(1 691)</b>	<b>3 611</b>
<b>Total</b>	<b>195 719</b>	<b>(130 153)</b>	<b>65 566</b>	<b>185 973</b>	<b>(122 222)</b>	<b>63 751</b>

## Comptes de régularisation et autres actifs

En milliers d'euros

	31/12/2010	31/12/2009
Autres actifs et emplois divers	<b>55 795</b>	116 427
- Comptes de règlement sur opérations sur titres	<b>10</b>	
- Primes sur instruments conditionnels achetés	<b>706</b>	2 818
- Impôts différés actifs	<b>2 875</b>	
- Débiteurs divers	<b>52 204</b>	113 609
Comptes de régularisation	<b>79 652</b>	68 000
- Comptes d'encaissement	<b>1 396</b>	2 211
- Comptes d'ajustement	<b>3 345</b>	1 115
- Pertes différées sur instruments financiers à terme de couverture	<b>168</b>	200
- Charges constatées d'avance (1)	<b>3 694</b>	7 217
- Autres comptes de régularisation (2)	<b>71 049</b>	57 257
<b>Total</b>	<b>135 447</b>	<b>184 427</b>

## Dettes représentées par un titre

En milliers d'euros

	31/12/2010	31/12/2009
Bons de caisse et bons d'épargne	<b>4 161</b>	8 155
Titres du marché interbancaire	<b>137 500</b>	162 500
Titres de créances négociables	<b>620 089</b>	899 470
Dettes rattachées	<b>5 751</b>	8 371
<b>Total</b>	<b>767 501</b>	<b>1 078 496</b>

Il n'y a pas de prime de remboursement ou d'émission restant à amortir sur les dettes représentées par un titre.

## Comptes de régularisation et autres passifs

En milliers d'euros

	31/12/2010	31/12/2009
Autres passifs	<b>91 907</b>	96 546
- Impôts différés passifs	<b>6 971</b>	20 465
- Créiteurs divers	<b>84 936</b>	76 081
Comptes de régularisation	<b>136 959</b>	133 315
- Comptes d'encaissement	<b>21 275</b>	18 157
- Comptes d'ajustement	<b>3 339</b>	1 125
- Produits constatés d'avance (1)	<b>44 588</b>	40 409
- Charges à payer	<b>47 002</b>	60 195
- Autres comptes de régularisation (2)	<b>20 755</b>	13 429
<b>Total</b>	<b>228 866</b>	<b>229 861</b>

## Provisions

### Tableau de variations des provisions

En milliers d'euros

	01/01/2010	Dotations	Utilisations et reprises	Autres	31/12/2010
Provisions pour risques de contrepartie	25 499	11 432	(10 577)	28 747	55 101
Provisions pour engagements sociaux	36 644	6	(882)		35 768
Provisions pour PEL/CEL	13 959		(2 625)		11 334
Autres provisions pour risques	5 836	1 476	(1 102)	(15)	6 195
- Provisions pour impôts	3 804	193	(370)	(15)	3 612
- Autres	2 032	1 283	(732)		2 583
<b>Total</b>	<b>81 938</b>	<b>12 914</b>	<b>(15 186)</b>	<b>28 732</b>	<b>108 398</b>

### Provisions et dépréciations constituées en couverture du risque de contrepartie

En milliers d'euros

	01/01/2010	Dotations	Utilisations / reprises	Autres	31/12/2010
<b>Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actif</b>					
Dépréciations des créances sur la clientèle	331 191	175 869	(153 594)	10 614	364 080
Dépréciations des autres créances	72 423	47 825	(52 599)	(10 999)	56 650
<b>Total des dépréciations</b>	<b>403 614</b>	<b>223 694</b>	<b>(206 193)</b>	<b>(385)</b>	<b>420 730</b>
<b>Provisions</b>					
Provisions sur engagements hors bilan (1)	25 499	11 432	(10 577)	28 747	55 101
Provisions pour risques de contrepartie clientèle (2)	56 439	1 482	(4 609)	(15)	53 297
<b>Total des provisions</b>	<b>81 938</b>	<b>12 914</b>	<b>(15 186)</b>	<b>28 732</b>	<b>108 398</b>
<b>Total</b>	<b>485 552</b>	<b>236 608</b>	<b>(221 379)</b>	<b>28 347</b>	<b>529 128</b>

(1) dont risque d'exécution d'engagements par signature

(2) Une provision pour risque est constituée sur le périmètre des engagements non douteux, inscrits au bilan ou au hors bilan, pour lesquels les informations disponibles permettent d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance.

### Provisions pour engagements sociaux

#### Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies concernent les régimes de retraites obligatoires gérés par la sécurité sociale et par les caisses de retraite AGIRC et ARRCO et des régimes sur complémentaires auxquels adhèrent les Banques Populaires. L'engagement de la Banque Populaire Lorraine Champagne est limité au versement des cotisations (7 988 milliers d'euros en 2010).

#### Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et avantages à long terme

Les engagements de la Banque Populaire concernent les régimes suivants :

- Le régime de retraite des Banques Populaires géré par la Caisse Autonome de Retraite des Banques Populaires (CAR) concerne les prestations de retraite issues de la fermeture du régime de retraite bancaire au 31 décembre 1993 ;
- Retraites et assimilés : indemnités de fin de carrière et avantages accordés aux retraités ;
- Autres : bonification pour médailles d'honneur du travail et autres avantages à long terme.

Ces engagements sont calculés conformément aux dispositions de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil national de la comptabilité.

#### Analyse des actifs et passifs comptabilisés au bilan

en milliers d'euros	Régime CARBP	Retraites	31/12/2010	Régime CARBP	Retraites	31/12/2009
Valeur actualisée des engagements financés (a)	32 523	452	32 975	32 560	255	32 815
Juste valeur des actifs du régime (b)	9 219	324	9 543	8 767	133	8 900
<b>Solde net au bilan (a) - (b) - (c) + (d) - (e)</b>	<b>23 304</b>	<b>128</b>	<b>23 432</b>	<b>23 793</b>	<b>122</b>	<b>23 915</b>
Passif	23 304	128	23 432	23 793	122	23 915



Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la CARBP devenue une Institution de Gestion de Retraite Supplémentaire qui assure la gestion administrative des engagements de retraite issus de la retraite bancaire. Les encours sont externalisés auprès d'un assureur. Cette externalisation n'a pas eu d'impact pour la Banque Populaire Lorraine Champagne.

### Ajustements lié à l'expérience au titre du régime de retraite des Banques Populaire (CARBP)

Les ajustements liés à l'expérience indiquent les variations d'actifs ou de passifs qui ne sont pas liées à des changements d'hypothèses actuarielles.

Sur l'année 2010, sur l'ensemble des -673 M€ d'écarts actuariels générés, 1 394 M€ proviennent des écarts liés à la mise à jour du taux d'actualisation et - 2067 M€ proviennent des ajustements liés à l'expérience

Au 31 décembre 2010, les actifs de couverture du régime de retraite des Banques Populaires sont répartis à hauteur de 57,90 % en obligations, 35,20 % en actions, 6,30 % en actifs monétaires et 0,60 % en autres. Les rendements attendus des actifs du régime sont calculés en pondérant le rendement anticipé sur chacune des catégories d'actifs par leur poids respectif dans la juste valeur des actifs.

### Analyse de la charge de l'exercice

	31/12/2010			31/12/2009		
	Régime CARBP	Retraites	Total	Régime CARBP	Retraites	Total
Coût des services rendus de la période	-1 333	-8	-1 341	-1369	18	-1351
Coût financier	1 371	11	1 382	1365	5	1370
Rendement attendu des actifs de couverture	-527	-9	-536	-291	0	-291
Ecart actuariel : amortissement de l'exercice	0	43	43	122	36	158
Coût des services passés	0	-83	-83	0	-111	-111
Autres	0	52	52	0	50	50
<b>TOTAL</b>	<b>-489</b>	<b>6</b>	<b>-483</b>	<b>-173</b>	<b>-2</b>	<b>-175</b>

### Principales hypothèses actuarielles

#### Principales hypothèses actuarielles

en pourcentage	Régime CARBP		Retraites	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Taux d'actualisation	3,61%	3,92%	0,86%	1,01%
Rendement attendu des actifs de couverture	5,50%	5,50%	3,27%	3,27%

Les tables de mortalité utilisées sont :

- TF00/02 pour les IFC, médailles et autres avantages,
- TGH TGF 05 pour CARBP.

### Provisions PEL / CEL

#### Encours des dépôts collectés

en milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Encours collectés au titre des Plans d'épargne logement (PEL)		
* ancienneté de moins de 4 ans	234 726	221 297
* ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	394 281	443 961
* ancienneté de plus de 10 ans	225 367	191 678
<b>Encours collectés au titre des plans épargne logement</b>	<b>854 374</b>	<b>856 936</b>
<b>Encours collectés au titre des comptes épargne logement</b>	<b>79 806</b>	<b>86 563</b>

#### Encours des crédits octroyés

en milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Encours de crédits octroyés		
* au titre des plans épargne logement	170	4 445
* au titre des comptes épargne logement	4 924	7 876
<b>TOTAL</b>	<b>5 094</b>	<b>12 321</b>

## Provisions sur engagements liés aux comptes et plans épargne logement (PEL et CEL)

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2010	Dotations / reprises nettes	31/12/2010
* ancienneté de moins de 4 ans	121	62	183
* ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	4 974	-2 007	2 967
* ancienneté de plus de 10 ans	6 404	-117	6 287
<b>Provisions constituées au titre des plans épargne logement</b>	<b>11 499</b>	<b>-2 062</b>	<b>9 437</b>
<b>Provisions constituées au titre des comptes épargne logement</b>	<b>1 506</b>	<b>28</b>	<b>1 534</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 005</b>	<b>-2 034</b>	<b>10 971</b>

## Dettes subordonnées

En milliers d'euros

	31/12/2010	31/12/2009
Dettes subordonnées à durée déterminée	45 419	52 950
Dettes rattachées	88	76
<b>Total</b>	<b>45 507</b>	<b>53 026</b>

La Banque Populaire Lorraine Champagne a émis des prêts subordonnés remboursables souscrits par BPCE et Natixis. Ces emprunts subordonnés, pris en compte dans le calcul des fonds propres prudentiels de la Banque Populaire Lorraine Champagne au titre de l'article 4.d du règlement n° 90-02 du CRBF, ont les caractéristiques suivantes :

en milliers d'euros

Montant	Devise	Date d'émission	Prix d'émission	Taux	Majoration d'intérêts en points de base (1)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêts	Cas de paiement obligatoire	Date d'échéance si non indéterminée
1 500	EUR	01/02/2001	1 500	E3Mr-2	0,28	-	-	16/02/2011
1 000	EUR	30/06/2001	1 000	E3Mr-2	0,42	-	-	15/07/2011
1 500	EUR	02/10/2001	1 500	E3Mr-2	0,44	-	-	17/10/2011
1 000	EUR	11/12/2001	1 000	E3Mr-2	0,49	-	-	09/01/2012
1 000	EUR	05/03/2002	1 000	E3Mr-2	0,49	-	-	27/03/2012
1 000	EUR	18/06/2002	1 000	E3Mr-2	0,47	-	-	23/07/2012
1 500	EUR	19/10/2002	1 500	E3Mr-2	0,48	-	-	25/11/2012
1 500	EUR	26/06/2003	1 500	E3Mr-2	0,51	-	-	25/06/2013
3 000	EUR	27/10/2003	3 000	E3Mr-2	0,47	-	-	28/10/2013
7 000	EUR	23/06/2004	7 000	E3Mr-2	0,27	-	-	04/08/2014
5 000	EUR	18/10/2004	5 000	E3Mr-2	0,28	-	-	06/11/2014
10 000	EUR	20/06/2005	10 000	E3Mr-2	0,29	-	-	24/08/2015
3 000	EUR	03/10/2005	3 000	E3Mr-2	0,30	-	-	30/11/2015
3 500	EUR	12/12/2005	3 500	E3Mr-2	0,28	-	-	05/01/2016
3 000	EUR	23/05/2006	3 000	E3Mr-2	0,18	-	-	22/07/2016

## Fonds pour risques bancaires généraux

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2010
Fonds régionaux de solidarité	57 524	0	0	(36 736)	20 788
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	309 244	6 000	0	0	315 244
Affectation Fonds de solidarité BPCE	670	0	0	36 736	37 406
Provisions pour investissements	6 692	1 182	(936)	0	6 938
<b>Total</b>	<b>374 130</b>	<b>7 182</b>	<b>(936)</b>	<b>0</b>	<b>380 376</b>

## Capitaux propres

En milliers d'euros

	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées et autres	Capitaux propres (hors FRBG)	Intérêts minoritaires
<b>Capitaux propres au 01/01/2009 (après affectation)</b>	<b>178 750</b>	<b>269 440</b>	<b>381 553</b>	<b>829 743</b>	<b>12 772</b>
Mouvements de l'exercice	74 946		11 682	86 628	(94)
<b>Capitaux propres au 31/12/2009 avant résultat de la période</b>	<b>253 696</b>	<b>269 440</b>	<b>393 235</b>	<b>916 371</b>	<b>12 678</b>
Résultat de la période			46 275	46 275	103
<b>Capitaux propres au 31/12/2009 (après affectation)</b>	<b>253 696</b>	<b>269 440</b>	<b>439 510</b>	<b>962 646</b>	<b>12 781</b>
Variation de capital	81 250			81 250	
Distribution			(7 584)	(7 584)	
Autres variations	7 017		(24 965)	(17 948)	(99)
Capitaux propres au 31/12/2010 avant résultats	<b>341 963</b>	<b>269 440</b>	<b>406 961</b>	<b>1 018 364</b>	<b>12 682</b>
<b>Résultat de la période</b>			45 709	45 709	90
<b>Capitaux propres au 31/12/2010</b>	<b>341 963</b>	<b>269 440</b>	<b>452 670</b>	<b>1 064 073</b>	<b>12 772</b>

Le capital social de la Banque Populaire Lorraine Champagne s'élève à 347 500 milliers d'euros et est composé pour 278 000 000 euros de 34 750 000 parts sociales de nominal 8 euros détenues par les sociétaires et une SAS – structure de portage en miroir des sociétaires - et pour 69 500 000 euros de certificats coopératifs d'investissement détenus par Natixis (CCI).

Le capital consolidé annule la part détenue par la SAS de portage pour ne faire apparaître que le capital détenu par les clients soit 341 963 milliers d'euros.

Une augmentation de capital, par souscription en numéraire, d'un montant de 18 750 milliers d'euros a été réalisée aux termes d'une délibération du Conseil d'administration du 14/01/2010, par l'émission au pair :

- De 1 875 000 parts sociales nouvelles de 8 euros de valeur nominale chacune,
- De 468 750 CCI nouveaux de 8 euros de valeur nominale chacun.

Une seconde augmentation de capital, par souscription en numéraire, d'un montant de 62 500 milliers d'euros a été réalisée aux termes d'une délibération du Conseil d'administration du 01/04/2010, par l'émission au pair :

- De 6 250 000 parts sociales nouvelles de 8 euros de valeur nominale chacune,
- De 1 562 500 CCI nouveaux de 8 euros de valeur nominale chacun.

Les changements de méthodes de la période se sont traduits par un impact de 41 061 milliers d'euros sur les capitaux propres de l'établissement dont

- 28 748 milliers d'euros au titre de la comptabilisation au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de provisions collectives au titre du risque de crédit
- 12 313 milliers d'euros au titre de la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2010 du CRC 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours.

## Durée résiduelle des emplois et ressources

Les emplois et ressources à terme définis sont présentés selon la durée restant à courir avec créances et dettes rattachées.

En milliers d'euros

	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	31/12/10
Créances sur établissements de crédit	559 175	1 147	65 036	40 803	<b>666 161</b>
Opérations avec la clientèle	1 068 499	771 697	3 211 156	4 121 385	<b>9 172 737</b>
Opérations de crédit-bail et de locations assimilées	34 255	255 326	600 266	43 151	<b>932 998</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	685 114	127 449	170 273	12 716	<b>995 552</b>
<b>Total des emplois</b>	<b>2 347 043</b>	<b>1 155 619</b>	<b>4 046 731</b>	<b>4 218 055</b>	<b>11 767 448</b>
Dettes envers établissements de crédit	195 206	429 747	1 934 541	772 380	<b>3 331 874</b>
Opérations avec la clientèle	4 145 371	197 398	1 997 915	435 535	<b>6 776 219</b>
Dettes représentées par un titre	187 651	115 100	122 250	342 500	<b>767 501</b>
Dettes subordonnées	1 588	2 500	34 000	7 419	<b>45 507</b>
<b>Total des ressources</b>	<b>4 529 816</b>	<b>744 745</b>	<b>4 088 706</b>	<b>1 557 834</b>	<b>10 921 101</b>

## 2.1.2.5 INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN ET OPERATIONS ASSIMILEES

### Engagements reçus et donnés

#### Engagements de financement

En milliers d'euros

	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements de financement donnés</b>		
en faveur des établissements de crédit	<b>70 000</b>	
en faveur de la clientèle	<b>945 548</b>	771 656
- Ouverture de crédits documentaires	<b>7 320</b>	2 584
- Autres ouvertures de crédits confirmés	<b>935 949</b>	767 032
- Autres engagements	<b>2 279</b>	2 040
<b>Total des engagements de financement donnés</b>	<b>1 015 548</b>	771 656

#### Engagements de garantie

En milliers d'euros

	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements de garantie donnés</b>		
D'ordre de la clientèle	<b>742 478</b>	836 000
- cautions administratives et fiscales	<b>3 531</b>	27 831
- autres cautions et avals donnés	<b>496 569</b>	549 142
- autres garanties données	<b>242 378</b>	259 027
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>	<b>742 478</b>	836 000
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	<b>1 342 647</b>	779 637
<b>Total des engagements de garantie reçus</b>	<b>1 342 647</b>	779 637

### Autres engagements ne figurant pas au hors bilan

en milliers d'euros

	31/12/2010		31/12/2009	
	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus
Autres valeurs affectées en garantie en faveur d'établissements de crédit	2 088 742	2 154	1 818 173	5 673
Autres valeurs affectées en garantie reçues de la clientèle	0	1 421	0	1 618
<b>Total</b>	<b>2 088 742</b>	<b>3 575</b>	<b>1 818 173</b>	<b>7 291</b>

Au 31 décembre 2010, les créances données en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement incluent plus particulièrement :

- 338 748 milliers d'euros de créances mobilisées auprès de la Banque de France dans le cadre du processus TRICP contre 379 872 milliers d'euros au 31 décembre 2009,

- 303 735 milliers d'euros de créances nanties auprès de la SFEF contre 303 735 milliers d'euros au 31 décembre 2009,
- 1 262 009 milliers d'euros de crédits immobiliers nantis auprès de BP Covered Bonds contre 916 816 milliers d'euros au 31 décembre 2009,
- 184 250 milliers d'euros de créances données en garantie auprès de la Caisse de refinancement hypothécaire contre 217 750 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Aucun autre engagement significatif n'a été donné par la Banque Populaire Lorraine Champagne en garantie de ses propres engagements ou pour le compte de tiers.

## Opérations sur instruments financiers à terme

### Instruments financiers et opérations de change à terme

en milliers d'euros	31/12/2010				31/12/2009			
	Couverture	Autres opérations	Total	Juste valeur	Couverture	Autres opérations	Total	Juste valeur
<b>Opérations fermes</b>								
Swaps de taux d'intérêt	2 853 536	10 000	2 863 536	(49 113)	4 002 691	10 000	4 012 691	(66 656)
Autres contrats à terme	39 602	0	39 602	0	14 914	0	14 914	0
<b>Total opérations fermes</b>	<b>2 893 138</b>	<b>10 000</b>	<b>2 903 138</b>	<b>(49 113)</b>	<b>4 017 605</b>	<b>10 000</b>	<b>4 027 605</b>	<b>(66 656)</b>
<b>Opérations conditionnelles</b>								
Options de taux d'intérêt	260 000	0	260 000	3 662	1 194 968	0	1 194 968	5 360
Options de change	4 232	0	4 232	0	555	0	555	0
<b>Total opérations conditionnelles</b>	<b>264 232</b>	<b>0</b>	<b>264 232</b>	<b>3 662</b>	<b>1 195 523</b>	<b>0</b>	<b>1 195 523</b>	<b>5 360</b>
<b>Total instruments financiers et change à terme</b>	<b>3 157 370</b>	<b>10 000</b>	<b>3 167 370</b>	<b>(45 451)</b>	<b>5 213 128</b>	<b>10 000</b>	<b>5 223 128</b>	<b>(61 296)</b>

Les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité de la Banque Populaire Lorraine Champagne sur les marchés d'instruments financiers à la clôture de l'exercice et ne reflètent pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Les engagements sur instruments de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré portent essentiellement sur des swaps de taux pour les opérations à terme ferme, et sur des contrats de garantie de taux pour les opérations conditionnelles.

### Ventilation par type de portefeuille des instruments financiers de taux d'intérêt négociés sur un marché de gré à gré

En milliers d'euros

	31/12/2010				31/12/2009			
	Micro couverture	Macro couverture	Gestion spécialisée	Total	Micro couverture	Macro couverture	Gestion spécialisée	Total
<b>Opérations fermes</b>	<b>563 536</b>	<b>2 290 000</b>	<b>10 000</b>	<b>2 863 536</b>	<b>562 691</b>	<b>3 440 000</b>	<b>10 000</b>	<b>4 012 691</b>
Swaps de taux d'intérêt	563 536	2 290 000	10 000	2 863 536	562 691	3 440 000	10 000	4 012 691
<b>Opérations conditionnelles</b>		<b>260 000</b>		<b>260 000</b>	<b>4 968</b>	<b>1 190 000</b>		<b>1 194 968</b>
Options de taux		260 000		260 000	4 968	1 190 000		1 194 968
<b>Total</b>	<b>563 536</b>	<b>2 550 000</b>	<b>10 000</b>	<b>3 123 536</b>	<b>567 659</b>	<b>4 630 000</b>	<b>10 000</b>	<b>5 207 659</b>

Il n'y a pas eu de transferts d'opérations vers un autre portefeuille au cours de l'exercice.

### Durée résiduelle des engagements sur instruments financiers à terme

en milliers d'euros	de 0 à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	31/12/2010
<b>Opérations fermes</b>	<b>787 664</b>	<b>1 339 350</b>	<b>736 522</b>	<b>2 863 536</b>
Opérations de gré à gré	787 664	1 339 350	736 522	2 863 536
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>20 000</b>	<b>240 000</b>	<b>0</b>	<b>260 000</b>
Opérations de gré à gré	20 000	240 000	0	260 000
<b>Total</b>	<b>807 664</b>	<b>1 579 350</b>	<b>736 522</b>	<b>3 123 536</b>

## Ventilation du bilan par devise

La Banque Populaire Lorraine Champagne n'a pas d'exposition significative sur des opérations en devises.

### 2.1.2.6 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### Intérêts, produits et charges assimilés

En milliers d'euros

	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	23 277	(90 610)	<b>(67 333)</b>	23 254	(98 665)	(75 411)
Opérations avec la clientèle	386 032	(130 658)	<b>255 374</b>	411 688	(132 850)	278 838
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 872	(23 940)	<b>932</b>	34 473	(45 557)	(11 084)
Autres (*)	82 572	(110 881)	<b>(28 309)</b>	119 215	(122 584)	(3 369)
<b>Total</b>	<b>516 753</b>	<b>(356 089)</b>	<b>160 664</b>	<b>588 630</b>	<b>(399 656)</b>	<b>188 974</b>

\* Dont -82 783 milliers d'euros au titre des opérations de macro-couverture (-57 542 milliers d'euros au 31/12/2009)

Les produits d'intérêts sur prêts et créances avec les établissements de crédit comprennent 3 314 milliers d'euros (1 947 milliers d'euros au titre de l'exercice 2009) au titre de la rémunération des fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des dépôts et consignations ainsi que les LEP.

La reprise de la provision épargne logement s'élève à 2 625 milliers d'euros pour l'exercice 2010, contre une dotation de 6 067 milliers d'euros pour l'exercice 2009

#### Revenus des titres à revenu variable

En milliers d'euros

	Exercice 2010	Exercice 2009
Actions et autres titres à revenu variable	<b>63</b>	206
Parts dans les entreprises liées	<b>5 418</b>	15 607
<b>Total</b>	<b>5 481</b>	<b>15 814</b>

#### Commissions

En milliers d'euros

	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire	772	(334)	<b>438</b>	1 173	(206)	967
Opérations avec la clientèle	86 639	39	<b>86 678</b>	87 300	(351)	86 949
Opérations sur titres	4 902	(60)	<b>4 842</b>	4 860	(60)	4 800
Opérations sur moyens de paiement	41 823	(19 317)	<b>22 506</b>	39 384	(17 445)	21 939
Opérations de change	184	(17)	<b>167</b>	152	(10)	142
Engagements hors-bilan	20		<b>20</b>	26		26
Prestations de services financiers	8 701	(1 314)	<b>7 387</b>	8 833	(1 167)	7 666
Activités de conseil	415		<b>415</b>	401		401
<b>Total</b>	<b>143 456</b>	<b>(21 003)</b>	<b>122 453</b>	<b>142 129</b>	<b>(19 239)</b>	<b>122 890</b>

#### Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

En milliers d'euros

	Exercice 2010	Exercice 2009
Opérations de change	<b>315</b>	129
Instruments financiers à terme	<b>(79)</b>	545
<b>Total</b>	<b>236</b>	<b>674</b>

## Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

En milliers d'euros

	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Placement	TAP	Total	Placement	TAP	Total
Dépréciations	19	(395)	(376)	2 858	(231)	2 627
- Dotations	(891)	(395)	(1 286)	(1 801)	(728)	(2 529)
- Reprises	910		910	4 659	497	5 156
Résultat de cession	1 015	728	1 743	(464)	460	(4)
<b>Total</b>	<b>1 034</b>	<b>333</b>	<b>1 367</b>	<b>2 394</b>	<b>229</b>	<b>2 623</b>

## Autres produits et charges d'exploitation bancaire

En milliers d'euros

	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Produits	Charges	Total	Produits	Charges	Total
Quote-part d'opérations faites en commun	1 697		1 697	836		836
Opérations de crédit-bail et location financière						
- Résultats de cession	9 855	(19 592)	(9 737)	2 926	(7 733)	(4 807)
- Dépréciations	39 293	(44 776)	(5 483)	14 722	(39 162)	(24 440)
- Autres produits et charges	27 416	(8 504)	18 912	15 939	(6 685)	9 254
<b>Sous-total</b>	<b>78 261</b>	<b>(72 872)</b>	<b>5 389</b>	<b>34 423</b>	<b>(53 580)</b>	<b>(19 157)</b>
Autres produits et charges accessoires	33 978	(35 626)	(1 648)	33 600	(34 057)	(457)
<b>Sous-total</b>	<b>33 978</b>	<b>(35 626)</b>	<b>(1 648)</b>	<b>33 600</b>	<b>(34 057)</b>	<b>(457)</b>
<b>Total</b>	<b>112 239</b>	<b>(108 498)</b>	<b>3 741</b>	<b>68 023</b>	<b>(87 637)</b>	<b>(19 614)</b>

## Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros

	Exercice 2010	Exercice 2009
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements	(58 171)	(56 955)
Charges de retraite et assimilées (1)	(7 283)	(7 998)
Autres charges sociales	(23 340)	(22 219)
Intéressement des salariés	(4 907)	(6 609)
Participation des salariés	(5 296)	(4 729)
Impôts et taxes liés aux rémunérations	(3 986)	(4 120)
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>(102 983)</b>	<b>(102 630)</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>		
Impôts et taxes	(4 881)	(5 894)
Autres charges générales d'exploitation	(69 829)	(69 441)
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>(74 710)</b>	<b>(75 335)</b>
<b>Total</b>	<b>(177 693)</b>	<b>(177 965)</b>

(1) incluant les dotations, utilisations et reprises de provisions pour engagements sociaux (note 4.10.3)

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice, ventilé par catégories professionnelles est le suivant : 493 cadres et 1 254 non cadres, soit un total de 1 747 salariés.

## Coût du risque

En milliers d'euros

	Exercice 2010					Exercice 2009				
	Dotations	Reprises nettes	Pertes non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Total	Dotations	Reprises nettes	Pertes non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Total
<b>Dépréciations</b>										
Interbancaires										
Cliantèle	(153 139)	130 542	(3 083)	1 855	(23 825)	(171 580)	139 923	(3 941)	1 938	(33 660)
Titres et débiteurs divers	(6)	408	(941)		(539)	24	(288)			(264)
	(153 145)	130 950	(4 024)	1 855	(24 364)	(171 580)	139 947	(4 229)	1 938	(33 924)
<b>Provisions</b>										
Engagements hors-bilan	(8 720)	9 033	///////	///////	313	(11 103)	6 840	///////	///////	(4 263)
Provisions pour risques clientèle	(2 711)	1 543	///////	///////	(1 168)	(7 536)	2 956	///////	///////	(4 580)
	(11 431)	10 576	///////	///////	(855)	(18 639)	9 796	///////	///////	(8 843)
<b>Total</b>	<b>(164 576)</b>	<b>141 526</b>	<b>(4 024)</b>	<b>1 855</b>	<b>(25 219)</b>	<b>(190 219)</b>	<b>149 743</b>	<b>(4 229)</b>	<b>1 938</b>	<b>(42 767)</b>

dont:

-reprises de dépréciations devenues sans objet	126 308	136 287
-reprises de dépréciations utilisées	15 218	13 456
<i>Total reprises nettes</i>	<u>141 526</u>	<u>149 743</u>

## Gains ou pertes sur actifs immobilisés

En milliers d'euros

	Exercice 2010				Exercice 2009			
	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total
Dépréciations	11 871	(1 374)		10 497	(12 889)	1 195		(11 694)
- Dotations	(985)	(2 222)	///////	(3 207)	(13 075)		///////	(13 075)
- Reprises	12 856	848	///////	13 704	186	1 195	///////	1 381
Résultat de cession	(14 520)		317	(14 203)	8		(66)	(58)
<b>Total</b>	<b>(2 649)</b>	<b>(1 374)</b>	<b>317</b>	<b>(3 706)</b>	<b>(12 881)</b>	<b>1 195</b>	<b>(66)</b>	<b>(11 752)</b>

## Résultat exceptionnel

Pour l'établissement des comptes consolidés les charges et produits exceptionnelles sont reclassés dans leurs comptes de charges et produits d'origine, de ce fait il n'y a pas de charges et produits exceptionnelles.

## Impôt sur les bénéfices

La Banque Populaire Lorraine Champagne est membre du groupe d'intégration fiscale constitué par BPCE.



## Réconciliation entre la charge d'impôts comptabilisée et la charge d'impôts théorique

La réconciliation entre la charge d'impôts comptabilisée et la charge d'impôts théorique du Groupe est la suivante :

en milliers d'euros

<b>Bases imposables aux taux de</b>	<b>33.33%</b>
Au titre du résultat courant	72 263
Au titre du résultat exceptionnel	72 263
Imputations des déficits	
Bases imposables	72 263
Impôt correspondant	-24 088
+ contributions 3,3%	-767
- déductions au titre des crédits d'impôts*	207
<b>Impôt comptabilisé</b>	<b>-24 648</b>
Provisions pour retour aux bénéficiaires des filiales	
IFA	-110
Variation IS différé PTZ	607
IS intégration fiscale locale	124
Régularisations sur exercices antérieurs	371
Provisions pour impôts	177
Impôts différés	-2 566
<b>TOTAL</b>	<b>-26 045</b>

## Analyse des actifs et passifs d'impôts différés par nature

<b>BILAN CONSOLIDÉ 31 12 2010</b>	<b>Exercice 2010</b>	<b>Exercice 2009</b>
<b>DECALAGES TEMPORAIRES</b>		
<b><u>Impôts différés actifs</u></b>		
Provisions pour retraite participation des salariés	30 670	31 431
plus-values latentes sur OPCVM	5 225	4 658
provisions non déduites	2 179	1 506
CRC 2002.03 (effet tps s/ provisions) organic	970	0
IDA / Provision Epargne Logement	13 440	20 870
IDA sur coût amorti	1 592	1 613
IDA sur provisions collectives	11 334	13 959
<b>Sources sociales d'impôt différé actif</b>	<b>106 636</b>	<b>74 037</b>
<b><u>Impôts différés passifs</u></b>		
GIE fiscaux	-5 788	-6 308
<b>Sources d'impôt différé passif</b>	<b>-5 788</b>	<b>-6 308</b>
<b>AUTRES DECALAGES</b>		
Réserve latente sur crédit-bail et LS		
ID / réserve latente brute	-125 991	-126 179
<b>Source d'ID sur réserve latente</b>	<b>-125 991</b>	<b>-126 179</b>
PV / titres non conso en sursis d'impôt	0	-5 591
<b>Source BRUTE</b>	<b>-25 143</b>	<b>-64 041</b>
GIE FISCAUX	5 788	6 308
<b>Source NETTE</b>	<b>-19 355</b>	<b>-57 733</b>
ID Calculé sur source nette	-6 664	-19 877
ID GIE FISCAUX	-305	-587
<b>ID TOTAL</b>	<b>-6 969</b>	<b>-20 464</b>

## Répartition de l'activité

---

La Banque Populaire Lorraine Champagne exerce l'essentiel de ses activités dans le secteur de la Banque commerciale et Assurance.

L'établissement exerçant donc l'essentiel de ses activités dans un seul secteur opérationnel, la production de tableaux détaillés n'est pas nécessaire.

L'analyse géographique des indicateurs sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités. La Banque Populaire Lorraine Champagne réalise ses activités en France.

## Honoraires des commissaires aux comptes

---

Cf. communication 382/C/10/382 du 23 décembre 2010 relative aux honoraires des commissaires aux comptes.

### 2.1.2.7 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

---

#### Périmètre de consolidation

---

Conformément au règlement n° 99-07 du CRC relatif à la consolidation des comptes des banques et des établissements financiers français, les comptes consolidés de la Banque Populaire Lorraine Champagne regroupent les comptes de la banque et de ses principales filiales bancaires et non bancaires.

#### Evolutions du périmètre de consolidation

---

##### a) *Sociétés consolidées par intégration globale*

Les sociétés bancaires et financières dans lesquelles la Banque Populaire Lorraine Champagne détient directement ou indirectement un pourcentage de contrôle supérieur à 50 % sont consolidées par la méthode de l'intégration globale, qui consiste à substituer à la valeur au bilan des titres de participation tous les éléments d'actif et de passif des sociétés consolidées, après élimination des comptes réciproques et des profits intra-groupe et à déterminer les droits des actionnaires minoritaires dans les résultats et dans la situation nette.

Toutes les sociétés consolidées dans le périmètre de la BPLC le sont par la méthode d'intégration globale.

##### b) *Liste des sociétés consolidées*

<b>SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE</b>	<b>ACTIVITE</b>	<b>% de contrôle 2010</b>	<b>% de contrôle 2009</b>
SEGIMLOR	Locations biens mobiliers	99.99	99.99
LUXEQUIP	Locations biens mobiliers	100.00	90.00
SOCIETARIAT BPLC	Société financière	100.00	100.00
EUROCAPITAL	Gestion valeurs mobilières	62.67	62.67
<b>TOTAL</b>			

## 2.1.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés



**KPMG Audit**  
Département de KPMG S.A.  
1, Cours Valmy  
92923 Paris la Défense Cedex  
France

**FIGEC**  
6, rue de Méric  
B.P. 62160  
57053 Metz Cedex 2  
France

fi

**Banque Populaire Lorraine Champagne**  
Siège social : 3, rue François de Curel - 57000 Metz  
Capital social : € 341 963 000

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Banque Populaire Lorraine Champagne, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 3.1 de l'annexe relatives aux changements de méthodes comptables portant sur :

- l'application du Règlement CRC n° 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours ;

- la comptabilisation de provisions pour risque de crédit, constituées sur le périmètre des engagements non douteux (provisions sur base de portefeuilles).

## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Règles et principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthode comptable mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

### Estimations comptables

#### Provisionnement des risques de crédit

Comme indiqué dans les notes 3.3.2 de l'annexe aux comptes consolidés, votre Groupe constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions sur base individuelle et de portefeuille.

#### Valorisation des instruments financiers

Votre Groupe détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 3.3.3 et 3.3.9 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

#### Provisionnement des engagements sociaux

Votre Groupe constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 3.3.7 et 4.10.3 de l'annexe.

#### Provisionnement des produits d'épargne logement

Votre Groupe constitue une provision pour couvrir le risque de conséquences potentiellement défavorables des engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de cette provision et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 3.3.7 et 4.10.4 de l'annexe.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 16 mai 2011  
KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Arnaud Bourdeille  
Associé

Metz, le 16 mai 2011  
FIGEC



Anne-Laure Premaor  
Associée

## 2.2 Comptes individuels

### 2.2.1 BILAN ET HORS BILAN

en milliers d'euros

ACTIF	Notes	31/12/2010	31/12/2009
CAISSES, BANQUES CENTRALES		58 232	91 721
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1	665 921	815 239
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3.2	9 179 410	9 005 776
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	3.3	991 646	770 888
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	3.3	21 795	23 863
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	3.4	640 029	510 190
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	3.4	32 995	32 995
OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATIONS SIMPLES	3.5	807 007	910 538
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.6	930	910
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.6	56 926	54 022
AUTRES ACTIFS	3.9	51 627	114 149
COMPTES DE REGULARISATION	3.9	70 242	56 171
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>12 576 760</b>	<b>12 386 462</b>
<b>HORS BILAN</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>Engagements donnés</b>			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	4.1	1 015 547	771 655
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	4.1	742 477	835 999
ENGAGEMENTS SUR TITRES		4 938	5 079

en milliers d'euros

<b>PASSIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>3.1</b>	<b>3 322 171</b>	<b>3 345 202</b>
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>3.2</b>	<b>6 789 179</b>	<b>6 384 377</b>
<b>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</b>	<b>3.7</b>	<b>767 501</b>	<b>1 078 496</b>
<b>AUTRES PASSIFS</b>	<b>3.9</b>	<b>80 499</b>	<b>73 021</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>3.9</b>	<b>137 411</b>	<b>133 315</b>
<b>PROVISIONS</b>	<b>3.10</b>	<b>108 703</b>	<b>82 509</b>
<b>DETTES SUBORDONNEES</b>	<b>3.11</b>	<b>44 588</b>	<b>50 700</b>
<b>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)</b>	<b>3.12</b>	<b>380 376</b>	<b>374 130</b>
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	<b>3.13</b>	<b>946 332</b>	<b>864 712</b>
Capital souscrit		347 500	266 250
Primes d'émission		269 440	269 440
Réserves		314 061	279 004
Provisions réglementées et subventions d'investissement		2 605	2 170
Report à nouveau		-36 221	4 341
Résultat de l'exercice (+/-)		48 947	43 507
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>12 576 760</b>	<b>12 386 462</b>
<b>HORS BILAN</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>Engagements reçus</b>			
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</b>	<b>4.1</b>	<b>0</b>	<b>38</b>
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE</b>	<b>4.1</b>	<b>1 342 647</b>	<b>779 637</b>
<b>ENGAGEMENTS SUR TITRES</b>		<b>4 938</b>	<b>5 079</b>



## 2.2.1.2 COMPTE DE RESULTAT

en milliers d'euros

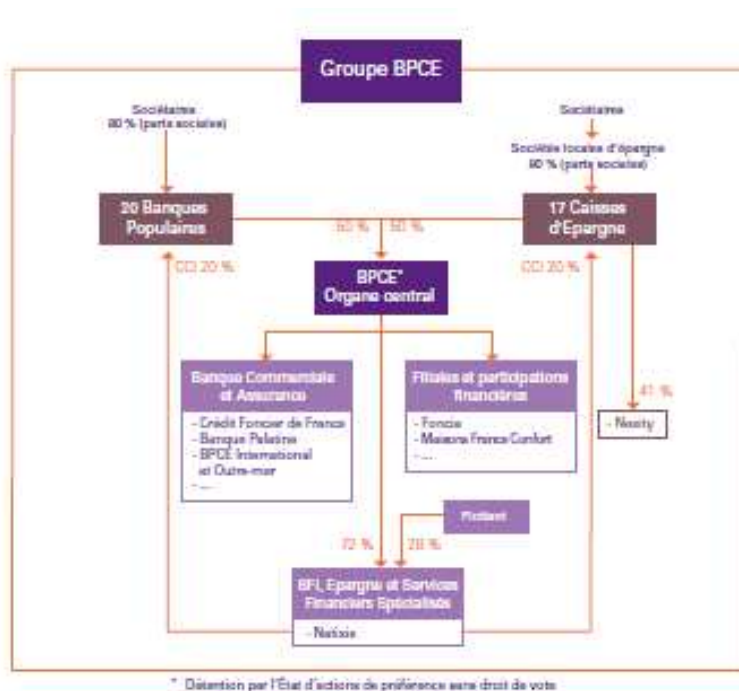
	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
Intérêts et produits assimilés	5.1	487 813	533 903
Intérêts et charges assimilées	5.1	-356 220	-399 096
Produits sur opérations de crédit-bail et de locations simples	5.2	443 532	445 088
Charges sur opérations de crédit-bail et de locations simples	5.2	-410 736	-413 574
Revenus des titres à revenu variable	5.3	5 506	15 801
Commissions (produits)	5.4	143 456	142 127
Commissions (charges)	5.4	-21 003	-19 239
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.5	236	675
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.6	1 049	2 368
Autres produits d'exploitation bancaire	5.7	3 230	2 336
Autres charges d'exploitation bancaire	5.7	-4 466	-1 093
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>292 397</b>	<b>309 296</b>
Charges générales d'exploitation	5.8	-180 411	-183 738
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-6 363	-6 201
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>105 623</b>	<b>119 357</b>
Coût du risque	5.9	-24 449	-42 645
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>81 174</b>	<b>76 712</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.10	-2 957	-11 557
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>78 217</b>	<b>65 155</b>
Résultat exceptionnel	5.11	88	207
Impôt sur les bénéfices	5.12	-23 112	-21 837
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		-6 246	-18
<b>RESULTAT NET</b>		<b>48 947</b>	<b>43 507</b>

## 2.2..2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS

### 2.2.2.1 Cadre général

#### Le Groupe BPCE

Le Groupe BPCE comprend le réseau des Banques Populaires, le réseau des Caisses d'Épargne, l'organe central BPCE et ses filiales.



#### Les deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif dont les sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 20 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Épargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du groupe.

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires et les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement.

Le réseau des Caisses d'Épargne comprend les Caisses d'Épargne et de Prévoyance, les sociétés locales d'épargne et la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne.

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 80 % par leurs sociétaires et de 20 % par Natixis via les certificats coopératifs d'investissement (CCI).

Le capital des Caisses d'Épargne est détenu à hauteur de 80 % par les sociétés locales d'épargne (SLE) et de 20 % par Natixis via les CCI. Au niveau local, les SLE sont des entités à statut coopératif dont le capital variable est détenu par les coopérateurs. Elles ont pour objet d'animer le sociétariat dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Épargne à laquelle elles sont affiliées et elles ne peuvent pas effectuer d'opérations de banque.

#### BPCE

Organe central au sens de la Loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE a été créé par la Loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. BPCE est constitué sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est

détenu à parité par les 17 Caisses d'Épargne et les 20 Banques Populaires. L'Etat est détenteur d'actions de préférence sans droit de vote.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du Groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de Groupe et détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de détail, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production. Elle détermine aussi la stratégie et la politique de développement du Groupe.

Les principales filiales de BPCE sont organisées autour de trois grands pôles :

- Natixis, structure cotée détenue à 72 %, qui réunit la Banque de financement et d'investissement, l'épargne et les services financiers ;
- la Banque Commerciale et Assurance (le Crédit Foncier, la Banque Palatine et BPCE International et Outre Mer (anciennement Financière Océor)) ;
- les filiales et participations financières (dont Foncia).

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du Groupe, charge à elle de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du Groupe. Elle offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du Groupe.

## **Mécanisme de garantie**

---

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément à l'article L.512-107 6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du Groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est chargée de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de solvabilité du Groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du Groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds Réseau Banques Populaires, le Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance et met en place le Fonds de Garantie Mutuel.

Le **Fonds Réseau Banques Populaires** est constitué d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Banques dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance** fait l'objet d'un dépôt (450 millions d'euros) effectué par les Caisses dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds de Garantie Mutuel** est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables. Le montant des dépôts est de 103 millions d'euros au 31 décembre 2010 et le fonds sera abondé chaque année à hauteur de 5 % de la contribution des Banques Populaires, des Caisses d'Épargne et de leurs filiales aux résultats consolidés du Groupe.

Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds Réseau Banques Populaires, du Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance et du Fonds de Garantie Mutuel ne pourra être inférieur à 0,15 % et ne pourra excéder 0,3 % de la somme des Actifs Pondérés du Groupe.

La constitution par une Banque Populaire ou une Caisse d'Épargne d'un dépôt donne lieu à l'affectation au fonds pour risques bancaires généraux de cet établissement d'un montant identifié équivalent, exclusivement au titre du système de garantie et de solidarité.

Les Sociétés de caution mutuelle accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement à une Banque Populaire bénéficient de la garantie de liquidité et de solvabilité de cette dernière avec laquelle elles sont agréées collectivement en application de l'article R.515-1 du Code monétaire et financier.

La liquidité et la solvabilité des Caisses de crédit maritime mutuel sont garanties au premier niveau pour chaque Caisse considérée, par la Banque Populaire qui en est l'actionnaire de référence et l'opératrice au titre de l'adossment technique et fonctionnel de la Caisse à la Banque Populaire d'adossment.

Le Directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

## **Événements significatifs**

---

### **Rationalisation de l'organisation du Groupe BPCE**

Prévu dès la constitution du Groupe BPCE le 31 juillet 2009, le projet de fusion-absorption de BP Participations et de CE Participations avec BPCE a été approuvé le 3 juin 2010 par le conseil de surveillance de BPCE et les conseils d'administration des holdings de participation et réalisé le 5 août 2010, à l'issue des assemblées générales des trois sociétés.

Un certain nombre d'opérations se sont par ailleurs déroulées parallèlement à la fusion-absorption des holdings par BPCE :

- **Mise en œuvre d'un mécanisme de protection des activités de Compte Propre de CE Participations**

Un mécanisme de protection spécifique a été mis en place afin de conserver certaines expositions économiques au niveau des Caisses d'Épargne. Cette garantie accordée par les Caisses d'Épargne porte sur les activités de compte propre en gestion extinctive de l'ancienne CNCE. Elle prend la forme de contrats d'échange de flux (Total Return Swaps - TRS) conclus par la SAS TRITON, détenue à 100 % par les Caisses d'Épargne, avec BPCE depuis la fusion-absorption de CE Participations et échangeant la performance du portefeuille contre une rémunération fixe.

- **Augmentation de capital de BP Participations**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de BP Participations réunie le 30 juin 2010 a approuvé une augmentation de capital en numéraire (avec droit préférentiel de souscription) d'un montant de 7 102 milliers d'euros souscrite en juillet 2010 par la Banque Populaire Lorraine Champagne à hauteur de 472 milliers d'euros.

- **Détournage de Nexity ainsi que de GCE SEM, GCE Habitat et Erixel**

Le 5 août 2010, préalablement à son absorption par BPCE, CE Participations a apporté ses participations dans Nexity (40,82 %), GCE SEM (100 %), GCE Habitat (100%) et Erixel (99,25 %) à une holding dédiée, CE Holding Promotion. Cette opération d'apport a

été suivie d'une attribution gratuite des actions de CE Holding Promotion aux Caisses d'Épargne.

- **Augmentation de capital de BPCE**

Le 5 août 2010, BPCE a procédé à une augmentation de capital en numéraire de 965 312 milliers d'euros réservée aux Banques Populaires, dont 64 138 milliers d'euros pour la Banque Populaire Lorraine Champagne.

- **Fusion-absorption de BP Participations et CE Participations par BPCE**

Le 5 août 2010, les deux holdings de participations (CE Participations et BP Participations) ont fait l'objet d'une fusion-absorption par BPCE, opération rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cette opération a été rémunérée par des actions ordinaires A (pour les Caisses d'Épargne) et B (pour les Banques Populaires) et a constitué pour l'établissement en un échange de titres dont les impacts au compte de résultat (plus ou moins-value d'échange) sont présentés en Gains et Pertes sur Actifs Immobilisés.

### **Augmentation de capital de BPCE**

En août 2010, à l'issue des opérations de fusion, BPCE a procédé à une augmentation de capital en numéraire de 1 807 M€ souscrite à parité par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne, dont 60 022 milliers d'euros pour l'établissement.

### **Remboursement de l'Etat**

Au cours du second semestre 2010, le Groupe BPCE a remboursé une partie des fonds propres qui avaient été apportés par l'Etat à l'occasion de la création du nouveau groupe :

- 60 % des actions de préférence détenues par l'Etat ont été rachetées, soit 1 200 millions d'euros début août et 600 millions d'euros à l'issue de la cession de la SMC en septembre 2010 ;
- Un complément de 1 300 millions d'euros de titres super subordonnés a fait l'objet d'un remboursement, portant à 75 % la part des titres super subordonnés souscrits par l'Etat et remboursés.

### **Evénements postérieurs à la clôture**

---

Il n'y a pas eu d'évènement postérieur à la clôture de l'exercice 2010.

### **2.2.2.2 Principes et méthodes comptables**

---

#### **Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées**

---

Les comptes individuels annuels de la Banque Populaire Lorraine Champagne sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect des règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC) et du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF). Par application du Règlement n° 91-01 du CRBF, la présentation des états financiers est conforme aux dispositions des règlements n° 2000-03 et n° 2005-04 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux documents de synthèse individuels.

#### **Changements de méthodes comptables**

---

Le Règlement CRC n° 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Les

commissions et coûts relevant du périmètre d'application du règlement doivent désormais faire l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit. Ce changement de méthode a eu un impact négatif de 12 313 milliers d'euros sur les capitaux propres de l'établissement au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les autres textes adoptés par le Comité de la Réglementation Comptable et d'application obligatoire en 2010 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement.

L'établissement n'anticipe pas l'application des textes adoptés par le Comité de la Réglementation Comptable lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

En 2009, dans le cadre de la création du Groupe BPCE, des travaux d'harmonisation des principes comptables des groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne ont été menés. Ces travaux se sont poursuivis au cours de l'exercice 2010 et se sont traduits de la façon suivante :

- Harmonisation des modèles de calcul des engagements sur les contrats d'épargne logement : un modèle de taux commun à l'ensemble du Groupe a été mis en œuvre au cours de la période et s'est traduit par un impact positif de 1 687 milliers d'euros comptabilisé en marge nette d'intérêt. Les travaux d'harmonisation du modèle comportemental se poursuivront jusqu'en 2011 ;
- Harmonisation des méthodes de dépréciation du risque de crédit : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, et à l'instar de l'ensemble des Banques Populaires, l'établissement enregistre une provision pour risque de crédit, constituée sur le périmètre des engagements non douteux pour lesquels il est possible d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance (provisions sur base de portefeuilles). Ces provisions sont déterminées grâce à un modèle de calcul commun aux Banques Populaires et aux Caisses d'Épargne et défini autour de paramètres et de classes de risques bâlois. Ce changement de méthode s'est traduit par un impact négatif de 28 748 milliers d'euros sur les capitaux propres de l'établissement au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## **Principes comptables et méthodes d'évaluation**

---

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **Opérations en devises**

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement n° 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements n° 90-01 et n° 95-04.

Les créances, les dettes et les engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat. Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés prorata temporis en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché. Les contrats de change à terme sec ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir. Les swaps cambistes s'enregistrent comme des opérations couplées d'achats et de ventes à terme de devises. Les swaps financiers de devises sont assujettis aux dispositions du règlement 90-15 modifié du CRBF.

### **Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle**

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent les valeurs reçues en pension, quel que soit le support, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme) et les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle). Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

### **Créances restructurées**

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

### **Créances douteuses**

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière. Pour les collectivités locales le délai réglementaire de neuf mois a été ramené à six mois. Cette identification s'applique aux découverts en application du nouvel article 3 bis du règlement CRC 2002-03 modifié par le règlement CRC 2007-06.

Le déclassement d'une créance en encours douteux entraîne le transfert de l'encours total des créances et engagements sur une même contrepartie, même si l'analyse du risque

conduit à ne provisionner que les intérêts enregistrés et non encaissés. Les commissions dues non perçues sur clients douteux sont en coût du risque.

Au sein des créances douteuses, une catégorie spécifique est identifiée, dénommée « créances douteuses compromises », il s'agit des créances pour lesquelles les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte est envisagé. Le classement en douteux compromis intervient nécessairement lors de la déchéance du terme ou lors de la résiliation du contrat de crédit-bail. Il est possible de transférer un encours douteux en compromis au bout d'un délai d'un an mais il ne s'agit pas d'un délai impératif. La règle de la « contagion » ne s'applique pas pour le passage de douteux en douteux compromis. Pour les créances douteuses compromises, les intérêts courus ou échus non encaissés ne sont pas enregistrés.

## Dépréciation

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées après analyse individuelle des dossiers, sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations sont calculées de manière actuarielle sur la base des flux futurs attendus sur chacun des contrats actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ce dernier correspondant au taux contractuel. Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque ». La reprise de la dépréciation liée au seul passage du temps est enregistrée en « Intérêts et assimilés ».

Les créances passées en perte sur l'exercice ainsi que les récupérations sur créances amorties sont inscrites en ligne « Coût du risque » au compte de résultat pour la partie du capital et en « Intérêts et produits assimilés » pour la partie des intérêts. Les passages en perte ne font l'objet d'aucune procédure systématique.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

## Opérations de pension

Les opérations de pension livrée sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement n° 89-07 du CRBF complété par l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire.

Les éléments d'actif mis en pension sont maintenus au bilan du cédant, qui enregistre au passif le montant encaissé, représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Le cessionnaire enregistre à l'actif le montant versé représentatif de sa créance à l'égard du cédant. Lors des arrêtés comptables, les actifs mis en pension, ainsi que la dette à l'égard du cessionnaire ou la créance sur le cédant, sont évalués selon les règles propres à chacune de ces opérations.

## Opérations de crédit-bail et de locations simples

L'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2006-C dispose que les immobilisations destinées une activité de crédit-bail mobilier, immobilier, de location avec option d'achat et de location simple sont enregistrées à l'actif du bilan du bailleur. Pour cette catégorie d'actifs, par dérogation aux règles du PCG sur la comptabilisation des actifs, c'est la notion de propriété juridique qui s'applique et non celle de contrôle. Les immobilisations sont enregistrées pour leur valeur d'entrée et la ventilation des actifs par composants ne s'applique pas chez le bailleur lorsque les charges d'entretien/remplacement incombent



contractuellement au crédit preneur. En cas de rupture de contrat, l'approche par composant s'applique de manière prospective.

En application de ce même avis, le crédit bailleur a la possibilité d'amortir les actifs concernés dans ses comptes individuels soit sur la durée du contrat (amortissement financier i.e. égal à la fraction de loyer acquise), soit sur la durée normale d'utilisation du bien (amortissement linéaire/dégressif). Le choix de l'option s'applique à l'ensemble des biens affectés à une même catégorie d'opérations.

Les loyers impayés sont identifiés, comptabilisés et provisionnés conformément au règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit.

## **Titres**

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies au plan comptable par deux textes principaux :

- le règlement CRC n° 2005-01, modifiant le règlement CRBF n° 90-01 du 23 février 1990 et complété par l'instruction n° 94-07 de la Commission bancaire, qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres,
- le règlement du CRBF n° 89-07, complété de l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire, qui définit les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction,

Pour les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations dont les mouvements sont inscrits en coût du risque.

### **Titres de transaction**

La Banque Populaire Lorraine Champagne ne détient pas de titres de transaction.

### **Titres de placement**

Sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont inscrits dans aucune autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Le cas échéant, pour les titres à revenu fixe, les intérêts courus sont constatés dans des comptes rattachés en contrepartie du compte de résultat au poste "Intérêts et produits assimilés".

La différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (prime ou décote) des titres à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée résiduelle du titre en utilisant la méthode actuarielle.

Les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur prix de marché. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêt. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus values constatées sur les autres catégories de titres.

Les gains, provenant des éventuels instruments de couverture, au sens de l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRB, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées,

Les plus et moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique « Gains/Pertes sur opérations de placement et assimilés ».

### **Titres d'investissement**

Ce sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « Titres de transaction » ou de la catégorie « Titres de placement » avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Les titres ne doivent pas être soumis à une contrainte existante, juridique ou autre, qui serait susceptible de remettre en cause l'intention de détention jusqu'à l'échéance des titres. Le classement en titres d'investissement ne fait pas obstacle à leur désignation comme éléments couverts contre le risque de taux d'intérêt.

Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Lorsqu'ils proviennent du portefeuille de placement, ils sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

L'écart entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que les intérêts courus attachés à ces derniers sont enregistrés selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement à revenu fixe.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres d'investissement ne peuvent sauf exceptions pas faire l'objet de vente ou de transfert dans une autre catégorie de titres.

Les titres de transaction ou de placement à revenus fixes, reclassés vers la catégorie titres d'investissement par application des dispositions du Règlement CRC n° 2008-17 peuvent toutefois être cédés lorsque le marché sur lequel ils sont échangés redevient actif.

### **Titres de l'activité de portefeuille**

La Banque Populaire Lorraine Champagne ne détient pas de titres de l'activité de portefeuille.

### **Titres de participation et parts dans les entreprises liées**

Relèvent de cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise car elle permet notamment d'exercer une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices ou d'en assurer le contrôle.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais inclus si les montants sont significatifs.

A la clôture de l'exercice, ils sont individuellement évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée notamment au regard de critères tels que le caractère stratégique, la volonté de soutien ou de conservation, le cours de bourse, l'actif net comptable, l'actif net réévalué, des éléments prévisionnels. Les moins values latentes, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une

dépréciation sans compensation avec les plus values latentes constatées. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

### **Autres titres détenus à long terme**

Ce sont des titres acquis afin de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de l'entreprise dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les autres titres détenus à long terme sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Cette dernière, pour les titres cotés ou non, correspond à ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les autres titres détenus à long terme ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

### **Reclassement d'actifs financiers**

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil National de la Comptabilité a publié le règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 modifiant le règlement n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'avis n° 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie « Titres de transaction », vers les catégories « Titres d'investissement » et « Titres de placement » est désormais possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Le transfert de la catégorie « Titres de placement » vers la catégorie « Titres d'investissement » est applicable à la date de transfert dans l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- c) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie
- d) lorsque les titres à revenu fixe ne sont plus négociables sur un marché actif.

### **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les règles de comptabilisation des immobilisations sont définies par :

- le règlement CRC n° 2004-06 relatif la comptabilisation et à l'évaluation des actifs et,
- le règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs,

## Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur une durée maximum 5 ans. La quote-part d'amortissement supplémentaire dont peuvent bénéficier les logiciels en application des dispositions fiscales est inscrite en amortissement dérogatoire.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet, le cas échéant, de dépréciations.

Les droits au bail sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie résiduelle du bail et font l'objet de dépréciations si nécessaire par rapport à la valeur de marché.

## Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Les constructions étant des actifs composés de plusieurs éléments ayant des utilisations différentes dès l'origine, chaque élément est comptabilisé séparément à sa valeur d'acquisition et un plan d'amortissement propre à chacun des composants est retenu.

Le montant amortissable est la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle lorsque cette dernière est mesurable, significative et durable. Les principaux composants des constructions sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien :

<b>Composants</b>	<b>Durée d'utilité</b>
Terrain	NA
Façades non destructibles	NA
Façades/couverture / étanchéité	20 ans
Fondations / ossatures	30 ans
Ravalement	15 ans
Equipements techniques	10 ans
Aménagements techniques	10 ans
Aménagements intérieurs	10 ans

Les autres immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition, à leur coût de production ou à leur coût réévalué. Le coût des immobilisations libellé en devises est converti en euros au cours du jour de l'opération. Les biens sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien.

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Les immeubles de placement constituent des immobilisations hors exploitation et sont comptabilisés suivant la méthode des composants.

## Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres

obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés sur une ligne spécifique au passif.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission sont pris en charge dans la totalité de l'exercice ou étalés sur la durée de vie des emprunts correspondants. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de la vie de l'emprunt par le biais d'un compte de charge à répartir. Les intérêts courus à verser relatifs à ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### **Dettes subordonnées**

Les dettes subordonnées regroupent les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts subordonnés, à durée déterminée ou à durée indéterminée, et les dépôts de garantie à caractère mutuel. Le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### **Provisions**

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2000-06, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Il recouvre en outre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code que des événements survenus ou en cours rendant probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Il comprend notamment une provision pour engagements sociaux, une provision pour risques de contrepartie et une provision épargne logement.

### **Engagements sociaux**

Les avantages versés au personnel sont comptabilisés en application de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité. Ils sont classés en 4 catégories :

- **Avantages à court terme**

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice y compris pour les montants restant dus à la clôture.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice; il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Ces derniers sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées).

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux du Groupe qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

La méthode d'évaluation utilisée est identique à celle décrite pour les avantages à long terme.

La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non-reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, etc.) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture, etc.) sont amortis selon la règle dite du corridor, c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10 % des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus.

## **Provisions épargne logement**

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui commercialisent ces produits :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats CEL ;
- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ou à un taux

fixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les contrats de CEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables pour le Groupe sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne logement d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne logement d'autre part.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision dont le montant est déterminé par l'actualisation des résultats futurs dégagés sur les encours en risques :

- l'encours d'épargne en risque correspond au niveau d'épargne futur incertain des plans existant à la date de calcul de la provision. Il est estimé statistiquement en tenant compte du comportement des souscripteurs épargnants, pour chaque période future, par différence entre les encours d'épargne probables et les encours d'épargne minimum attendus ;
- l'encours de crédits en risque correspond aux encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de calcul et des crédits futurs estimés statistiquement en tenant compte du comportement de la clientèle et des droits acquis et projetés attachés aux comptes et plans d'épargne logement.

Les résultats des périodes futures sur la phase d'épargne sont déterminés, pour une génération considérée, par différence entre le taux réglementé offert et la rémunération attendue pour un produit d'épargne concurrent.

Les résultats des périodes futures sur la phase de crédit sont déterminés par différence entre le taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL, et le taux anticipé des prêts à l'habitat non réglementés.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations. Les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux d'intérêt et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations sont enregistrées en produit net bancaire.

### **Fonds pour risques bancaires généraux**

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de l'entité, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire.

Cela comprend également les montants dotés au Fonds Régional de Solidarité ainsi que les provisions pour investissements.

### **Instruments financiers à terme**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n°88-02 et 90-15 du CRBF modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée par l'instruction 2003-03 de la Commission bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. A la date de clôture, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

## Opérations fermes

Les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée)
- macro-couverture (gestion globale de bilan)
- positions spéculatives/positions ouvertes isolées

Les montants perçus ou payés concernant les deux premières catégories sont comptabilisés prorata temporis dans le compte de résultat.

Les charges et produits d'instruments utilisés à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges concernant les éléments couverts en « intérêts et produits ou charges assimilés ». Le poste « gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation » est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat au poste « intérêts et produits ou charges assimilées ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Les charges et les produits relatifs à certains contrats constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. Les pertes latentes éventuelles, constatées par rapport à la valeur de marché, font l'objet d'une provision pour risques et charges. La détermination de cette valeur est fonction de la nature des marchés concernés (organisés et assimilés ou de gré à gré). Sur les marchés organisés, les instruments bénéficient d'une cotation permanente et d'une liquidité suffisante pour justifier leur valorisation au prix de marché. Les plus values latentes ne sont pas enregistrées.

Les contrats relevant de la gestion spécialisée sont valorisés selon les méthodes du coût de remplacement ou obligataire après prise en compte d'une décote pour tenir compte du risque de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat au poste « gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les soultes de résiliation ou d'assignation sont comptabilisées comme suit :

- Pour les opérations classées en gestion spécialisée ou en position ouverte isolée, les soultes sont rapportées immédiatement en compte de résultat ;
- Pour les opérations de micro-couverture et de macro-couverture, les soultes sont soit amorties sur la durée de vie résiduelle de l'élément anciennement couvert soit rapportées immédiatement en compte de résultat.

## Opérations conditionnelles

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux d'intérêt, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. A la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour les marchés de gré à gré, seules les moins-values font l'objet d'une provision et les plus values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.



Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macro-couverture.

Les marchés de gré à gré peuvent être assimilés à des marchés organisés lorsque les établissements qui jouent le rôle de mainteneurs de marchés garantissent des cotations permanentes dans des fourchettes réalistes ou lorsque des cotations de l'instrument financier sous-jacent s'effectuent elles-mêmes sur un marché organisé. Dans le cas des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises, la valeur de marché est déterminée en fonction du prix calculé en actualisant aux taux d'intérêt du marché les flux futurs et en tenant compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs. Les variations de valeurs des options non cotées sont déterminées selon un calcul mathématique.

### **Intérêts et assimilés – Commissions**

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les commissions et coûts liées à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours sont notamment assimilés à des compléments d'intérêts et sont étalés sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû.

Les autres commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations.
- Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

### **Revenus des titres à revenu variable**

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

### **Impôt sur les bénéfices**

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice ainsi qu'à la provision pour impôts sur les GIE fiscaux.

Les réseaux Caisses d'Épargne et Banques Populaires bénéficient depuis l'exercice 2010 des dispositions de l'article 91 de la loi de finance rectificative pour 2008, qui étend le mécanisme de l'intégration fiscale aux réseaux bancaires.

L'établissement a signé avec sa mère intégrante une convention d'intégration fiscale qui lui assure de constater dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale mutualiste.

### 2.2.2.3 INFORMATIONS SUR LE BILAN

Sauf information contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements et de dépréciations.

#### Opérations interbancaires

en milliers d'euros

ACTIF	31/12/2010	31/12/2009
Créances à vue	102 224	459 639
<i>Comptes ordinaires</i>	102 224	459 639
Valeurs non imputées	1 863	3 288
Créances à terme	555 022	343 219
<i>Comptes et prêts à terme</i>	555 022	343 219
Créances rattachées	6 812	9 093
<b>TOTAL</b>	<b>665 921</b>	<b>815 239</b>

Les créances sur opérations avec le réseau se décomposent en 102 215 milliers d'euros à vue et 278 192 milliers d'euros à terme.

La centralisation à la Caisse des dépôts et consignations de la collecte du Livret A et du LDD représente 137 081 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

en milliers d'euros

PASSIF	31/12/2010	31/12/2009
Dettes à vue	12 784	20 861
<i>Comptes ordinaires créditeurs</i>	12 784	20 861
Dettes à terme	3 286 668	3 303 500
<i>Comptes et emprunts à terme</i>	3 286 668	3 303 500
Dettes rattachées	22 719	20 841
<b>TOTAL</b>	<b>3 322 171</b>	<b>3 345 202</b>

Les dettes sur opérations avec le réseau se décomposent en 10 983 milliers d'euros à vue et 1 735 940 milliers d'euros à terme.

#### Opérations avec la clientèle

#### Opérations avec la clientèle

#### Créances sur la clientèle

ACTIF	31/12/2010	31/12/2009
Comptes ordinaires débiteurs	242 910	244 467
Créances commerciales	81 811	71 492
Autres concours à la clientèle	8 519 510	8 354 087
<i>Crédits à l'exportation</i>	3 071	2 613
<i>Crédits de trésorerie et de consommation</i>	761 371	786 567
<i>Crédits à l'équipement</i>	2 584 202	2 719 405
<i>Crédits à l'habitat</i>	4 855 839	4 614 860
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	315 027	230 642
Créances rattachées	54 206	59 590
Créances douteuses	575 603	581 022
Dépréciations des créances sur la clientèle	(294 630)	(304 882)
<b>Total</b>	<b>9 179 410</b>	<b>9 005 776</b>

## Dettes vis-à-vis de la clientèle

PASSIF	31/12/2010	31/12/2009
Comptes d'épargne à régime spécial	2 812 300	2 830 784
<i>Livret A</i>	186 364	183 573
<i>PEL / CEL</i>	956 285	967 022
<i>Autres comptes d'épargne à régime spécial</i>	1 669 651	1 680 189
Autres comptes et emprunts auprès de la clientèle (1)	3 872 265	3 463 341
Dépôts de garantie	10 935	9 236
Autres sommes dues	17 442	13 933
Dettes rattachées	76 237	67 083
<b>Total</b>	<b>6 789 179</b>	<b>6 384 377</b>

### (1) Détail des comptes et emprunts auprès de la clientèle

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires créditeurs	1 892 624	////	1 892 624	1 870 604	////	1 870 604
Emprunts auprès de la clientèle financière	0	197 428	197 428	0	197 428	197 428
Autres comptes et emprunts	0	1 782 213	1 782 213	0	1 395 309	1 395 309
<b>Total</b>	<b>1 892 624</b>	<b>1 979 641</b>	<b>3 872 265</b>	<b>1 870 604</b>	<b>1 592 737</b>	<b>3 463 341</b>

### Répartition des encours de crédit par agent économique

<i>en milliers d'euros</i>	Créances saines	Créances douteuses		Dont créances douteuses compromises	
		Brut	Dépréciation individuelle	Brut	Dépréciation individuelle
Société non financières	3 687 080	358 568	(191 317)	176 630	(124 431)
Entrepreneurs individuels	1 013 756	102 822	-57 771	50 650	-37 574
Particuliers	4 074 715	110 423	(42 212)	54 394	(27 455)
Administrations privées	48 390	3 790	-3 330	1 879	-2 169
Administrations publiques et Sécurité Sociale	10 930	0	0	0	0
Autres	9 361	0	0	0	0
<b>Total au 31 décembre 2010</b>	<b>8 844 232</b>	<b>575 603</b>	<b>(294 630)</b>	<b>283 553</b>	<b>(191 629)</b>
<b>Total au 31 décembre 2009</b>	<b>8 682 149</b>	<b>581 022</b>	<b>(304 882)</b>	<b>255 885</b>	<b>(175 736)</b>

### Effets publics, obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable

#### Portefeuille titres

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	Placement	Investissement	Total	Placement	Investissement	Total
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>932 574</b>	<b>59 072</b>	<b>991 646</b>	<b>695 972</b>	<b>74 916</b>	<b>770 888</b>
Valeurs brutes	929 967	64 534	994 501	695 063	78 957	774 020
Créances rattachées	3 501	361	3 862	1 733	408	2 141
Dépréciations	(894)	(5 823)	(6 717)	(824)	(4 449)	(5 273)
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>21 795</b>	<b>///</b>	<b>21 795</b>	<b>23 863</b>	<b>///</b>	<b>23 863</b>
Montants bruts	22 872	///	22 872	24 972	///	24 972
Créances rattachées	0	///	0	0	///	0
Dépréciations	(1 077)	///	(1 077)	(1 109)	///	(1 109)
<b>Total</b>	<b>954 369</b>	<b>59 072</b>	<b>1 013 441</b>	<b>719 835</b>	<b>74 916</b>	<b>794 751</b>

#### Obligations et autres titres à revenu fixe

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	Placement	Investissement	Total	Placement	Investissement	Total
Titres non cotés	398 967	64 534	463 501	134 062	78 957	213 019
Titres prêtés	531 000	0	531 000	561 000	0	561 000
Créances rattachées	3 501	361	3 862	1 733	408	2 141
<b>Total</b>	<b>933 468</b>	<b>64 895</b>	<b>998 363</b>	<b>696 795</b>	<b>79 365</b>	<b>776 160</b>
<i>dont titres subordonnés</i>	4 269	0	4 269	4 269	0	4 269

Les moins-values latentes faisant l'objet d'une dépréciation sur les titres de placement s'élèvent à 1 981 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 824 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Les plus-values latentes sur les titres de placement s'élèvent à 5 892 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 1 075 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Les dépréciations constatées au titre du risque de contrepartie sur les titres d'investissement s'élèvent à 2 222 milliers d'euros au 31 décembre 2010, aucune dépréciation n'avait été constatée au 31 décembre 2009. Les plus-values latentes sur les titres d'investissement s'élèvent à 1 583 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 1 344 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Il n'y a pas d'obligation et autre titre à revenu fixe émis par des organismes publics.

### Actions et autres titres à revenu variable

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Placement	Total	Placement	Total
Titres cotés	7 668	7 668	9 168	9 168
Titres non cotés	15 204	15 204	15 804	15 804
<b>Total</b>	<b>22 872</b>	<b>22 872</b>	<b>24 972</b>	<b>24 972</b>

Parmi les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés 22 121 milliers d'euros d'OPCVM au 31 décembre 2010, contre 24 221 milliers d'euros d'OPCVM au 31 décembre 2009.

Pour les titres de placement, les moins-values latentes faisant l'objet d'une dépréciation s'élèvent à 1 087 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 1 032 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Les plus-values latentes sur les titres de placement s'élèvent à 1 630 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 1 716 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

La Banque Populaire Lorraine Champagne ne détient pas de titre de l'activité de portefeuille.

### Evolution des titres d'investissement

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009	Achats	Cessions	Remboursements	Surcote/Decote	31/12/2010
Obligations et autres titres à revenu fixe	78 957	2 222	(6 651)	(9 995)	1	64 534
<b>Total</b>	<b>78 957</b>	<b>2 222</b>	<b>(6 651)</b>	<b>(9 995)</b>	<b>1</b>	<b>64 534</b>

### Reclassements d'actifs

L'établissement n'a pas opéré de reclassements d'actif en application des dispositions du règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de placement ».

## Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme

---

### Evolution des participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2010	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Valeurs brutes	<b>557 603</b>	<b>131 771</b>	<b>(14 414)</b>	<b>674 960</b>
<i>Participations et autres titres détenus à long terme</i>	524 567	131 765	(14 414)	<b>641 918</b>
<i>Parts dans les entreprises liées</i>	32 995	0	0	<b>32 995</b>
<i>Avance comptes courants</i>	41	6	0	<b>47</b>
Dépréciations	<b>(14 418)</b>	<b>(147)</b>	<b>12 607</b>	<b>(1 958)</b>
<i>Participations et autres titres à long terme</i>	(14 418)	(147)	12 607	<b>(1 958)</b>
Créances rattachées	<b>0</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>22</b>
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>543 185</b>	<b>131 646</b>	<b>(1 807)</b>	<b>673 024</b>

Les parts de sociétés civiles immobilières présentées en immobilisations financières s'élevaient à 5 435 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 5 435 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

## Tableau des filiales et participations (montants en milliers d'euros)

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital y compris FRBG le cas échéant	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés et TSDI	Montants des cautions et avails donnés par la société	CA HT ou PNB du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
<b>A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication</b>									
1. Filiales (détenues à + de 50%)									
EURO CAPITAL SAS	30 000	3 972	62,67%	21 395		888		86	152
FLUZX	100	174	85,00%	170		219		-14	
SNC LOCAGARE	15	31	99,00%	15		133		50	
COFLOR	8	896	99,20%	8		638		205	
SCI MAZARIN	3	-69	99,50%	79	84	13		7	
IMMO CHARLEMA GNE TRANSAC	8	1 019	99,80%	8		739		224	
SCI FRANCOIS CUREL	152	-1 947	99,90%	152	2 946	165		-140	
LORGECI	76	594	99,98%	76		148		31	
SCI CHARLEMAGNE	4 560	-1 328	100,00%	4 573		266		152	
SEGIMLOR	2 001	6 424	100,00%	2 000	9 300	3 101		4	
LUXEQUIP BAIL	3 500	-221	100,00%	3 500		31 389		86	
SAS JUCA	40	1 013	100,00%	964	263	0		-52	
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)									
BATIGERE	3 563	1 712	12,48%	424		155		328	25
CRITEL	872	7 881	11,11%	111		11 945		1 027	
CRISTAL LASER	300	1 395	15,23%	51		2 298		435	
FIM			22,34%	10					
SCI BORN Y			26,63%	631					93
SOCAMJPROLOR			38,18%	27					
SNC PARKING DE GAULLE			49,20%	353					
LA TUILERIE			50,00%	1					
GESPAR	30	13	50,00%	56	2	45		15	6
<b>B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication</b>									
BFOE	505 832	47 384 000	3,32%	570 754	73 936	0	23 359 000	3 640 000	
<b>C. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'exède pas 10% du capital de la société astreinte à la publication</b>									
Filiales françaises (ensemble)				605 357	605 329				
Filiales étrangères (ensemble)				2124	2124	0			
Certificats d'associations				67 432	65 532				
Participations dans les sociétés françaises				46 824	45 387				
Participations dans les sociétés étrangères									
dont participations dans les sociétés cotées									

## Entreprises dont l'établissement est associé indéfiniment responsable

Dénomination	Forme juridique
I-BP Investissements	GIE
OPERA 2 BAIL	GIE
GUYENNE	GIE
TAMARIN SOCATRA REUNION	GIE
VULCAIN ENERGIE	GIE
SPRING RAIN	GIE
CICERON et WELLS FERGO	SCI
MAZARIN	SCI
CHARLEMAGNE	SCI
BORNY	SCI
CUREL	SCI
CREODIS	SEP
FACELIA	SEP
LOCAGARE	SNC
PARKING DE GAULLE	SNC

## Opérations avec les entreprises liées

<i>en milliers d'euros</i>	Autres entreprises	31/12/2010	31/12/2009
Créances	12 076	12 076	12 024
Dettes	15 313	15 313	15 893

## Opérations de crédit-bail et locations simples

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	Mobilier	Location simple	Total	Mobilier	Location simple	Total
Encours clientèle	432 445	384 549	816 994	485 472	426 251	911 723
Biens temporairement non loués	471	1 214	1 685	1 255	2 435	3 690
Encours douteux	3 855	3 428	7 283	8 406	7 381	15 787
Dépréciation	(12 695)	(11 289)	(23 984)	(16 715)	(14 676)	(31 391)
Créances rattachées	3 823	1 206	5 029	6 170	4 559	10 729
<b>Total</b>	<b>427 899</b>	<b>379 108</b>	<b>807 007</b>	<b>484 588</b>	<b>425 950</b>	<b>910 538</b>

## Immobilisations incorporelles et corporelles

### Immobilisations incorporelles

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2010	Augmentation	Diminution	31/12/2010
<b>Valeurs brutes</b>	<b>1 070</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>1 090</b>
Droits au bail et fonds commerciaux	1 070	20	0	1 090
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(160)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(160)</b>
Droits au bail et fonds commerciaux	(160)	0	0	(160)
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>910</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>930</b>

## Immobilisations corporelles

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2010	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2010
<b>Valeurs brutes</b>	<b>128 622</b>	<b>10 165</b>	<b>(1 941)</b>	<b>0</b>	<b>136 846</b>
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>123 320</b>	<b>9 505</b>	<b>(1 759)</b>	<b>0</b>	<b>131 066</b>
Terrains	3 455	308	0	0	3 763
Constructions	33 886	379	(4)	875	35 136
Autres	85 979	8 818	(1 755)	(875)	92 167
<b>Immobilisations hors exploitation</b>	<b>5 302</b>	<b>660</b>	<b>(182)</b>	<b>0</b>	<b>5 780</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(74 600)</b>	<b>(6 362)</b>	<b>1 042</b>	<b>0</b>	<b>(79 920)</b>
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>(72 909)</b>	<b>(5 950)</b>	<b>908</b>	<b>0</b>	<b>(77 951)</b>
Constructions	(15 652)	(1 070)	5	0	(16 717)
Autres	(57 257)	(4 880)	903	0	(61 234)
<b>Immobilisations hors exploitation</b>	<b>(1 691)</b>	<b>(412)</b>	<b>134</b>	<b>0</b>	<b>(1 969)</b>
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>54 022</b>	<b>3 803</b>	<b>(899)</b>	<b>0</b>	<b>56 926</b>

## Dettes représentées par un titre

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Bons de caisse et bons d'épargne	4 161	8 155
Titres du marché interbancaire et de créances négociables	757 589	1 061 970
Dettes rattachées	5 751	8 371
<b>Total</b>	<b>767 501</b>	<b>1 078 496</b>

Il n'y a pas de prime de remboursement ou d'émission restant à amortir sur les dettes représentées par un titre.

## Autres actifs et autres passifs

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes de règlement sur opérations sur titres	10	0	0	0
Primes sur instruments conditionnels achetés et vendus	706	0	2 818	0
Dettes sur titres empruntés et autres dettes de titres	////	17 516	////	20 396
Autres débiteurs divers, autres créditeurs divers	50 911	62 983	111 331	52 625
<b>TOTAL</b>	<b>51 627</b>	<b>80 499</b>	<b>114 149</b>	<b>73 021</b>

## Comptes de régularisation

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Engagements sur devises	3 345	3 339	1 115	1 125
Gains et pertes différés sur instruments financiers à terme de couverture	168	412	200	278
Charges et produits constatés d'avance	7 597	44 588	11 513	40 409
Produits à recevoir/Charges à payer	25 832	47 456	28 392	60 195
Valeurs à l'encaissement	1 396	21 275	2 211	18 157
Autres (1)	31 904	20 341	12 740	13 151
<b>TOTAL</b>	<b>70 242</b>	<b>137 411</b>	<b>56 171</b>	<b>133 315</b>

### (1) Dont

Actif – Autres (en milliers d'euros)	
IS payé d'avance sur produits prêts taux zéro	2 874
Commissions apporteurs affaires crédit bail à étaler	6 606
Intérêts capitalisés	2 901
Ajustement dates opération sur chèque	3 295
Passif – Autres (en milliers d'euros)	
Ajustement dates opération sur TCB	6 044



## Provisions

### Tableau de variations des provisions

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2010	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2010
Provisions pour risques de contrepartie	25 498	11 433	(10 577)	28 747	55 101
Provisions pour engagements sociaux	36 644	6	(882)	0	35 768
Provisions pour PEL/CEL	13 959	0	(2 625)	0	11 334
Autres provisions pour risques	6 408	1 476	(1 384)	0	6 500
<i>Provisions pour impôts</i>	4 376	193	(652)	0	3 917
<i>Autres</i>	2 032	1 283	(732)	0	2 583
<b>Total</b>	<b>82 509</b>	<b>12 915</b>	<b>(15 468)</b>	<b>28 747</b>	<b>108 703</b>

### Provisions et dépréciations constituées en couverture de risques de contrepartie

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2010	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2010
<b>Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actifs</b>	<b>382 857</b>	<b>205 382</b>	<b>(190 615)</b>	<b>(307)</b>	<b>397 317</b>
Dépréciations sur créances sur la clientèle	330 667	175 834	(153 487)	10 567	363 581
Dépréciations sur autres créances	52 190	29 548	(37 128)	(10 874)	33 736
<b>Provisions pour risques de contrepartie inscrites au passif</b>	<b>82 509</b>	<b>12 915</b>	<b>(15 468)</b>	<b>28 748</b>	<b>108 704</b>
Provisions sur engagements hors bilan (1)	13 986	8 721	(9 033)	0	13 674
Provisions pour risque de contrepartie clientèle (2)	11 512	2 712	(1 544)	28 748	41 428
Autres provisions	57 011	1 482	(4 891)	0	53 602
<b>TOTAL</b>	<b>465 366</b>	<b>218 297</b>	<b>(206 083)</b>	<b>28 441</b>	<b>506 021</b>

(1) dont risque d'exécution d'engagements par signature

(2) Une provision pour risque est constituée sur le périmètre des engagements non douteux, inscrits au bilan ou au hors bilan, pour lesquels les informations disponibles permettent d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance.

### Provisions pour engagements sociaux

#### Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies concernent les régimes de retraites obligatoires gérés par la sécurité sociale et par les caisses de retraite AGIRC et ARRCO et des régimes sur complémentaires auxquels adhèrent les Banques Populaires. L'engagement de la Banque Populaire est limité au versement des cotisations (7 988 milliers d'euros en 2010).

#### Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et avantages à long terme

Les engagements de la Banque Populaire concernent les régimes suivants :

- Le régime de retraite des Banques Populaires géré par la Caisse Autonome de Retraite des Banques Populaires (CAR) concerne les prestations de retraite issues de la fermeture du régime de retraite bancaire au 31 décembre 1993,
- Retraites et assimilés : indemnités de fin de carrière et avantages accordés aux retraités,
- Autres : bonification pour médailles d'honneur du travail et autres avantages à long terme.

Ces engagements sont calculés conformément aux dispositions de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil national de la comptabilité.

### Analyse des actifs et passifs comptabilisés au bilan

<i>en milliers d'euros</i>	Régime CARBP	Retraites	31/12/2010	Régime CARBP	Retraites	31/12/2009
Valeur actualisée des engagements financés (a)	32 523	452	32 975	32 560	255	32 815
Juste valeur des actifs du régime (b)	9 219	324	9 543	8 767	133	8 900
<b>Solde net au bilan (a) - (b) - c) + (d) - (e)</b>	<b>23 304</b>	<b>128</b>	<b>23 432</b>	<b>23 793</b>	<b>122</b>	<b>23 915</b>
Passif	23 304	128	23 432	23 793	122	23 915

La CARBP était au 31 décembre 2009 une Institution de Retraite Supplémentaire. Son statut a changé au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour devenir une Institution de Gestion de Retraite Supplémentaire qui assure la gestion administrative des engagements de retraite issus de la retraite bancaire. Les encours sont externalisés auprès d'un assureur. Cette externalisation n'a pas d'impact pour la Banque populaire Lorraine Champagne

## Ajustement lié à l'expérience au titre du régime de retraite des Banques Populaires (CARBP)

Les ajustements liés à l'expérience indiquent les variations d'actifs ou de passifs qui ne sont pas liées à des changements d'hypothèses actuarielles.

Sur l'année 2010, sur l'ensemble des -673 M€ d'écart actuariels générés, 1 394 M€ proviennent des écarts liés à la mise à jour du taux d'actualisation et -2067 M€ proviennent des ajustements liés à l'expérience

Au 31 décembre 2010, les actifs de couverture du régime de retraite des Banques Populaires sont répartis à hauteur de 57,90 % en obligations, 35,20 % en actions, 6,30 % en actifs monétaires et 0,60 % en autres. Les rendements attendus des actifs du régime sont calculés en pondérant le rendement anticipé sur chacune des catégories d'actifs par leur poids respectif dans la juste valeur des actifs.

## Analyse de la charge de l'exercice

en milliers d'euros	31/12/2010			31/12/2009		
	Régime CARBP	Retraites	Total	Régime CARBP	Retraites	Total
Coût des services rendus de la période	-1 333	-8	-1 341	-1369	18	-1351
Coût financier	1 371	11	1 382	1365	5	1370
Rendement attendu des actifs de couverture	-527	-9	-536	-291	0	-291
Ecart actuariels : amortissement de l'exercice	0	43	43	122	36	158
Coût des services passés	0	-83	-83	0	-111	-111
Autres	0	52	52	0	50	50
<b>TOTAL</b>	<b>-489</b>	<b>6</b>	<b>-483</b>	<b>-173</b>	<b>-2</b>	<b>-175</b>

## Principales hypothèses actuarielles

### Principales hypothèses actuarielles

en pourcentage	Régime CARBP		Retraites	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Taux d'actualisation	3,61%	3,92%	0,86%	1,01%
Rendement attendu des actifs de couverture	5,50%	5,50%	3,27%	3,27%

Les tables de mortalité utilisées sont :

- TF00/02 pour les IFC, médailles et autres avantages,
- TGH TGF 05 pour CARBP.

## Provisions PEL / CEL

### Encours des dépôts collectés

en milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Encours collectés au titre des Plans d'épargne logement (PEL)		
* ancienneté de moins de 4 ans	234 726	221 297
* ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	394 281	443 961
* ancienneté de plus de 10 ans	225 367	191 678
<b>Encours collectés au titre des plans épargne logement</b>	<b>854 374</b>	<b>856 936</b>
<b>Encours collectés au titre des comptes épargne logement</b>	<b>79 806</b>	<b>86 563</b>

## Encours des crédits octroyés

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Encours de crédits octroyés		
* au titre des plans épargne logement	170	4 445
* au titre des comptes épargne logement	4 924	7 876
<b>TOTAL</b>	<b>5 094</b>	<b>12 321</b>

## Provisions sur engagements liés aux comptes et plans épargne logement (PEL et CEL)

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2010	Dotations / reprises nettes	31/12/2010
* ancienneté de moins de 4 ans	121	62	183
* ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	4 974	-2 007	2 967
* ancienneté de plus de 10 ans	6 404	-117	6 287
<b>Provisions constituées au titre des plans épargne logement</b>	<b>11 499</b>	<b>-2 062</b>	<b>9 437</b>
<b>Provisions constituées au titre des comptes épargne logement</b>	<b>1 506</b>	<b>28</b>	<b>1 534</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 005</b>	<b>-2 034</b>	<b>10 971</b>

## Dettes subordonnées

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dettes subordonnées à durée déterminée	44 500	50 624
Dettes rattachées	88	76
<b>Total</b>	<b>44 588</b>	<b>50 700</b>

La Banque Populaire Lorraine Champagne a émis des prêts subordonnés remboursables souscrits par BPCE et Natixis. Ces emprunts subordonnés, pris en compte dans le calcul des fonds propres prudentiels de la Banque Populaire Lorraine Champagne au titre de l'article 4.d du règlement n° 90-02 du CRBF, ont les caractéristiques suivantes :

*en milliers d'euros*

Montant	Devise	Date d'émission	Prix d'émission	Taux	Majoration d'intérêts en points de base (1)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêts	Cas de paiement obligatoire	Date d'échéance si non indéterminée
1 500	EUR	01/02/2001	1 500	E3Mr-2	0,28	-	-	16/02/2011
1 000	EUR	30/06/2001	1 000	E3Mr-2	0,42	-	-	15/07/2011
1 500	EUR	02/10/2001	1 500	E3Mr-2	0,44	-	-	17/10/2011
1 000	EUR	11/12/2001	1 000	E3Mr-2	0,49	-	-	09/01/2012
1 000	EUR	05/03/2002	1 000	E3Mr-2	0,49	-	-	27/03/2012
1 000	EUR	18/06/2002	1 000	E3Mr-2	0,47	-	-	23/07/2012
1 500	EUR	19/10/2002	1 500	E3Mr-2	0,48	-	-	25/11/2012
1 500	EUR	26/06/2003	1 500	E3Mr-2	0,51	-	-	25/06/2013
3 000	EUR	27/10/2003	3 000	E3Mr-2	0,47	-	-	28/10/2013
7 000	EUR	23/06/2004	7 000	E3Mr-2	0,27	-	-	04/08/2014
5 000	EUR	18/10/2004	5 000	E3Mr-2	0,28	-	-	06/11/2014
10 000	EUR	20/06/2005	10 000	E3Mr-2	0,29	-	-	24/08/2015
3 000	EUR	03/10/2005	3 000	E3Mr-2	0,30	-	-	30/11/2015
3 500	EUR	12/12/2005	3 500	E3Mr-2	0,28	-	-	05/01/2016
3 000	EUR	23/05/2006	3 000	E3Mr-2	0,18	-	-	22/07/2016

## Fonds pour risques bancaires généraux

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2010
Fonds régionaux de solidarité	57 524	0	0	(36 736)	20 788
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	309 244	6 000	0	0	315 244
Affectation Fonds de solidarité BPCE	670	0	0	36 736	37 406
Provisions pour investissements	6 692	1 182	(936)	0	6 938
<b>Total</b>	<b>374 130</b>	<b>7 182</b>	<b>(936)</b>	<b>0</b>	<b>380 376</b>

## Capitaux propres

	Capital	Primes d'émission	Réserves/ Autres	Résultat	Total capitaux propres hors FRBG
<i>en milliers d'euros</i>					
<b>Total au 31 décembre 2008</b>	<b>178 750</b>	<b>269 440</b>	<b>248 750</b>	<b>44 388</b>	<b>741 328</b>
Mouvements de l'exercice	87 500	0	36 765	-881	123 384
<b>Total au 31 décembre 2009</b>	<b>266 250</b>	<b>269 440</b>	<b>285 515</b>	<b>43 507</b>	<b>864 712</b>
Variation de capital	81 250	0	0	0	81 250
Résultat de la période	0	0	0	48 947	48 947
Affectation du résultat	0	0	43 507	-43 507	0
Distribution de dividendes	0	0	-7 951	0	-7 951
Autres mouvements	0	0	-40 626	0	-40 626
<b>Total au 31 décembre 2010</b>	<b>347 500</b>	<b>269 440</b>	<b>280 445</b>	<b>48 947</b>	<b>946 332</b>

Le capital social de la Banque Populaire Lorraine Champagne s'élève à 347 500 milliers d'euros et est composé pour 278 000 milliers d'euros de 34 750 000 parts sociales de nominal 8 euros détenues par les sociétaires et une SAS – structure de portage en miroir des sociétaires - et pour 69 500 000 euros de certificats coopératifs d'investissement détenus par Natixis (CCI).

Une augmentation de capital, par souscription en numéraire, d'un montant de 18 750 milliers d'euros a été réalisée aux termes d'une délibération du Conseil d'administration du 14/01/2010, par l'émission au pair :

- De 1 875 000 parts sociales nouvelles de 8 euros de valeur nominale chacune,
- De 468 750 CCI nouveaux de 8 euros de valeur nominale chacun.

Une seconde augmentation de capital, par souscription en numéraire, d'un montant de 62 500 milliers d'euros a été réalisée aux termes d'une délibération du Conseil d'administration du 01/04/2010, par l'émission au pair :

- De 6 250 000 parts sociales nouvelles de 8 euros de valeur nominale chacune,
- De 1 562 500 CCI nouveaux de 8 euros de valeur nominale chacun.

Les changements de méthodes de la période se sont traduits par un impact de 41 061 milliers d'euros sur les capitaux propres de l'établissement dont

- 28 748 milliers d'euros au titre de la comptabilisation au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de provisions collectives au titre du risque de crédit
- 12 313 milliers d'euros au titre de la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2010 du CRC 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours.

## Durée résiduelle des emplois et ressources

Les emplois et ressources à terme définis sont présentés selon la durée restant à courir avec créances et dettes rattachées.

<i>en milliers d'euros</i>	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	31/12/2010
<b>Total des emplois</b>	<b>2 334 944</b>	<b>1 121 140</b>	<b>3 975 672</b>	<b>4 212 228</b>	<b>11 643 984</b>
Créances sur les établissements de crédit	558 935	1 147	65 036	40 803	665 921
Opérations avec la clientèle	1 065 172	771 697	3 221 156	4 121 385	9 179 410
Obligations et autres titres à revenu fixe	681 208	127 449	170 273	12 716	991 646
Opérations de crédit-bail et de locations simples	29 629	220 847	519 207	37 324	807 007
<b>Total des ressources</b>	<b>4 533 073</b>	<b>744 745</b>	<b>4 088 706</b>	<b>1 556 915</b>	<b>10 923 439</b>
Dettes envers les établissements de crédit	185 503	429 747	1 934 541	772 380	3 322 171
Opérations avec la clientèle	4 158 331	197 398	1 997 915	435 535	6 789 179
Dettes représentées par un titre	187 651	115 100	122 250	342 500	767 501
Dettes subordonnées	1 588	2 500	34 000	6 500	44 588

## 2.2.2.4 INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN ET OPERATIONS ASSIMILEES

### Engagements reçus et donnés

#### Engagements de financement

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements de financement donnés</b>		
en faveur des établissements de crédit	70 000	0
en faveur de la clientèle	945 547	771 655
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	7 320	2 584
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	935 948	767 031
<i>Autres engagements</i>	2 279	2 040
<b>Total des engagements de financement donnés</b>	<b>1 015 547</b>	<b>771 655</b>
<b>Engagements de financement reçus</b>		
d'établissements de crédit	0	38
<b>Total des engagements de financement reçus</b>	<b>0</b>	<b>38</b>

#### Engagements de garantie

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements de garantie donnés</b>		
D'ordre de la clientèle	742 477	835 999
- <i>cautions administratives et fiscales</i>	3 531	27 831
- <i>autres cautions et avals donnés</i>	496 568	549 141
- <i>autres garanties données</i>	242 378	259 027
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>	<b>742 477</b>	<b>835 999</b>
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	1 342 647	779 637
<b>Total des engagements de garantie reçus</b>	<b>1 342 647</b>	<b>779 637</b>

#### Autres engagements ne figurant pas au hors bilan

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus
Autres valeurs affectées en garantie en faveur d'établissements de crédit	2 088 742	2 154	1 818 173	5 673
Autres valeurs affectées en garantie reçues de la clientèle	0	1 421	0	1 618
<b>Total</b>	<b>2 088 742</b>	<b>3 575</b>	<b>1 818 173</b>	<b>7 291</b>

Au 31 décembre 2010, les créances données en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement incluent plus particulièrement :

- 338 748 milliers d'euros de créances mobilisées auprès de la Banque de France dans le cadre du processus TRICP contre 379 872 milliers d'euros au 31 décembre 2009,
- 303 735 milliers d'euros de créances nanties auprès de la SFEF contre 303 735 milliers d'euros au 31 décembre 2009,
- 1 262 009 milliers d'euros de crédits immobiliers nantis auprès de BP Covered Bonds contre 916 816 milliers d'euros au 31 décembre 2009,
- 184 250 milliers d'euros de créances données en garantie auprès de la Caisse de refinancement hypothécaire contre 217 750 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Aucun autre engagement significatif n'a été donné par la Banque Populaire Lorraine Champagne en garantie de ses propres engagements ou pour le compte de tiers.

## Opérations sur instruments financiers à terme

### Engagements sur instruments financiers et change à terme

en milliers d'euros	31/12/2010				31/12/2009			
	Couverture	Autres opérations	Total	Juste valeur	Couverture	Autres opérations	Total	Juste valeur
<b>Opérations fermes</b>								
Swaps de taux d'intérêt	2 853 536	10 000	2 863 536	(49 113)	4 002 691	10 000	4 012 691	(66 656)
Autres contrats à terme	39 602	0	39 602	0	14 914	0	14 914	0
<b>Total opérations fermes</b>	<b>2 893 138</b>	<b>10 000</b>	<b>2 903 138</b>	<b>(49 113)</b>	<b>4 017 605</b>	<b>10 000</b>	<b>4 027 605</b>	<b>(66 656)</b>
<b>Opérations conditionnelles</b>								
Options de taux d'intérêt	260 000	0	260 000	3 662	1 194 968	0	1 194 968	5 360
Options de change	4 232	0	4 232	0	555	0	555	0
<b>Total opérations conditionnelles</b>	<b>264 232</b>	<b>0</b>	<b>264 232</b>	<b>3 662</b>	<b>1 195 523</b>	<b>0</b>	<b>1 195 523</b>	<b>5 360</b>
<b>Total instruments financiers et change à terme</b>	<b>3 157 370</b>	<b>10 000</b>	<b>3 167 370</b>	<b>(45 451)</b>	<b>5 213 128</b>	<b>10 000</b>	<b>5 223 128</b>	<b>(61 296)</b>

Les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité de la Banque Populaire Lorraine Champagne sur les marchés d'instruments financiers à la clôture de l'exercice et ne reflètent pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Les engagements sur instruments de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré portent essentiellement sur des swaps de taux pour les opérations à terme ferme, et sur des contrats de garantie de taux pour les opérations conditionnelles.

### Ventilation par type de portefeuille des instruments financiers de taux d'intérêt négociés sur un marché de gré à gré

en milliers d'euros	31/12/2010				31/12/2009			
	Micro couverture	Macro couverture	Gestion spécialisée	Total	Micro couverture	Macro couverture	Gestion spécialisée	Total
<b>Opérations fermes</b>	<b>563 536</b>	<b>2 290 000</b>	<b>10 000</b>	<b>2 863 536</b>	<b>562 691</b>	<b>3 440 000</b>	<b>10 000</b>	<b>4 012 691</b>
Swaps de taux d'intérêt	563 536	2 290 000	10 000	2 863 536	562 691	3 440 000	10 000	4 012 691
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>0</b>	<b>260 000</b>	<b>0</b>	<b>260 000</b>	<b>4 968</b>	<b>1 190 000</b>	<b>0</b>	<b>1 194 968</b>
Options de taux d'intérêt	0	260 000	0	260 000	4 968	1 190 000	0	1 194 968
<b>Total</b>	<b>563 536</b>	<b>2 550 000</b>	<b>10 000</b>	<b>3 123 536</b>	<b>567 659</b>	<b>4 630 000</b>	<b>10 000</b>	<b>5 207 659</b>

Il n'y a pas eu de transferts d'opérations vers un autre portefeuille au cours de l'exercice.

### Durée résiduelle des engagements sur instruments financiers à terme

en milliers d'euros	de 0 à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	31/12/2010
<b>Opérations fermes</b>	<b>787 664</b>	<b>1 339 350</b>	<b>736 522</b>	<b>2 863 536</b>
Opérations de gré à gré	787 664	1 339 350	736 522	2 863 536
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>20 000</b>	<b>240 000</b>	<b>0</b>	<b>260 000</b>
Opérations de gré à gré	20 000	240 000	0	260 000
<b>Total</b>	<b>807 664</b>	<b>1 579 350</b>	<b>736 522</b>	<b>3 123 536</b>

### Ventilation du bilan par devise

La Banque Populaire Lorraine Champagne n'a pas d'exposition significative sur des opérations en devises.

## 2.2.2.5 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### Intérêts, produits et charges assimilés

en milliers d'euros	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	23 276	(90 470)	<b>(67 194)</b>	23 246	(98 531)	(75 285)
Opérations avec la clientèle	386 242	(130 929)	<b>255 313</b>	412 059	(133 133)	278 926
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 639	(23 409)	<b>1 230</b>	33 272	(44 432)	(11 160)
Dettes subordonnées	0	(531)	<b>(531)</b>	998	(1 125)	(127)
Autres*	53 656	(110 881)	<b>(57 225)</b>	65 035	(122 584)	(57 549)
<b>Total</b>	<b>487 813</b>	<b>(356 220)</b>	<b>131 593</b>	534 610	(399 805)	134 805

\* Dont -82 783 milliers d'euros au titre des opérations de macro-couverture (-57 542 milliers d'euros au 31/12/2009)

Les produits d'intérêts sur prêts et créances avec les établissements de crédit comprennent 3 314 milliers d'euros (1 947 milliers d'euros au titre de l'exercice 2009) au titre de la rémunération des fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des dépôts et consignations ainsi que les LEP.

La reprise de la provision épargne logement s'élève à 2 625 milliers d'euros pour l'exercice 2010, contre une dotation de 6 067 milliers d'euros pour l'exercice 2009.

### Produits et charges sur opérations de crédit-bail et locations assimilées

en milliers d'euros	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations de crédit-bail et location financière</b>						
Loyers	219 270	///////	<b>219 270</b>	224 760	///////	224 760
Résultats de cession	8 751	(14 073)	<b>(5 322)</b>	6 730	(12 711)	(5 981)
Dépréciation	12 343	(26 009)	<b>(13 666)</b>	4 945	(13 766)	(8 821)
Amortissement	///////	(191 817)	<b>(191 817)</b>	///////	(202 210)	(202 210)
Autres produits et charges	22 152	(5 786)	<b>16 366</b>	13 662	(6 442)	7 220
	<b>262 516</b>	<b>(237 685)</b>	<b>24 831</b>	250 097	(235 129)	14 968
<b>Opérations de location simple</b>						
Loyers	184 202	///////	<b>184 202</b>	182 875	///////	182 875
Résultats de cession	5 956	(21 505)	<b>(15 549)</b>	5 498	(17 626)	(12 128)
Dépréciation	10 976	(23 129)	<b>(12 152)</b>	4 341	(12 086)	(7 745)
Amortissement	///////	(151 081)	<b>(151 081)</b>	///////	(148 490)	(148 490)
Autres produits et charges	5 264	(60)	<b>5 204</b>	2 277	(243)	2 034
	<b>206 398</b>	<b>(195 775)</b>	<b>10 624</b>	194 991	(178 445)	16 546
<b>Total</b>	<b>443 532</b>	<b>(410 736)</b>	<b>32 796</b>	<b>445 088</b>	<b>(413 574)</b>	<b>31 514</b>

### Revenus des titres à revenu variable

en milliers d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Actions et autres titres à revenu variable	63	206
Parts dans les entreprises liées	5 443	15 595
<b>TOTAL</b>	<b>5 506</b>	<b>15 801</b>

## Commissions

en milliers d'euros	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire	772	(334)	438	1 173	(206)	967
Opérations avec la clientèle	86 639	39	86 678	87 300	(351)	86 949
Opérations sur titres	4 902	(60)	4 842	4 860	(60)	4 800
Moyens de paiement	41 823	(19 317)	22 506	39 382	(17 445)	21 937
Opérations de change	184	(17)	167	152	(10)	142
Engagements hors-bilan	20	0	20	26	0	26
Prestations de services financiers	8 701	(1 314)	7 387	8 833	(1 167)	7 666
Activités de conseil	415	0	415	401	0	401
<b>Total</b>	<b>143 456</b>	<b>(21 003)</b>	<b>122 453</b>	<b>142 127</b>	<b>(19 239)</b>	<b>122 888</b>

## Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

en milliers d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Opérations de change	315	129
Instruments financiers à terme	(79)	546
<b>Total</b>	<b>236</b>	<b>675</b>

## Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

en milliers d'euros	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Placement	Total	Placement	Total
Dépréciations	(38)	(38)	2 833	2 833
Dotations	(763)	(763)	(1 575)	(1 575)
Reprises	725	725	4 408	4 408
Résultat de cession	1 087	1 087	(464)	(464)
<b>Total</b>	<b>1 049</b>	<b>1 049</b>	<b>2 369</b>	<b>2 369</b>

## Autres produits et charges d'exploitation bancaire

en milliers d'euros	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Produits	Charges	Total	Produits	Charges	Total
Quote-part d'opérations faites en commun	1 697	0	1 697	836	0	836
Autres activités diverses	5	0	5	30	0	30
Autres produits et charges accessoires	1 528	(4 466)	(2 938)	1 470	(1 093)	377
<b>Total</b>	<b>3 230</b>	<b>(4 466)</b>	<b>(1 236)</b>	<b>2 336</b>	<b>(1 093)</b>	<b>1 243</b>

## Charges générales d'exploitation

en milliers d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements	(58 559)	(57 850)
Charges de retraite et assimilées (1)	(7 283)	(7 998)
Autres charges sociales	(23 315)	(22 194)
Intéressement des salariés	(4 907)	(6 609)
Participation des salariés	(5 296)	(4 729)
Impôts et taxes liés aux rémunérations	(3 986)	(4 120)
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>(103 346)</b>	<b>(103 500)</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>		
Impôts et taxes	(4 872)	(5 874)
Autres charges générales d'exploitation	(72 193)	(74 364)
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>(77 065)</b>	<b>(80 238)</b>
<b>Total</b>	<b>(180 411)</b>	<b>(183 738)</b>

(1) incluant les dotations, utilisations et reprises de provisions pour engagements sociaux (note 3.10.3)



L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice, ventilé par catégories professionnelles est le suivant : 492 cadres et 1 253 non cadres, soit un total de 1 745 salariés.

### Coût du risque

	Exercice 2010					Exercice 2009				
	Dotations	Reprises nettes	Pertes non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Total	Dotations	Reprises nettes	Pertes non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Total
<i>en milliers d'euros</i>										
<b>Dépréciations d'actifs</b>										
Clientèle	(153 104)	130 435	(3 083)	1 759	(23 993)	(171 520)	139 697	(3 941)	1 938	(33 826)
Titres et débiteurs divers	(6)	408	(3)	0	399	0	24	0	0	24
<b>Provisions</b>										
Engagements hors-bilan	(8 720)	9 033	///////	///////	313	(11 103)	6 840	///////	///////	(4 263)
Provisions pour risque clientèle	(2 711)	1 543	///////	///////	(1 168)	(7 536)	2 956	///////	///////	(4 580)
<b>Total</b>	<b>(164 541)</b>	<b>141 419</b>	<b>(3 086)</b>	<b>1 759</b>	<b>(24 449)</b>	<b>(190 159)</b>	<b>149 517</b>	<b>(3 941)</b>	<b>1 938</b>	<b>(42 645)</b>

dont:

-reprises de dépréciations devenues sans objet

-reprises de dépréciations utilisées

Total reprises nettes

126 201

15 218

141 419

136 061

13 456

149 517

### Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	Exercice 2010				Exercice 2009			
	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total
<i>en milliers d'euros</i>								
Dépréciations	12 320	(1 374)	///////	10 946	(12 713)	1 195	///////	(11 518)
Dotations	(288)	(2 222)	///////	(2 510)	(12 823)	0	///////	(12 823)
Reprises	12 608	848	///////	13 456	110	1 195	///////	1 305
Résultat de cession	(14 218)	0	315	(13 903)	8	0	(47)	(39)
<b>Total</b>	<b>(1 898)</b>	<b>(1 374)</b>	<b>315</b>	<b>(2 957)</b>	<b>(12 705)</b>	<b>1 195</b>	<b>(47)</b>	<b>(11 557)</b>

### Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels se caractérisent par leur nature inhabituelle et le fait qu'ils ne s'inscrivent pas dans le cadre des activités ordinaires de l'établissement. Ils concernent principalement en 2010 :

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2010	Exercice 2009
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>1 026</b>	1 045
Indemnités exceptionnelles IBP	500	1 000
Régularisation PTZ	270	0
Autres	256	45
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>(938)</b>	(838)
Régularisation PTZ	(596)	0
Autres	(342)	(838)

### Impôt sur les bénéfices

La Banque Populaire Lorraine Champagne est membre du groupe d'intégration fiscale constitué par BPCE.

L'impôt sur les sociétés acquitté auprès de la tête de groupe, ventilé entre le résultat courant et le résultat exceptionnel, s'analyse ainsi :

*en milliers d'euros*

<b>Bases imposables aux taux de</b>	<b>33,33%</b>
Au titre du résultat courant	72 008
	72 008
Bases imposables	72 008
Impôt correspondant	-24 003
+ contributions 3,3%	-767
- déductions au titre des crédits d'impôts*	207
<b>Impôt comptabilisé</b>	<b>-24 563</b>
IFA	-110
Variation IS différé PTZ	607
IS intégration fiscale locale	124
Régularisations sur exercices antérieurs	371
Provisions pour impôts	459
<b>TOTAL</b>	<b>-23 112</b>

\* La créance liée au crédit d'impôt PTZ imputée dans le cadre de la liquidation s'élève à 4 278 milliers d'euros.

### **Répartition de l'activité**

La Banque Populaire Lorraine Champagne exerce l'essentiel de ses activités dans le secteur de la Banque commerciale et Assurance.

L'établissement exerçant donc l'essentiel de ses activités dans un seul secteur opérationnel, la production de tableaux détaillés n'est pas nécessaire.

L'analyse géographique des indicateurs sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités. La Banque Populaire Lorraine Champagne réalise ses activités en France.

## **2.2.2.6 AUTRES INFORMATIONS**

### **Consolidation**

En application de l'article 1er du règlement n° 99-07 du Comité de la réglementation comptable, la Banque Populaire Lorraine Champagne établit des comptes consolidés conformes au référentiel comptable français.

Ses comptes individuels sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe BPCE.

### **Honoraires des Commissaires aux comptes**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>KPMG</b>		<b>FIGEC</b>	
	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2009
	Montant (HT)	Montant (HT)	Montant (HT)	Montant (HT)
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	81	80	82	80
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaires aux comptes	0	19	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>81</b>	<b>99</b>	<b>82</b>	<b>80</b>

## ***Implantations dans les pays non coopératifs***

---

L'article L. 511-45 du code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'économie du 6 octobre 2009 imposent aux établissements de crédit de publier en annexe à leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations et leurs activités dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Ces obligations s'inscrivent dans le contexte mondial de lutte contre les territoires non fiscalement coopératifs, issu des différents travaux et sommets de l'OCDE, mais participent également à la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Le Groupe BPCE, dès sa constitution, a adopté une attitude prudente, en informant régulièrement les établissements de ses réseaux des mises à jour des listes de territoires que l'OCDE a considéré comme insuffisamment coopératif en matière d'échange d'informations en matière fiscale et des conséquences que l'implantation dans de tels territoires pouvait avoir. Parallèlement, des listes de ces territoires ont été intégrées, pour partie, dans les progiciels utilisés aux fins de prévention du blanchiment de capitaux, et ce en vue d'appliquer une vigilance appropriée aux opérations avec ces Etats et territoires (mise en œuvre du décret n°2009-874 du 16 juillet 2009). Au niveau central, un recensement des implantations et activités du Groupe dans ces territoires a été réalisé aux fins d'informations des instances de direction.

Au 31 décembre 2010, la banque populaire Lorraine Champagne n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantation dans les territoires non fiscalement coopératifs.

## 2.2.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes individuels



**KPMG Audit**  
Département de KPMG S.A.  
1, Cours Valmy  
92923 Paris la Défense Cedex  
France



**FIGEC**  
6, rue de Méric  
B.P. E2160  
57053 Metz Cedex 2  
France

**Banque Populaire Lorraine Champagne**  
Siège social : 3, rue François de Curel - 57000 Metz  
Capital social : € 347 500 000

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Banque Populaire Lorraine Champagne, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2.2 de l'annexe relatives aux changements de méthodes comptables portant sur :

- l'application du Règlement CRC n° 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours ;



- la comptabilisation de provisions pour risque de crédit, constituées sur le périmètre des engagements non douteux (provisions sur base de portefeuilles).

## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

### *Changements comptables*

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

### *Estimations comptables*

#### Provisionnement des risques de crédit

Comme indiqué dans les notes 2.3.2 de l'annexe aux comptes annuels, votre Banque Populaire constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et au passif, par des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

#### Valorisation des titres de participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme par votre Banque Populaire sont évalués à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.3.4 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.



#### Valorisation des titres et des instruments financiers

Votre Banque Populaire détient des positions sur titres et instruments financiers. Les notes 2.3.4 et 2.3.10 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Banque Populaire et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

#### Provisionnement des engagements sociaux

Votre Banque Populaire constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans la note 2.3.8 de l'annexe.

#### Provisionnement des produits d'épargne logement

Votre Banque Populaire constitue une provision pour couvrir le risque de conséquences potentiellement défavorables des engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de cette provision et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans la note 2.3.8 de l'annexe.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.



*Banque Populaire Lorraine Champagne*  
*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels*

16 mai 2011

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 16 mai 2011

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Arnaud Bourdeille  
*Associé*

Metz, le 16 mai 2011

FIGEC

Anne-Laure Premaor  
*Associée*

## 2.2.4 Rapport spécial des Commissaires aux comptes



**KPMG Audit**  
Département de KPMG S.A.  
1, Cours Valmy  
92923 Paris la Défense Cedex  
France

**FIGEC**  
6, rue de Méric  
B.P. 82160  
57053 Metz Cedex 2  
France



### **Banque Populaire Lorraine Champagne**

Siège social : 3, rue François de Curel - 57000 Metz  
Capital social : €. 347 500 000

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L. 225-38 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.



### **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **Convention conclue avec les sociétés de Cautionnement Mutuel**

Nature et objet :

La Banque Populaire Lorraine Champagne a délivré une garantie de bonne fin aux sociétés de Cautionnement Mutuel créées à son initiative.

Sociétés de Cautionnement Mutuel concernées :

- 1 SOPROLIB
- 2 SOGAMMELOR
- 3 SOCAMA CHAMPAGNE
- 4 SOCAMILOR


Modalités :

La Banque Populaire Lorraine Champagne s'engage à mettre en œuvre toutes mesures à sa convenance de telle sorte que le capital social de la Société de Cautionnement Mutuel ne soit pas entamé, c'est-à-dire que l'actif de la Société de Cautionnement Mutuel excède en permanence le passif d'un montant au moins égal au capital.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 16 mai 2011


KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille  
Associé

Metz, le 16 mai 2011

FIGEC

Anne-Laure Premaor  
Associée

### 3. Déclaration des personnes responsables

## Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Dominique Wein,  
Directeur Général

Date : 1<sup>er</sup> juin 2011

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Wein', is written over a horizontal line.